Bâtir le Canada que nous souhaitons

Le budget de 2003

Vue d'ensemble

le 18 février 2003

Canada

103-03228/

Le budget de 2003 vise à bâtir la société à laquelle les Canadiens tiennent, l'économie dont ils ont besoin et le système de reddition de comptes qu'ils souhaitent.

Le vice-premier ministre
et ministre des Finances, John Manley
Le discours du budget de 2003

Introduction

Grâce aux efforts et aux sacrifices des Canadiennes et des Canadiens de partout au pays, le Canada profite des avantages d'une économie florissante. Il a dominé le G-7 au chapitre de la croissance l'an dernier et devrait en faire autant en 2003.

La vigoureuse performance de l'économie canadienne reflète la solidité des facteurs économiques fondamentaux, qui sont soutenus par les excédents budgétaires du gouvernement et l'engagement de ce dernier à maintenir des budgets équilibrés.

Cette prospérité pourrait toutefois être menacée par l'incertitude du climat économique et politique mondial. Le gouvernement continuera donc de faire preuve de prudence dans sa planification budgétaire, en rétablissant intégralement la réserve pour éventualités ainsi que la mesure de prudence économique.

Le budget de 2003 reconnaît l'importance critique du lien entre les politiques sociale et économique et le fait que l'adoption d'une approche intégrée se traduit par des politiques qui profitent à tous les Canadiens.

Cette démarche financière équilibrée se traduit dans le budget par trois objectifs :

- **bâtir la société à laquelle les Canadiens tiennent,** en investissant dans les Canadiens eux-mêmes, leurs familles et leurs collectivités;
- **bâtir l'économie dont les Canadiens ont besoin,** en stimulant la productivité et l'innovation tout en exerçant une gestion financière prudente;
- **bâtir le système de reddition de comptes que les Canadiens méritent,** en faisant en sorte que le gouvernement soit plus transparent et responsable.

Perspectives économiques et financières

Au cours des deux dernières années, l'économie canadienne a remarquablement résisté à la faiblesse et à l'incertitude qui ont caractérisé l'économie mondiale.

En 2001, elle a non seulement évité la récession, mais elle a également enregistré des gains solides et, surtout, elle a surpassé les États-Unis et bon nombre de grands partenaires commerciaux.

L'an dernier, 560 000 emplois ont été créés, dont plus de 60 % à temps plein. Des gains ont été réalisés dans toutes les régions et dans tous les groupes d'âge.

Selon la moyenne des prévisions du secteur privé, l'économie canadienne devrait enregistrer une croissance de 3,2 % en 2003, le plus fort taux de croissance du G-7. Ce taux devrait passer à 3,5 % en 2004.

De nombreux facteurs peuvent influer sur cette prévision, notamment l'incertitude de la reprise économique aux États-Unis, à laquelle s'ajoute l'éventualité d'un conflit armé international.

Le Canada a enregistré cinq excédents budgétaires consécutifs. La dette fédérale (déficit accumulé) a été réduite de 47,6 milliards de dollars et, en 2001-2002, le ratio de la dette au PIB a reculé pour s'établir à 46,5 %.

Des budgets équilibrés, que viennent appuyer la réserve pour éventualités habituelle de 3 milliards et la mesure de prudence économique, sont prévus dans ce budget pour 2002-2003 et toute la durée du plan financier, soit jusqu'en 2004-2005.

Le Canada devrait être le seul pays du G-7 à dégager un excédent en 2002 et en 2003.

Bâtir la société à laquelle les Canadiens tiennent

Soins de santé

Aucune politique sociale n'est plus appréciée ni plus essentielle à la qualité de vie de tous les Canadiens que le système public de soins de santé.

L'Accord de 2003 sur la santé conclu par le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux se traduira par un meilleur accès au système de soins de santé, une plus grande imputabilité concernant l'utilisation des fonds publics et un système viable.

Le budget de 2003 prévoit 34,8 milliards de dollars supplémentaires sur cinq ans, répartis comme suit :

- 16 milliards seront versés sur cinq ans dans un Fonds pour la réforme de la santé à l'intention des provinces et des territoires; ce fonds ciblera les soins primaires, les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance;
- les transferts aux provinces et aux territoires seront majorés de 9,5 milliards;
- 2,5 milliards seront investis immédiatement sous forme de supplément du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour atténuer les pressions actuelles;
- 5,5 milliards seront affectés aux initiatives de réforme de la santé, dont l'équipement diagnostique et médical et une prestation d'assurance-emploi pour soins prodigués par compassion (congé de six semaines);
- 1,3 milliard de dollars seront versés pour appuyer les programmes de santé des Premières Nations.

Familles et collectivités

Le budget de 2003 prévoit d'importants investissements dans les familles et les collectivités canadiennes, notamment :

- 965 millions de plus par année pour le supplément de la Prestation nationale pour enfants, de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE); d'ici 2007, le montant maximal de la prestation se chiffrera à 3 243 $ pour le premier enfant, à 3 016 $ pour le deuxième et à 3 020 $ pour chaque autre enfant, soit plus du double de l'aide offerte en 1996;
- 935 millions sur cinq ans pour aider les provinces, les territoires et les Premières Nations à offrir un meilleur accès à des services de garde de qualité et à des initiatives favorisant l'apprentissage des jeunes enfants;
- 50 millions par année pour instaurer la Prestation pour enfants handicapés, un nouveau supplément de 1 600 $ à la PFCE à l'intention des familles à revenu faible ou modeste qui ont un enfant handicapé;
- 135 millions par année pendant trois ans pour traiter de la question des sans-abri dans les villes canadiennes;
- 320 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les ententes de logement abordable conclues avec les provinces et les territoires;
- 256 millions de dollars sur deux ans pour prolonger le programme public de remise en état des logements;
- 3 milliards de plus pour le développement de l'infrastructure au cours des 10 prochaines années.

La place du Canada dans le monde

Le budget de 2003 reconnaît que le Canada doit continuer de jouer un rôle positif. Il engage d'importantes ressources nouvelles pour la sécurité des frontières, les forces militaires et l'aide internationale. Voici les faits saillants :

- une hausse continue de 800 millions de dollars au titre des capacités militaires du Canada et une affectation immédiate de 270 millions pour combler les besoins urgents;
- la réduction du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, qui passe de 12 $ à 7 $ pour un aller simple sur les vols intérieurs, ce qui représente une réduction de plus de 40 %;
- 75 millions supplémentaires au cours des deux prochaines années pour la réserve pour éventualités au titre de la sécurité afin que le gouvernement puisse répondre à des besoins imprévus en matière de sécurité, y compris la sécurité des frontières;
- 1,4 milliard au cours du présent exercice et des deux prochains pour rehausser l'aide que le Canada fournit aux pays moins bien nantis, soit une majoration de 8 % par année.

Bâtir l'économie dont les Canadiens ont besoin

Innovation et compétences

Au cœur des priorités de l'État se trouve l'objectif consistant à assurer aux Canadiens un niveau de vie optimal et une qualité de vie inégalée.

Le budget de 2003 consacre 2 milliards de dollars à l'édification d'un Canada plus novateur, en faisant notamment les investissements suivants :

- 105 millions par année pour créer le programme de Bourses d'études supérieures du Canada, qui procurera une aide financière à 2 000 étudiants inscrits à la maîtrise et à 2 000 étudiants inscrits au doctorat dans les universités canadiennes;

- 125 millions par année, à compter de 2003-2004, pour majorer les budgets des trois conseils subventionnaires de recherche du Canada;
- 225 millions par année, à compter de 2003-2004, pour aider à financer les coûts indirects de la recherche que doivent assumer les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche;
- 500 millions cette année à la Fondation canadienne pour l'innovation, pour l'amélioration des immeubles et d'autres infrastructures des hôpitaux de recherche.

Améliorer le régime fiscal

Le budget 2003 renchérit sur le Plan quinquennal de réduction des impôts du gouvernement en apportant d'autres améliorations au régime fiscal et en incitant les Canadiens à épargner et à investir. Notons :

- une hausse de l'aide annuelle accordée aux familles à faible revenu ayant des enfants, par l'entremise de la PFCE, qui atteindra 10 milliards de dollars d'ici 2007;
- une hausse des plafonds de cotisation aux REER et aux RPA, qui passeront à 18 000 $ sur quatre ans et seront indexés par la suite;
- un appui aux petites entreprises et aux entrepreneurs grâce à de nombreux changements fiscaux, dont une augmentation de 50 % du plafond de la déduction accordée aux petites entreprises qui passera à 300 000 $ sur quatre ans;
- l'élimination, sur les cinq prochaines années, de l'impôt fédéral sur le capital, les avantages étant conférés d'abord aux moyennes entreprises;
- l'amélioration du régime d'imposition du revenu tiré des ressources naturelles – le taux d'imposition des sociétés de cet important secteur sera ramené à 21 % au cours des cinq prochaines années, et des modifications seront apportées à sa structure d'imposition.

Développement durable

La prospérité économique à long terme du Canada dépend d'un environnement sain. C'est pourquoi le budget de 2003 consacre 3 milliards de dollars à des initiatives environnementales clés :

- 2 milliards sur cinq ans pour aider à mettre en œuvre le Plan du Canada sur les changements climatiques, dont des mesures pour promouvoir l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, le transport durable et les nouveaux combustibles de remplacement, pour lesquels des initiatives comme la modernisation d'immeubles, l'énergie éolienne, les piles à combustible et l'éthanol seront envisagées;
- 1 milliard pour d'autres mesures environnementales dont l'amélioration de la qualité de l'air, l'appui à la décontamination des sites, la protection des espèces en péril et l'aménagement de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines de conservation. De cette somme, 600 millions sur cinq ans serviront à améliorer les réseaux d'aqueduc et d'égout dans les réserves des Premières Nations.

Bâtir le système de reddition de comptes que les Canadiens méritent

Le gouvernement est déterminé non seulement à gérer judicieusement l'argent des contribuables, mais aussi à rendre davantage compte de la manière dont il gère ces sommes. À cette fin, il :

- ramènera de 2,10 $ à 1,98 $ le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2004;
- amorcera immédiatement des consultations sur un nouveau régime d'établissement des taux de cotisations à l'assurance-emploi pour 2005;
- rendra ses états financiers plus complets et transparents en les présentant selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale;
- exigera de tous les ministères et organismes qu'ils réaffectent au total 1 milliard de dollars par année à même leurs budgets, à compter de 2003-2004, pour aider à financer les nouvelles initiatives annoncées dans le présent budget;
- amorcera un examen continu de tous les programmes non législatifs sur un cycle de cinq ans pour veiller à ce qu'ils continuent d'être pertinents, efficaces et abordables;
- améliorera la reddition de comptes au Parlement des fondations sans lien de dépendance qu'il aura créées.

Renseignements sur le budget de 2003

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à www.fin.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-publications@fin.gc.ca

This document is also available in English.

Le budget de 2003

Les Canadiens veulent savoir si nous en tirons un profit, et ils veulent un accès plus direct à nos dirigeants.

Le vice-premier ministre
et ministre des Finances, John Manley
Le Discours du budget de 2003

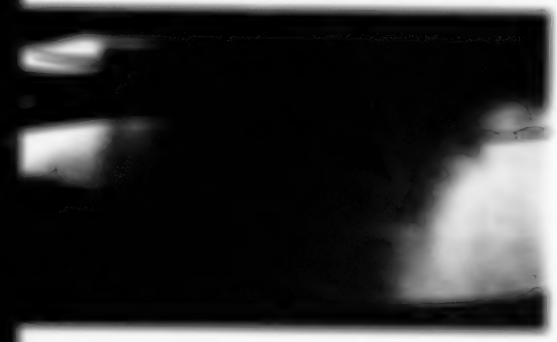

Bâtir le système de reddition de comptes que les Canadiens méritent

le 10 février 2003

Canada

Améliorer la gestion des dépenses et la reddition de comptes

Les contribuables canadiens ont en droit de savoir comment l'argent de leur impôt est dépensé. Le gouvernement fédéral s'engage à leur montrer que cet argent est dépensé à bon escient.

Pour ce faire, il entend améliorer la façon dont l'argent est dépensé :

- en examinant systématiquement les programmes pour s'assurer qu'ils répondent toujours aux besoins des Canadiens;
- en redéployant des ressources vraiment à des besoins plus pressants;
- en faisant preuve d'une plus grande transparence et d'une meilleure reddition de comptes.

Le gouvernement s'engage donc à gérer les dossiers publics de façon judicieuse et à offrir aux Canadiens le système de reddition de comptes qu'ils méritent.

Gérer les dettes publiques de façon judicieuse

Causes des déficits publics

Une gestion financière saine a pour but d'éviter les déficits et la dette. Le gouvernement doit gérer la dette publique de façon responsable pour offrir des services efficaces.

Le budget de 2003 annonce que le gouvernement procédera à un examen complet de tous les programmes non législatifs pour s'assurer qu'ils sont encore pertinents, efficaces et abordables. Le cadre de l'examen est le suivant :

- Le programme satisfait-il encore aux besoins de la société ?
- Les ressources affectées au programme sont-elles utilisées de façon optimale pour donner les résultats escomptés ?
- Le gouvernement est-il mieux placé que le secteur privé ou un autre palier de gouvernement ou encore qu'un organisme du secteur bénévole ?
- Pouvons-nous envisager de nous en retirer ou de modifier de façon importante la structure de service plus efficace ?
- Les méthodes de gestion du ministère et du programme sont-elles pertinentes et bien gérées ?

Détermination des ressources publiques

Un autre défi pour le gouvernement consiste à maîtriser la croissance des dépenses.

Le budget de 2003 donne suite à cet engagement en déployant un examen de 3 ans des dépenses fédérales. L'objectif est de faire en sorte que les dépenses fédérales ne croissent pas plus rapidement que l'économie.

Transparence et responsabilité du compte courant

Cible du solde budgétaire ou financement requis

Le budget de 2003 fixe la cible du solde budgétaire ou financement requis pour 2003-04 à 3 milliards de dollars, ce qui est considérablement inférieur à la cible de 10 milliards de dollars de 2002-03.

Il s'agit de la dernière mise à jour de cette cible, qui a été établie en 1998 et qui a été maintenue par les budgets de 2000 et 2001.

Le budget de 2003 annonce que le gouvernement n'atteindra plus la cible de 3 milliards de dollars en 2003-04.

Détection de fuite grâce à la mesure de passages de voyageurs

Le [illegible] de [illegible] dans une [illegible] d'assurance [illegible] provisionnée [illegible] examine [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] de passages [illegible] transport [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible] que [illegible] [illegible] [illegible]

Réglementation et confiance des investisseurs

Des règlements judicieux sont essentiels au bon fonctionnement de l'économie et de la société. L'Organisation de coopération et de développement économiques a reconnu l'efficacité du Canada à cet égard.

Le budget de 2003 comprend des mesures visant à promouvoir un marché plus sain et à renforcer la confiance des investisseurs, notamment :

- *une aide pouvant atteindre 30 millions de dollars par année pour créer un programme national coordonné visant à renforcer l'application des lois pour contrer les infractions graves au titre des valeurs mobilières et de la fraude d'entreprise;*
- *une aide visant à restructurer la réglementation canadienne afin de créer et de maintenir un avantage concurrentiel pour le Canada.*

Renseignements sur le budget de 2003

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à www.fin.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-publications@fin.gc.ca

This document is also available in English.

Bâtir le Canada que nous souhaitons

Le budget de 2003

Bâtir la société à laquelle les Canadiens tiennent

le 18 février 2003

Canada

Le Canada est un pays très riche. Mais ce ne sont pas tous les Canadiens qui profitent de cette richesse. Bien que nous ayons éliminé notre déficit budgétaire, nous n'avons pas toujours bien réussi à relever nos défis sociaux.

Le vice-premier ministre
et ministre des Finances, John Manley
Le discours du budget de 2003

Introduction

Un budget n'est pas simplement un exercice de comptabilité financière. Il exprime les valeurs et les priorités d'un pays. Il représente un outil servant à édifier et à protéger la société à laquelle tiennent les Canadiennes et les Canadiens. Un budget reflète aussi la conviction qu'une économie vigoureuse a pour assise une société sûre.

Le budget de 2003 prévoit d'importants investissements dans les soins de santé, les familles et les collectivités, les besoins des Premières Nations, ainsi que les institutions et programmes culturels du Canada.

Renforcer le système de soins de santé

Aucune politique sociale n'est plus appréciée ni plus essentielle à la qualité de vie de tous les Canadiens que le système public de soins de santé. Le gouvernement du Canada tient à ce que les générations à venir aient accès à un système universel de soins de santé de qualité, dispensés en fonction des besoins et non de la capacité de payer.

Améliorer l'accès – L'Accord de 2003 sur la santé

L'Accord de 2003 sur la santé conclu par le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux le 5 février se traduira par un meilleur accès au système de soins de santé, une plus grande imputabilité concernant l'utilisation des fonds publics et un système viable. Le budget de 2003 entérine un financement fédéral supplémentaire de 34,8 milliards de dollars sur cinq ans pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Accord. Plus précisément :

- les transferts en espèces aux provinces et aux territoires seront majorés de 9,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années;
- 16 milliards seront versés sur cinq ans dans un Fonds pour la réforme de la santé à l'intention des provinces et des territoires; ce fonds ciblera les soins primaires, les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance;
- 2,5 milliards seront investis immédiatement sous forme de supplément du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux pour atténuer les pressions actuelles;
- un nouveau Transfert canadien en matière de santé sera instauré d'ici le 1er avril 2004 afin d'accroître la transparence et l'imputabilité;
- 1,5 milliard de dollars seront consacrés à un Fonds pour l'équipement diagnostique et médical afin d'améliorer l'accès aux services publics de diagnostic;
- des fonds supplémentaires de 600 millions serviront à accélérer la mise sur pied d'un système national sécuritaire de télédossiers de santé, qui est crucial pour fournir des soins de qualité et garantir la sécurité des patients;
- 500 millions sont affectés aux hôpitaux de recherche par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Le gouvernement du Canada investit également dans différents autres domaines clés :

- 1,6 milliard de dollars sur cinq ans sont prévus à l'appui d'initiatives directement issues de l'Accord sur la santé :
  - six semaines de prestations d'assurance-emploi pour soins prodigués par compassion, en vue de prendre soin d'un parent, d'un enfant ou d'un conjoint gravement malade ou mourant;
  - des mesures relatives à la taxe de vente, à l'appui de la réforme des soins de santé;
  - des stratégies nationales axées sur la sécurité des patients, l'évaluation des technologies et l'immunisation;
  - l'affectation de fonds à l'Institut canadien d'information sur la santé et à un Conseil de la santé pour appuyer la régie et une meilleure imputabilité.
- 1,4 milliard de dollars sur cinq ans seront affectés à d'autres initiatives de réforme, dont :
  - la recherche et l'innovation en matière de santé;
  - la gestion des produits pharmaceutiques;
  - la planification des ressources humaines et la prestation de services dans les communautés minoritaires de langue officielle.
- 1,3 milliard sur cinq ans seront versés pour appuyer les programmes de santé des Premières Nations.

L'Accord énonce un nouveau cadre d'imputabilité assorti d'objectifs précis et d'un engagement envers l'atteinte de cibles au moyen d'indicateurs comparables des résultats du système de santé. Les Canadiens seront informés tous les ans des progrès de la réforme, par l'entremise du nouveau Conseil de la santé composé de représentants des deux ordres de gouvernement, de spécialistes et de particuliers.

Dans ce budget, nous investissons à long terme afin d'aider les familles avec des enfants à échapper au piège de l'aide sociale et à devenir maîtres de leur propre destin.

Le vice-premier ministre
et ministre des Finances, John Manley
Le discours du budget de 2003

Investir dans les familles et les collectivités canadiennes

Les familles et les collectivités forment le noyau de la société. Pour continuer à ériger la société à laquelle les Canadiens tiennent, le présent budget prévoit des investissements visant à combler les besoins des plus vulnérables, à appuyer les collectivités, à renforcer les collectivités autochtones et à promouvoir la culture canadienne.

Appuyer les familles canadiennes

Le budget de 2003 prévoit des investissements à long terme destinés à aider les familles ayant des enfants et les personnes handicapées. Ainsi :

- l'aide annuelle aux familles à faible revenu ayant des enfants, accordée par l'entremise de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, atteindra 10 milliards de dollars d'ici 2007; la prestation maximale se chiffrera à 3 243 $ pour le premier enfant, à 3 016 $ pour le deuxième et à 3 020 $ pour chaque autre enfant; cette aide fait plus que doubler par rapport à 1996;
- 900 millions sur cinq ans serviront à aider les provinces et les territoires à améliorer l'accès à des services de garde de qualité et le développement de la petite enfance; 35 millions seront versés sur cinq ans pour élaborer des programmes similaires axés sur les enfants des Premières Nations, surtout ceux vivant dans les réserves;
- une nouvelle Prestation pour enfants handicapés, de 1 600 $, sera offerte aux familles à revenu faible ou modeste;
- 80 millions de dollars par année serviront à bonifier l'aide fiscale aux personnes handicapées, à compter de 2004-2005, en fonction des résultats d'une évaluation du crédit d'impôt pour personnes handicapées et des conseils fournis par des spécialistes.

Aider les collectivités

Le budget contient des investissements visant à accroître l'aide aux collectivités canadiennes. Il prévoit :

- 320 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les ententes existantes avec les provinces et les territoires relativement au logement abordable;
- 256 millions sur deux ans pour prolonger le programme de remise en état de logements;
- une prolongation de trois ans de l'Initiative de partenariats en action communautaire, au coût de 135 millions par année, pour aider les sans-abri;
- 3 milliards de dollars supplémentaires au cours des 10 prochaines années pour appuyer l'infrastructure, dont 1 milliard pour l'infrastructure municipale.

Renforcer les collectivités autochtones

Le présent budget prévoit des investissements stratégiques pour renforcer les collectivités autochtones et ouvrir des débouchés économiques :

- 600 millions de dollars sur cinq ans pour la modernisation, l'entretien et la surveillance des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les réserves des Premières Nations;
- 42 millions sur deux ans pour le Programme des services de police des Premières Nations;

- 17 millions sur deux ans pour mieux satisfaire les besoins des Autochtones vivant dans les centres urbains;
- 72 millions au cours des deux prochaines années pour améliorer les résultats scolaires des Autochtones et s'assurer qu'ils bénéficient d'une formation et de possibilités d'emploi dans le cadre de grands projets;
- un financement de 172,5 millions sur 11 ans pour appuyer la mise sur pied et les activités d'un nouveau Centre des langues et des cultures autochtones, administré par des Autochtones;
- l'affectation au cours des deux prochaines années de 20 millions à Entreprise autochtone Canada pour encourager le développement d'entreprises et l'esprit d'entreprise.

Promouvoir la culture et les valeurs canadiennes

Le gouvernement investira dans des initiatives destinées à soutenir et à promouvoir la culture et les valeurs canadiennes :

- 150 millions de dollars sur deux ans pour le Fonds canadien de télévision en vue de favoriser la production d'émissions canadiennes de qualité;
- 114,5 millions au cours des deux prochaines années pour lancer un plan d'action quinquennal sur les langues officielles;
- un programme de contributions de 10 millions de dollars par année pour inciter le secteur privé à préserver les sites historiques.

Renseignements sur le budget de 2003

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à www.fin.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-publications@fin.gc.ca

This document is also available in English.

Le budget de 2003

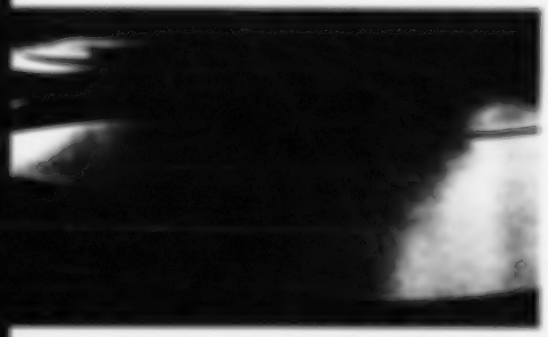

Bâtir l'économie dont les Canadiens ont besoin

le 18 février 2003

Canada

Ces mesures [...] visent un objectif clair. Il s'agit d'appuyer un climat qui récompense le travail acharné et l'entrepreneuriat. Cela favorise l'innovation et stimule la croissance économique et garantit à tous un avenir sûr.

Le vice-premier ministre
et ministre des Finances, John Manley

Introduction

Au cœur des priorités de l'État se trouve l'objectif consistant à assurer aux Canadiennes et aux Canadiens un niveau de vie optimal et une qualité de vie inégalée. À cette fin, il est essentiel de bâtir l'économie dont nous avons besoin pour engendrer la croissance – l'assise de la société à laquelle nous tenons.

Ces dernières années, les Canadiens ont réussi à créer une économie durable, plus productive et concurrentielle. Le Canada est arrivé au premier rang des pays du G-7 sur le plan de la croissance en 2002, et il devrait en faire autant cette année.

Le budget de 2003 instaure des mesures visant à établir un avantage canadien, dont :

- *un investissement d'un montant additionnel de 1,7 milliard de dollars en 2002-2003 et au cours des deux prochains exercices afin de stimuler la recherche et l'innovation au Canada;*
- *un investissement de 285 millions en 2002-2003 et lors des deux exercices suivants pour accroître les compétences des Canadiens et multiplier leurs possibilités d'apprentissage;*
- *un renforcement du Plan quinquennal de réduction des impôts afin d'améliorer le régime fiscal et d'offrir des incitatifs au travail, à l'épargne et à l'investissement;*
- *un investissement de 3 milliards de dollars pour promouvoir le développement durable et un environnement sain.*

Stimuler la recherche et l'innovation

La recherche de pointe est source de découvertes pouvant mener à des produits et à des services nouveaux. La force et la croissance de l'économie s'en trouvent rehaussées et la qualité de vie, améliorée.

Le présent budget permet au Canada d'innover davantage et d'être plus concurrentiel grâce aux mesures suivantes :

- une hausse de 125 millions de dollars du financement annuel des trois conseils subventionnaires fédéraux de la recherche afin d'appuyer un plus grand nombre de travaux à la fine pointe de la recherche de classe mondiale;
- la création d'un programme de Bourses d'études supérieures du Canada, afin de former l'élite des chercheurs de demain en offrant une aide à 2 000 étudiants à la maîtrise et à 2 000 étudiants au doctorat;
- l'affectation de 225 millions de dollars par année, à compter de 2003-2004, pour aider à financer les coûts indirects de la recherche subventionnée par le gouvernement fédéral dans les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche;
- un investissement de 500 millions additionnels dans la Fondation canadienne pour l'innovation au titre d'installations de recherche en santé à la fine pointe de la technologie, et l'affectation de 75 millions à Génome Canada pour des travaux de génomique axés sur la santé;
- l'engagement d'une somme additionnelle de 70 millions sur deux ans pour le Conseil national de recherches du Canada afin de renforcer le Programme d'aide à la recherche industrielle, appuyer les travaux d'astronomie et mettre sur pied des centres d'innovation régionaux;
- l'injection de 150 millions de dollars additionnels sous forme de fonds propres dans la Banque de développement du Canada pour offrir plus de capitaux de risque à des entreprises nouvelles ou en croissance, et l'affectation de 20 millions sur deux ans à Entreprise autochtone Canada pour lui permettre d'appuyer l'expansion d'entreprises et d'encourager l'esprit d'entreprise.

Appuyer les compétences et l'apprentissage

L'acquisition de compétences et l'apprentissage sont essentiels à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité ainsi qu'à l'amélioration du niveau de vie de tous les Canadiens.

Le budget de 2003 aidera les Canadiens à acquérir de nouvelles compétences et à parfaire leurs études. Il :

- prévoit un investissement de 81 millions de dollars sur deux ans pour attirer des immigrants qualifiés sur le marché du travail canadien et faciliter leur intégration;
- affecte 60 millions de dollars sur deux ans à l'amélioration du Programme canadien de prêts aux étudiants, afin que ceux-ci disposent de plus de fonds et que les diplômés de niveau postsecondaire puissent mieux gérer leur dette;
- réserve 100 millions de dollars pour la création de l'Institut canadien sur l'apprentissage, afin d'approfondir les renseignements disponibles sur l'éducation et l'apprentissage;
- affecte 72 millions de dollars sur deux ans pour améliorer les résultats scolaires des Autochtones et s'assurer qu'ils bénéficient d'une formation et de possibilités d'emploi dans le cadre de grands projets.

Améliorer le régime fiscal

Le présent budget entame le Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars, de façon à améliorer encore le régime fiscal, et prend des mesures pour encourager le travail, l'épargne et l'investissement. Mentionnons :

- une hausse de l'aide annuelle accordée aux familles à faible revenu pour les enfants, au moyen de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, celle-ci ayant porté à 10 milliards de dollars d'ici 2007 ; la prestation maximale passant à 1 283 $ pour le premier enfant, à 1 016 $ pour le deuxième et à 1 020 $ pour chaque autre enfant, soit plus du double de l'aide offerte en 1996;
- une incitation à l'épargne à l'aide d'une hausse des plafonds de cotisation aux REER et aux REÉR, qui passeront à 18 000 $ sur une période de quatre ans et seront indexés par la suite;
- un appui aux entrepreneurs et aux petites entreprises au moyen de modifications apportées au régime fiscal, dont une hausse du plafond de la déduction pour les petites entreprises, qui passera de 200 000 $ à 300 000 $ sur quatre ans;
- une incitation à l'investissement au Canada au moyen de l'élimination de l'impôt fédéral sur le capital sur une période de cinq ans;
- une amélioration du régime d'imposition du revenu tiré des ressources naturelles : le taux d'imposition des sociétés de ce important secteur devrait s'établir à 23 % au cours des cinq prochaines années, et des modifications seront apportées à la structure d'imposition;
- une amélioration du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique.

> *Notre économie doit être à la fois durable et vigoureuse. Cela signifie que nous devons relever de manière efficace le défi du changement climatique pour protéger le patrimoine naturel que nous avons légué à nos enfants.*

Promouvoir le développement durable

Le budget de 2005 expose la stratégie du gouvernement en matière de changement climatique de même que les efforts déployés pour assurer l'eau et l'air et rendre les villes plus agréables.

Pour ce faire, les mesures suivantes seront adoptées :

- Des fonds de 2 milliards de dollars seront consacrés au cinq ans à la mise en œuvre du Plan du Canada sur les changements climatiques, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable, du transport durable et des nouveaux combustibles de remplacement, pour lequel des mesures comme la modernisation d'immeubles, l'énergie éolienne, les piles à combustible et l'éthanol seront envisagées.
- Une somme de 1 milliard de dollars sera versée à d'autres mesures visant à l'environnement, notamment :
  - une allocation de 177 millions de dollars sur deux ans pour la décontamination de sites fédéraux;
  - un investissement de 80 millions de dollars sur deux ans pour améliorer la qualité de l'air partout au Canada;
  - une injection de 75 millions au cours des deux prochaines années pour mieux évaluer et gérer les substances toxiques;
  - un engagement de 70 millions au cours des deux prochaines années dans le cadre d'un plan pluriannuel visant à établir 10 nouveaux parcs nationaux et 5 nouvelles aires marines de conservation;
  - une allocation de 30 millions sur les deux prochaines années afin de protéger les espèces en péril au Canada et leur habitat naturel;
  - une injection de 600 millions sur cinq ans pour mettre à niveau, construire et remplacer les réseaux d'égouts et d'égout dans les réserves des Premières Nations.

[illegible] la recherche agricole

[illegible] conditions de commerce difficiles, les agriculteurs canadiens sont aux prises avec une concurrence internationale accrue et des exigences toujours plus élevées en matière de sécurité et de qualité des aliments.

Le budget de 2003 fournit aux fonds privés de cette importante industrie de nouveaux investissements annoncés de près de 200 millions de dollars. De plus, il assure plusieurs mesures visant à protéger le secteur agricole. Voici :

- 120 millions pour prévenir dans l'avenir de tels problèmes de ESB à l'aide de la Carte de renseignements sociaux
- 100 millions pour améliorer l'Agence canadienne d'inspection des aliments au cours des deux prochaines années
- un apport pouvant atteindre 113 millions qui aidera à l'amélioration des infrastructures de quatre collèges de médecine vétérinaire du Canada
- 50 millions pour offrir au cours des deux prochaines années à la Commission canadienne du grain pour qu'elle puisse maintenir le niveau de service offert aux agriculteurs
- 25 millions pour prévoir au cours des deux prochaines années pour appuyer les investissements de l'industrie agricole visant au rétablissement de l'appui dans le secteur agricole

Renseignements sur le budget de 2003

Les documents budgétaires sont offerts sur Internet à www.fin.gc.ca

Pour obtenir de exemplaires de version imprimée de l'autre documents budgétaires, s'adresser à :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Place 19 [illegible]
[illegible]
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services.public@fin.gc.ca

This document is also available in English.

Bâtir le Canada que nous souhaitons

Le discours du budget de 2003

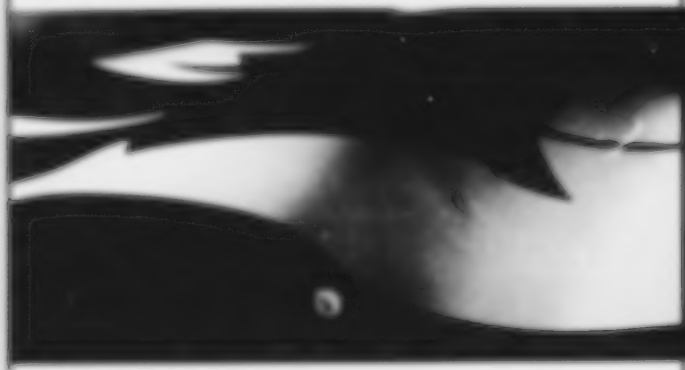

Le vice-premier ministre et ministre des Finances
l'honorable John Manley, c.p., député

le 18 février 2003

Canada

Bâtir le Canada que nous souhaitons

Le discours du budget de 2003

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

Note préliminaire

Dans la présente publication, les symboles suivants sont utilisés pour représenter des sommes d'argent : **M$** pour millions de dollars et **G$** pour milliards de dollars.

En outre, les termes du genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2003)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

N° de cat. : F1-23/2003-1F
ISBN 0-662-88348-9

Introduction

Je tiens d'abord à remercier tous ceux et celles qui ont participé activement à la préparation du budget que nous présentons aujourd'hui. Je remercie particulièrement mon collègue, le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales, ainsi que l'honorable députée de London-Ouest et les membres du Comité permanent des finances, pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés au processus des consultations prébudgétaires. J'aimerais également exprimer ma reconnaissance au premier ministre, qui a su m'appuyer et me faire confiance.

J'ai le privilège et l'honneur de présenter en cette chambre aujourd'hui, aux Canadiennes et aux Canadiens, un sixième budget équilibré consécutif. Nous réduisons, du même coup, la dette nationale pour une sixième fois d'affilée – en raison de la détermination et de la discipline du premier ministre et de mon prédécesseur au poste de ministre des Finances, l'honorable député de LaSalle-Émard. Il faut remonter à plus d'un demi-siècle pour trouver un bilan comparable de la part d'un gouvernement. Le Canada est le seul pays du Groupe des Sept à ne pas accuser de déficit budgétaire. Il s'agit là d'une réalisation canadienne tout simplement exceptionnelle.

Monsieur le Président, je me suis rendu, pendant la préparation de ce budget, dans toutes les régions du pays afin de rencontrer des milliers de Canadiens. Ceux-ci m'ont décrit le « Canada qu'ils souhaitent ». Ils ont eu voix à tous les chapitres de ce budget. Ils nous ont dit que nos choix budgétaires ne devraient pas simplement être un exercice de comptabilité, mais aussi le reflet de toutes nos valeurs. Nos choix doivent traduire la fierté des Canadiens pour leur pays. Par-dessus tout, ils doivent témoigner de leur espoir et de leur détermination à léguer un Canada et un monde meilleurs à leurs enfants.

Il va sans dire que nous habitons un pays où les richesses naturelles sont abondantes, mais la véritable richesse du Canada réside toutefois dans le peuple canadien lui-même. Notre pays ne se définit pas en fonction d'une race ou d'une religion commune, mais plutôt dans sa communauté de valeurs et de convictions. Ces valeurs ont été façonnées en partie par l'histoire, par ceux qui ont pris des risques et par ceux qui sont venus trouver refuge ici en quête d'espoir et de liberté. Elles ont été façonnées par ceux qui ont combattu en temps de guerre, et ceux qui ont lutté en temps de paix pour la démocratie, la justice sociale et la primauté du droit.

Ce budget reflète de telles valeurs et les points de vue de Canadiens de tous les coins du pays. Réformer notre système de soins de santé. S'attaquer aux problèmes de la pauvreté et des logements abordables. Aider nos villes à devenir plus compétitives et nos collectivités plus saines. Investir dans les nouvelles technologies et dans les énergies de remplacement.

Dans l'assainissement de l'air et de l'eau, pour que notre croissance soit durable. Aider les entreprises à devenir encore plus concurrentielles sur les marchés nord-américains et mondiaux. Faire résonner la voix du Canada aux quatre coins de la planète.

Dans les 18 derniers mois, les Canadiens ont encore une fois eu l'occasion de voir les périls qui nous attendent dans un monde incertain. Et dans nos consultations, les événements qui surviennent au-delà de nos frontières ont souvent fait l'objet de discussion.

Monsieur le Président, il n'existe certainement pas de plus grande responsabilité pour un gouvernement que celle d'assurer la sécurité de ses citoyens. C'est ce que nous faisons dans ce budget. Nous exerçons notre responsabilité en jouant un rôle de premier plan dans le monde au niveau de la recherche de solutions aux problèmes qui sont à l'origine de l'instabilité, soit la faim et la maladie, l'exploitation et la pauvreté. Le budget d'aujourd'hui offre aussi la sécurité aux Canadiens au chapitre des choses auxquelles ils tiennent le plus, ici même au pays, soit la qualité de notre société et la force de notre économie.

Monsieur le Président, au-delà de ces investissements déterminants pour notre avenir, les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements rendent compte de leurs actes. Ils nous confient l'argent de leurs impôts et nous font confiance. À nous d'être à la hauteur de leurs attentes. J'annonce donc aujourd'hui un nouveau cadre d'examen rigoureux et continu des dépenses publiques.

Bref, Monsieur le Président, le budget de 2003 vise à bâtir la société à laquelle les Canadiens tiennent, l'économie dont ils ont besoin et le système de reddition de comptes qu'ils souhaitent.

Perspectives économiques et financières

Aujourd'hui, le Canada est confiant. Nous savons que nous pouvons réussir partout dans le monde, quel que soit le domaine ou le marché. Notre pays est en marche. Nous partons nettement en position de force. Nous sommes un véritable « tigre du Nord ».

L'indice le plus important sur le plan humain de la réussite économique du Canada est la création dans notre économie, en 2002, de 560 000 emplois, dont la majorité à temps plein. Il s'agit de la meilleure performance de notre histoire à ce chapitre. Les entreprises et les familles du Canada profitent des taux d'intérêt les plus bas en près de 40 ans. Nous affichons un excédent au compte courant depuis près de trois ans. Cela nous a permis de réduire notre dette extérieure. Monsieur le Président, pour la première fois de notre histoire, notre dette est inférieure à celle des États-Unis.

Nous avons une économie qui a connu une croissance marquée de 3,3 % en 2002 – un niveau sensiblement supérieur aux 2,4 % affichés aux États-Unis et plus rapide que celui de tous les autres pays du G-7. La moyenne des prévisions du secteur privé laisse croire que nous connaîtrons un taux de croissance semblable au Canada cette année, et de 3,5 % en 2004.

Toutefois, Monsieur le Président, comme nous le savons tous dans cette chambre, nous vivons dans un monde très incertain. Les économies de l'Europe et du Japon continuent de tourner au ralenti. Fait encore plus important, la reprise demeure inégale aux États-Unis. De plus, le risque d'un conflit armé en Irak rend plus incertaines les perspectives d'une croissance mondiale stable dans un avenir rapproché.

Monsieur le Président, les Canadiens peuvent être fiers de notre performance vigoureuse en cette période de malaise économique. Mais nous devons faire preuve de prudence. Nous devons demeurer vigilants face à ce climat d'incertitude mondiale. Au Canada, il n'y aura pas de retour au déficit. Nous réduisons notre dette. Nous avons déjà remboursé plus de 47 milliards de dollars depuis 1997. Et nous ferons encore plus. Nous appliquons au complet le plan de réduction des impôts de 100 milliards de dollars qui a été mis en place en 2000. Et nous ferons encore plus. Nous allons maintenir les avantages économiques et sociaux qui nous distinguent. Avant toute chose, nous allons demeurer maîtres de notre destin.

Maintenir l'équilibre budgétaire, réduire la dette et obtenir la meilleure valeur pour notre argent représentent un défi constant et un impératif incontournable. Il s'agit du fondement de notre stratégie économique et budgétaire. Il s'agit aussi de la réalité à laquelle font face la plupart des familles canadiennes, y compris ma famille. C'est également la réalité à laquelle un gouvernement responsable doit faire face. Les Canadiens n'ont pas oublié les sacrifices qu'ils ont dû faire pour remettre le Canada dans la bonne voie au milieu des années 1990. Nous n'allons pas revenir en arrière.

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que nous présentons un budget équilibré encore cette année, et que le budget sera équilibré l'année prochaine et par la suite. Nous ferons ceci tout en continuant de mettre de côté la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars et une marge de prudence économique face à l'incertitude qui règne dans le monde.

Comme d'habitude, ces projections budgétaires sont fondées sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. De plus, en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale, elles ont été établies, pour la première fois de notre histoire, selon la comptabilité d'exercice intégrale.

Grâce à cette méthode, les Canadiens auront un portrait plus complet et actuel de la position financière du gouvernement. C'est donc dire que la gestion des fonds publics au Canada se fera sous le signe d'une transparence accrue.

Monsieur le Président, assurer une administration judicieuse de l'économie est une tâche qui n'est jamais tout à fait terminée. Il ne suffit pas de cocher une case et de passer à autre chose. Dans le cadre des mesures budgétaires que nous annonçons aujourd'hui, nous allons continuer de gérer les ressources du pays avec le plus grand soin. Ces mesures budgétaires serviront à renforcer notre autonomie financière et notre économie, ce qui nous permettra de viser même plus haut. Elles nous permettront de trouver de nouvelles solutions à des problèmes de longue date, de fixer de nouveaux buts et des objectifs ambitieux, et d'assumer la pleine responsabilité pour bâtir le Canada que nous souhaitons, pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Plan budgétaire de 2003-2004

Des soins de santé pour le XXIe siècle

Pour bâtir le pays que nous souhaitons, les Canadiens nous ont dit que notre système public de soins de santé représente leur priorité numéro un. Ce système est un reflet fidèle de nos valeurs, de la conviction selon laquelle le Canada est un pays d'entraide. Il traduit notre volonté de partager des risques et notre engagement selon lequel l'accès aux soins ne tient pas de notre capacité de payer, mais plutôt de nos besoins. Ce système est un des avantages dont nous profitons en tant que Canadiens.

Les gouvernements du Canada ont conclu récemment un accord sur le renouvellement des soins de santé. Cet accord fait plus que répondre aux pressions immédiates sur les coûts. Il établit un engagement ferme et un plan pour le changement : un plan pour un accès plus rapide à des soins de qualité et pour assurer la viabilité de cet avantage canadien, pour la réforme des soins communautaires et de la famille, pour l'accès à des soins à domicile, pour la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance, pour une réduction des périodes d'attente pour avoir des services diagnostiques, pour l'innovation et pour une véritable imputabilité envers les Canadiens. Je tiens à féliciter la ministre de la Santé, sans qui ce plan historique pour la réforme n'aurait pas été possible.

Ce budget prévoit des outils financiers qui permettront de traduire ce plan en mesures concrètes. La contribution fédérale aux soins de santé augmentera de 17,3 milliards de dollars pour les trois prochaines années, et de 34,8 milliards pour les cinq prochaines années. Cela comprend :

- une augmentation de 9,5 milliards pour les transferts aux provinces et aux territoires pour les cinq prochaines années;
- un transfert immédiat de 2,5 milliards aux provinces et aux territoires pour composer avec les pressions économiques actuelles;
- 16 milliards sur cinq ans au Fonds pour la réforme de la santé, qui cible les soins primaires, les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance;
- un investissement fédéral additionnel de 5,5 milliards pour améliorer la santé des Canadiens, y compris dans l'équipement diagnostique et médical, la technologie de l'information sur la santé et les hôpitaux de recherche.

Mais cette réforme ne se limite pas aux hôpitaux et aux traitements. Voilà pourquoi ce budget consacre des fonds aussi à la santé de l'environnement, au sport et à l'exercice physique, à la prévention et à l'immunisation, ainsi qu'à la promotion et à la protection de la santé.

Monsieur le Président, nous devons également reconnaître l'écart inacceptable qui existe entre la santé des Autochtones et celle des autres Canadiens. Nous devons faire plus et faire mieux. Et nous allons le faire. Ce budget investit donc 1,3 milliard, pour les cinq prochaines années, dans des mesures qui aideront à améliorer la santé des Autochtones du Canada. Une somme additionnelle de 600 millions de dollars est également destinée à améliorer la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées dans les réserves.

Monsieur le Président, notre engagement renouvelé dans le domaine de la santé tient compte de la contribution individuelle des Canadiens pour bâtir une société en santé et de compassion. Les personnes gravement malades et mourantes préfèrent souvent être soignées là où elles se sentent le mieux et par les personnes qu'elles aiment, c'est-à-dire dans leur maison et par leurs proches. Trop souvent, les membres de leur famille doivent faire des choix déchirants entre travailler et leur donner des soins. Le budget élargit le Programme d'assurance-emploi pour accorder un congé de travail avec prestations pour s'occuper d'un enfant, d'un parent ou d'un conjoint gravement malade.

Dans ce budget, nous reconnaissons aussi le leadership de Canadiens comme Rick Hansen, dont les réalisations ont inspiré non seulement le Canada, mais le monde entier. La *Rick Hansen Man in Motion Foundation* redonne espoir aux quelque 37 000 Canadiens atteints d'une lésion de la moelle épinière. Je suis heureux d'annoncer que le gouvernement du Canada va contribuer au financement de travaux importants de cette fondation.

Monsieur le Président, les Canadiens peuvent compter sur l'engagement de notre gouvernement dans un système public de soins de santé viable et fondé sur l'imputabilité. Un système qui établit un cadre clair et à long terme qui assure la croissance de l'investissement fédéral dans les soins de santé des Canadiens. Nos transferts en espèces versés aux provinces seront de 15,5 milliards de dollars en 2008-09, 2009-2010, de cent plus que doublé pour atteindre 31,5 milliards. Les Canadiens nous ont demandé un engagement envers la santé. Nous l'avons pris, et nous leur donnerons les résultats qu'ils méritent.

Les familles et les collectivités

Monsieur le Président, les Canadiens nous l'ont dit : en plus de la santé, ils veulent que le gouvernement s'attaque aux problèmes de la pauvreté, des sans-abri et de la dépendance. Même si la plupart des Canadiens profitent de nos progrès économiques, il est contraire à nos valeurs que certains n'arrivent pas encore à se loger ou à subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Le Canada est un pays très riche. Mais ce ne sont pas tous les Canadiens qui profitent de cette richesse. Bien que nous ayons éliminé notre déficit budgétaire, nous n'avons pas toujours bien réussi à relever nos défis sociaux. Les Canadiens veulent que leurs concitoyens et concitoyennes puissent profiter des débouchés ou, encore mieux, les créer eux-mêmes, pour mettre fin au cycle de la pauvreté et de la dépendance. Ils veulent que les collectivités aient la capacité de déterminer et régler les problèmes, et d'assumer la responsabilité de bâtir une meilleure qualité de vie pour leurs membres.

Dans la dernière moitié du XX^e^ siècle, nous avons pris l'engagement, à l'échelle nationale, de lutter contre la pauvreté chez les aînés. Le défi de notre génération consiste à déployer les mêmes efforts afin d'enrayer la pauvreté chez les enfants. Nous devons garantir un bon départ dans la vie à tous les enfants canadiens.

Nous avons déjà accompli beaucoup. En 1997, nous avons mis un pied, avec les provinces et les territoires, la Prestation nationale pour enfants pour les aider à se libérer de l'aide sociale. Et nous pour faire en sorte que leurs parents ne soient plus aux prises avec le piège de l'aide sociale, à savoir d'avoir peur de se joindre au marché du travail au risque de perdre leur prestation et de ne plus être en mesure de répondre aux besoins de base de leurs enfants. Monsieur le Président, la Prestation nationale pour enfants fonctionne bien. Depuis ce mis sur pied, nous avons réduit la dépendance à l'aide sociale, et nous avons véritablement réduit la pauvreté chez les enfants. Nous devons continuer bien plus, et même beaucoup plus.

Dans ce budget, nous investissons à long terme afin d'aider les familles avec des enfants à échapper au piège de l'aide sociale et à devenir maîtres de leur propre destin. Ce budget met en place un plan d'investissement à long terme pour aider les familles à faible revenu. J'annonce une bonne importante des prestations versées aux enfants de familles pauvres. D'ici 2007, les parents recevront 3 243 $ pour un premier enfant, soit une augmentation de 30 % par rapport à aujourd'hui, et plus du double qu'avant 1997. Pour une famille pauvre avec deux enfants de moins de sept ans, cela veut dire un chèque de 5 631 $ tous les mois. J'ai aussi le plaisir d'annoncer que nous augmentons de 1 600 $ par année les prestations versées aux familles à faible ou à moyen revenu qui s'occupent d'un enfant handicapé.

Nous devons également fournir aux personnes handicapées de notre pays les outils dont elles ont besoin pour participer activement à la société canadienne. J'annonce donc aujourd'hui que nous allons concrétiser notre engagement de 180 millions de dollars par année pour aider les personnes handicapées à se trouver un emploi. Monsieur le Président, personne n'est mieux placé que les personnes handicapées elles-mêmes, et les gens qui s'occupent d'elles, pour comprendre les défis qu'elles doivent surmonter. Notre gouvernement va travailler en collaboration avec ces groupes grâce à la mise sur pied d'un nouveau comité consultatif indépendant chargé de s'occuper de la condition des personnes handicapées. Ce budget portera à environ 1,3 milliard de dollars en tout l'aide fiscale accordée chaque année aux personnes handicapées et qui est des besoins médicaux particuliers et à celles qui leur donnent des soins.

Monsieur le Président, les familles pauvres ont besoin de plus qu'un supplément de revenu. Les parents, et surtout les chefs de famille monoparentale, doivent avoir la chance d'occuper un bon emploi qui les aidera à améliorer la qualité de vie de leurs enfants, et continuer d'avoir accès à de bons services de garde. Aujourd'hui, grâce aux efforts de la nouvelle Développement des ressources humaines, j'annonce un nouvel investissement fédéral de 935 millions de dollars au cinq ans dans les services de garde d'enfants.

[illegible] [illegible] [illegible] [

Texto texto [illegible] texto texto texto texto [illegible] texto texto texto texto

De plus, Monsieur le Président, j'annonce aujourd'hui un investissement de 12 millions de dollars pour la Fondation nationale des réalisations autochtones, afin de lui permettre d'élargir son programme de bourses pour les étudiants autochtones. Je tiens à féliciter le président de la Fondation, John Kim Bell, de son travail exceptionnel. Et nous annonçons également une contribution de 100 millions de dollars au titre de la création de l'Institut canadien sur l'apprentissage, qui aidera les Canadiens à prendre de meilleures décisions concernant l'éducation de nos enfants.

Monsieur le Président, l'avantage distinct dont profite le Canada sur le plan du savoir se construit en élargissant la base de compétences de notre main-d'œuvre. Nous le renforçons en aidant les Canadiens qui veulent travailler – y compris les nouveaux arrivants – à mettre leur talent et leur esprit d'initiative au service de la productivité de l'entreprise. Nous allons donc investir 40 millions de dollars dans les deux prochaines années afin d'aider les néo-Canadiens à s'intégrer rapidement à notre économie. Ils pourront alors apprendre une langue seconde, accélérer la reconnaissance de leurs titres de compétences obtenus à l'étranger, ou encore les plus qualifiés pourront participer à des projets pilotes pour s'établir dans de plus petites collectivités partout au pays. Notre objectif est clair : nous voulons multiplier les possibilités et permettre à tous les Canadiens, surtout aux jeunes, de contribuer à l'avancement de notre société.

Une plus grande prospérité

Monsieur le Président, la connaissance et les capacités deviennent des possibilités et des sources de prospérité lorsqu'elles reposent sur une économie solide. Le mieux-être des Canadiens, grâce au relèvement du niveau de vie et à une meilleure qualité de vie, est au cœur du programme économique et social du gouvernement. Pour ce faire, les progrès économiques et sociaux doivent aller de pair. Il faut aussi exploiter le dynamisme, le talent et l'initiative des Canadiens. Notre régime fiscal doit favoriser la croissance économique et la création d'emplois, de même que les investissements dans les nouvelles technologies et la recherche.

Monsieur le Président, je viens tout juste de parler de nos nouveaux investissements dans l'apprentissage et le développement des compétences, dans la recherche et l'innovation, dans nos familles et dans nos collectivités.

Nous prenons également aujourd'hui des mesures afin de pousser plus loin notre plan de réduction des impôts sur cinq ans et de stimuler davantage l'épargne et l'investissement. Ce budget encouragera les Canadiens à épargner en portant les limites de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite à 18 000 $ d'ici 2006 et en relevant de façon concordante les plafonds des régimes de pension agréés offerts par les employeurs.

Grâce à cette mesure, les Canadiens pourront mieux planifier leur retraite. Ils pourront compter sur la viabilité et sur la solidité des trois piliers du système canadien de retraite : le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et les régimes enregistrés d'épargne-retraite. J'ajoute qu'à la demande du député de Dufferin-Peel-Wellington-Grey, nous sommes conscients des dangers inhabituels auxquels font face les pompiers du Canada. Ainsi, pour améliorer leur qualité de vie à la retraite, nous allons accélérer le taux d'accumulation de leurs prestations de retraite.

Monsieur le Président, ce budget va même plus loin afin d'aider les entrepreneurs et les petites entreprises du Canada. J'annonce aujourd'hui une modification en faveur des propriétaires de petites entreprises qui aurait dû être adoptée il y a longtemps. Pendant deux décennies, le plafond de revenu auquel le taux d'imposition des petites entreprises de 12 % s'applique a été maintenu à 200 000 $. Le budget d'aujourd'hui hausse cette limite à 300 000 $.

Tant les employeurs que les employés au Canada ont profité d'une réduction soutenue des taux de cotisation d'assurance-emploi. Ces taux ont été abaissés à neuf reprises depuis 1994. J'annonce aujourd'hui que les taux de cotisation à l'assurance-emploi diminueront encore, passant à 1,98 $ en 2004, soit 12 cents de moins qu'à l'heure actuelle.

Monsieur le Président, le gouvernement s'engage à garantir la compétitivité de son régime d'impôt des sociétés, à stimuler l'investissement, et à favoriser l'emploi et la croissance pour les Canadiens. J'annonce aujourd'hui plusieurs mesures importantes en ce sens.

Nous savons que les impôts sur le capital ont une incidence négative sur la décision des investisseurs étrangers et canadiens d'investir ou non chez nous. Ces impôts pèsent sur les entreprises, même en période de difficultés, et sur les entreprises en expansion, alors qu'elles ont besoin de capitaux pour se développer. Bref, l'impôt sur le capital représente un obstacle important à l'investissement, ce qui est néfaste pour nous tous. Nous ajoutons aujourd'hui à l'avantage concurrentiel du Canada en éliminant par voie législative l'impôt fédéral général sur le capital au cours des cinq prochaines années. Les entreprises plus modestes, et surtout celles de taille moyenne, seront les premières à bénéficier de ce changement. À compter de 2004, le quart des entreprises assujetties à cet impôt à l'heure actuelle, dont beaucoup sont la propriété de Canadiens, ne seront plus tenues de payer cet impôt.

Nous allons aussi améliorer la fiscalité du revenu tiré de richesses naturelles au Canada. Nous réduirons le taux d'impôt des sociétés applicable à ce secteur à 21 % sur cinq ans, tout en modifiant la structure fiscale de ce secteur clé.

Cependant, nos efforts visant à créer et à maintenir une économie canadienne forte doivent aller nettement au-delà des mesures fiscales. Nous avons reçu d'excellentes suggestions de la part de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, de femmes d'affaires et d'autres innovateurs des milieux d'affaires du pays sur la façon dont nous pourrions appuyer davantage l'entrepreneuriat et la petite entreprise au Canada. Le budget d'aujourd'hui comporte donc des mesures supplémentaires, comme l'ajout de 190 millions de dollars pour permettre à la Banque de développement du Canada d'étendre ses activités d'investissement de capital de risque. Nous augmentons aussi de 25 % le budget du programme Entreprise autochtone Canada, qui remporte un vif succès.

Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens sont parmi les plus productifs au monde. Cependant, la sécheresse et les tensions résultant de pratiques commerciales déloyales font en sorte que les temps sont difficiles. Le gouvernement vient en aide à nos agriculteurs. Le budget d'aujourd'hui confirme que les agriculteurs se partageront 5,2 milliards de dollars au cours des six prochaines années en vertu du nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture et de son nouvel arrangement de financement de transition. Nous versons également des crédits à la Caisse de réassurance-récolte et à des organismes clés comme la Commission canadienne des grains et l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Nous allons accorder aussi 113 millions de dollars aux collèges de médecine vétérinaire du Canada établis à Saskatoon, à Charlottetown, à Guelph et à Saint-Hyacinthe. Et nous allons investir 20 millions de dollars sur deux ans pour ajouter aux investissements de capital de risque de Financement agricole Canada dans le secteur agricole.

Monsieur le Président, ces mesures, et d'autres encore contenues dans notre plan budgétaire, visent un objectif clair. Il s'agit d'appuyer un climat qui récompense le travail acharné et l'entrepreneuriat. Cela favorise l'innovation et stimule la croissance économique et garantit à tous un avenir sûr.

Le changement climatique et l'environnement

Monsieur le Président, notre croissance doit être à la fois durable et vigoureuse. Cela signifie que nous devons relever de manière efficace le défi du changement climatique pour protéger le patrimoine naturel que nous allons léguer à nos enfants. Dans plusieurs années, nous voulons tous pouvoir dire à nos enfants et à nos petits-enfants que nous savions ce qu'il fallait faire.

Et que nous avons agi. Je veux aussi pouvoir dire que nous avons fait honneur à notre responsabilité de chef de file au niveau mondial, comme le Canada l'a toujours fait. Et que nous avons fait notre part pour élaborer, avec nos partenaires, un plan afin de protéger notre atmosphère. C'est pourquoi les membres de cette chambre se sont prononcés en très grande majorité en faveur de la ratification du Protocole de Kyoto, résultat du travail inlassable du ministre de l'Environnement et du ministre des Ressources naturelles. C'est pourquoi tant de Canadiens, et de nombreux parlementaires, ont choisi d'affronter ce défi en prenant un nouvel engagement et en formulant de nouvelles idées.

Relever le défi que pose le changement climatique est à la fois une responsabilité des instances politiques et un impératif écologique, mais c'est aussi un débouché économique pour le Canada. La capacité de notre pays au plan des connaissances et de l'innovation déterminera la façon dont nous allons relever ce défi. Le Canada est déjà l'un des chefs de file mondiaux des technologies environnementales. Mais nous pouvons, et nous devons, ajouter à notre avantage environnemental et économique à mesure que nous ferons honneur à nos engagements en vertu du Protocole de Kyoto.

C'est pourquoi le gouvernement a déjà consacré 1,7 milliard de dollars depuis 1997 au phénomène du changement climatique. Et c'est pourquoi, Monsieur le Président, le budget d'aujourd'hui prévoit 2 milliards de dollars de plus pour aider à la mise en œuvre du Plan du Canada sur les changements climatiques. Nous allons notamment investir 250 millions de dollars dans Technologie du développement durable Canada afin d'encourager le développement de technologies propices à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le budget d'aujourd'hui prévoit également 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour appuyer les partenariats d'innovation et l'adoption de mesures ciblées visant à promouvoir l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les moyens de transport durable et les sources d'énergie de remplacement. Nous augmentons également notre appui à la recherche dans un domaine où le Canada peut, à lui seul, fournir une contribution unique afin de relever le défi du changement climatique. Ce domaine, c'est celui des sciences du Grand Nord.

Monsieur le Président, notre programme environnemental ne se limite pas au défi du changement climatique. Comme je l'ai dit, nous allons améliorer la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées dans les réserves des Premières Nations, dont les besoins sont si grands. Le budget consacre en outre plus de 340 millions de dollars sur deux ans à d'autres priorités environnementales.

Nous mettrons en place une nouvelle entente canado-américaine visant à améliorer la qualité de l'air. Nous donnerons également suite à notre engagement de protéger les espèces en péril, de régler le problème des substances toxiques et de nettoyer les sites fédéraux contaminés. Nous allons aussi collaborer avec nos partenaires provinciaux et municipaux au nettoyage des étangs bitumineux de Sydney. Je suis très fier de souligner que le budget d'aujourd'hui prévoit des fonds pour l'achèvement du système des parcs nationaux du Canada, y compris la création de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines de conservation.

Nos villes et nos collectivités

Monsieur le Président, le milieu naturel magnifique du Canada va de pair avec notre identité nationale. Or, les Canadiens doivent aussi être fiers des endroits qu'ils connaissent le mieux, c'est-à-dire les villes et les collectivités où ils habitent. Nos villes doivent être des symboles de dignité et de labeur productif, de même que des foyers pour notre culture et notre compétitivité.

Presque toutes les initiatives que j'ai décrites aujourd'hui peuvent se situer dans le contexte du renouvellement de la vie urbaine et communautaire au Canada. Cela vaut également pour le renforcement des soins de santé et la lutte contre la pauvreté chez les enfants. C'est également le cas des nouvelles possibilités d'apprentissage et d'emploi pour tous les Canadiens, y compris les nouveaux immigrants. Cela vaut pour l'assainissement du climat des affaires et le soutien d'une économie en pleine expansion et écologiquement durable.

Or, ces avantages doivent reposer sur une infrastructure qui permet à notre économie de fonctionner, et à notre société de prospérer. Une étude importante menée par la députée de York-Ouest, en sa qualité de présidente du Groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines, montre clairement que le renouvellement de l'infrastructure domine la liste des défis auxquels les villes et les collectivités du Canada sont confrontées.

Nous avons déjà fait des investissements importants dans l'infrastructure urbaine, frontalière, routière et stratégique. Les deux derniers budgets prévoyaient des investissements totalisant plus de 5 milliards de dollars et grâce auxquels le secteur privé et d'autres ordres de gouvernement mobilisent des ressources supplémentaires. Nous réitérons aujourd'hui notre engagement de renouveler l'infrastructure du Canada à long terme. J'annonce une contribution fédérale supplémentaire de 3 milliards de dollars sur dix ans pour l'infrastructure stratégique et municipale.

Monsieur le Président, des communautés saines et des villes dynamiques sont au cœur de la qualité de vie de tous les Canadiens. Mais, outre une économie forte et une société solidaire, je crois que notre conception de la qualité de vie au Canada est également synonyme d'une vie empreinte de dignité et de fierté, sans oublier la capacité de célébrer notre culture et nos libertés. Le Canada est tout simplement un modèle pour le reste du monde, un modèle de diversité et d'inclusivité, un modèle d'ouverture aux gens de partout ailleurs dans le monde et un modèle des sommets que chaque personne de ce pays peut atteindre.

La dualité linguistique est au cœur de l'identité collective du Canada. La connaissance de l'autre langue officielle est une source de richesse à la fois culturelle et économique. Elle nous présente une vision différente du monde et nous facilite l'accès aux marchés mondiaux et aux possibilités qu'ils offrent. Depuis un quart de siècle, les réalisations du Canada en matière d'enseignement, de promotion et d'utilisation de l'autre langue officielle sont tout simplement remarquables. Par le budget d'aujourd'hui, et grâce au travail du ministre des Affaires intergouvernementales, le gouvernement va investir dans un plan d'action de cinq ans pour renouveler son appui aux langues officielles du Canada. Nous allons également investir aujourd'hui dans des mesures visant à promouvoir la culture canadienne, dont la préservation des biens du patrimoine, ce que la ministre du Patrimoine canadien a soutenu avec tant de passion.

Un gouvernement qui rend des comptes

Monsieur le Président, au cours de mes consultations en prévision du budget d'aujourd'hui, des Canadiens de partout au pays m'ont dit souhaiter que leurs gouvernements leur rendent de meilleurs comptes et soient plus transparents. Bref, les Canadiens veulent savoir à quoi sert leur argent, et ils veulent en avoir pour leur argent. En d'autres mots, ils veulent des résultats à la mesure de leur contribution. Ils savent que chaque dollar compte, qu'il s'agisse de gérer le budget d'un ménage ou l'économie de l'un des pays du G-7. Monsieur le Président, nous avons une responsabilité envers la population du Canada. C'est pourquoi nous faisons de la reddition de comptes l'une des pierres angulaires de ce budget.

Premièrement, nous donnons suite à notre engagement de réaffecter certaines dépenses à des besoins plus prioritaires et à des approches plus efficaces. Sous la direction de la présidente du Conseil du Trésor, le gouvernement lance un examen permanent de tous les programmes fédéraux sur un cycle de cinq ans. L'objectif de cet exercice rigoureux est de faire en sorte que les programmes du gouvernement demeurent pertinents, efficaces et abordables. Tous les ministères et tous les programmes non législatifs seront

passés en revue. Ils devront produire des résultats, et ils devront trouver de nouveaux modes de prestation des services. Comme preuve de son engagement de réaffecter les dépenses et d'améliorer l'efficacité, le gouvernement réaffectera, à partir de 2003-2004 et de façon permanente, 1 milliard de dollars par année en dépenses existantes aux priorités les plus élevées des Canadiens.

Deuxièmement, en consultation avec les parlementaires, les comités parlementaires et la vérificatrice générale, le gouvernement trouvera des façons d'améliorer les rapports destinés au Parlement pour mieux répondre aux besoins de ce dernier et à ceux du public.

Troisièmement, le gouvernement donne suite à l'avis de la vérificatrice générale du Canada et, à compter du présent budget, il présentera ses états financiers selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

Quatrièmement, pour améliorer la reddition de comptes et la transparence, le Conseil du Trésor exigera des rapports exhaustifs sur les frais imposés aux usagers qui seront présentés au Parlement et au grand public et décriront la situation sur une base ministérielle et dans tout le gouvernement.

Cinquièmement, nous allons resserrer les mécanismes de reddition de comptes et de régie des fondations sans lien de dépendance établies par le gouvernement.

Sixièmement, j'annonce aujourd'hui le lancement de consultations sur un nouveau mécanisme d'établissement des taux de cotisation à l'assurance-emploi pour les années 2005 et les suivantes. Ces consultations vont s'appuyer sur les principes de la transparence et de l'équilibre entre les recettes et les coûts prévus du programme.

Septièmement, les gouvernements ont fait de la reddition de comptes la pièce maîtresse du nouvel Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé. Les premiers ministres ont convenu, ce mois-ci, de créer un Conseil de la santé pour rendre compte publiquement aux Canadiens des progrès découlant de la réforme de la santé. Et je confirme aujourd'hui que le gouvernement va abolir par voie législative le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Un nouveau Transfert canadien en matière de santé et un nouveau Transfert canadien en matière de programmes sociaux, soit un mécanisme distinct, seront établis le 1er avril 2004 pour fournir le système de reddition de comptes que les Canadiens souhaitent.

Huitièmement, le budget d'aujourd'hui donne suite à notre engagement d'améliorer la régie des sociétés, les mesures d'observation et la réglementation pour rehausser la confiance dans les marchés canadiens.

Enfin, les honorables députés se souviendront que le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien a été mis en place pour financer directement les nouvelles mesures de sécurité du transport aérien au Canada dans la foulée des événements du 11 septembre 2001. Avec l'adoption de la comptabilité d'exercice, je suis heureux d'annoncer que nous allons réduire de plus de 40 % le droit pour les vols intérieurs et le ramener à 7 $ pour un aller simple et à 14 $ pour un aller-retour dès le 1er mars de cette année.

Monsieur le Président, les mesures de reddition de comptes annoncées dans le budget d'aujourd'hui ne ciblent pas que l'efficacité des programmes. Elles portent sur le respect et l'intégrité de notre démocratie. Et elles sont à l'image des valeurs canadiennes.

Garantir le rôle du Canada dans un monde incertain

Monsieur le Président, alors que je parcourais le Canada ces derniers mois, des Canadiens de partout – et surtout les jeunes des écoles secondaires et des universités que j'ai visitées – m'ont clairement exprimé leur passion au sujet du rôle que ce pays joue sur la scène internationale. Ils sont fiers de savoir que notre unifolié – qu'il orne les épaulettes d'un soldat, qu'il soit cousu sur un sac à dos ou qu'il soit estampillé sur un sac de farine – est un symbole d'espoir, de compassion et de détermination partout à travers le monde. Cela a toujours été la contribution du Canada et, en dépit des grands bouleversements qui secouent notre monde, il en sera toujours ainsi.

Notre gouvernement s'est clairement engagé à doubler notre budget de l'aide internationale d'ici 2010. Cela n'est pas qu'un simple objectif de dépense. Il s'agit plutôt de la promesse tangible d'un avenir meilleur pour les populations les plus vulnérables du globe. Cet objectif sous-tend le leadership du Canada dans la campagne d'élimination des mines antipersonnel. Il donne également suite à notre engagement à l'égard d'un nouveau partenariat pour l'Afrique. La moitié de ces nouveaux crédits seront consacrés à l'Afrique, pour promouvoir la santé et lutter contre le VIH/SIDA, pour donner accès à de l'eau potable et, Monsieur le Président, pour faire une différence là où les besoins sont les plus grands, tout simplement.

Notre engagement d'aujourd'hui reflète avant tout une reconnaissance du fait que le monde ne sera pas en paix tant que ses besoins n'auront pas été comblés. Nous concrétisons cet engagement, et nous commençons par majorer de 8 % l'enveloppe canadienne de l'aide internationale, ce qui représente une somme supplémentaire de 353 millions de dollars au cours du présent exercice. Et nous allons continuer d'accroître notre budget de l'aide internationale jusqu'à l'atteinte de notre objectif.

Monsieur le Président, notre conception de la sécurité dans le monde actuel est en constante évolution. Dans certains pays, on l'assimile à l'arsenal. Dans beaucoup d'autres, il s'agit d'avoir chaque jour de quoi se nourrir. De nos jours, les Canadiens se préoccupent des tensions internationales, du risque de guerre et du spectre du terrorisme. Je sais que tous les députés de cette chambre partagent ces préoccupations. Quels que soient les changements qui secouent notre monde, les Canadiens compteront toujours d'abord sur les hommes et les femmes de nos Forces canadiennes pour assurer la sécurité de notre pays. Nous jetons sur eux un regard plein de gratitude, de fierté et de profond respect devant le sacrifice qu'ils sont prêts à faire au nom du Canada et au nom de la paix.

Mais les Canadiens savent tous que la gratitude, la fierté et même le respect ne suffisent pas pour garantir leur sûreté et leur sécurité. Ainsi, pour appuyer les Forces canadiennes, nous leur consacrons aujourd'hui 1,6 milliard de dollars supplémentaires au cours des deux prochains exercices. Nous allons maintenir par la suite ce supplément à 800 millions de dollars par année. Et nous allons nous engager également à réévaluer leurs besoins futurs après examen de la politique extérieure et de défense du Canada. Nous accordons aussi de nouveaux crédits à la Garde côtière canadienne, qui joue un rôle clé pour garantir la sûreté et la sécurité de nos eaux. De plus, nous affectons 270 millions de dollars dès le présent exercice pour donner suite aux besoins les plus urgents de nos militaires.

Monsieur le Président, nous pouvons être fiers de la tradition du Canada visant le maintien de la paix. La semaine dernière, le ministre de la Défense nationale a informé la Chambre que le Canada avait accepté d'envoyer des forces de sécurité et de maintien de la paix en Afghanistan dans le cadre de la mission autorisée des Nations Unies. Il s'agit d'un engagement dangereux et difficile, mais comme toujours, nos Forces canadiennes entreprendront leur mission avec courage et professionnalisme, ce pour quoi elles sont reconnues de par le monde. Les ressources additionnelles que je viens d'annoncer, ainsi que le fonds que nous avons réservé aux éventualités militaires, devraient couvrir les coûts supplémentaires de cette mission.

Mais Monsieur le Président, si nous, en tant que nation, devons relever les défis à venir, nous ne devons par ailleurs jamais oublier le courage et les sacrifices faits par le passé. En fait, le gouvernement a toujours rendu hommage aux anciens combattants, et il continuera de le faire.

Conclusion

Monsieur le Président, j'ai parlé beaucoup aujourd'hui des milliers de Canadiennes et de Canadiens de tous les coins de notre grand pays qui ont été entendus lors de la préparation du budget d'aujourd'hui. Les Canadiens sont fiers de la place qu'ils occupent dans le monde, et ils sont motivés par les possibilités qui s'offrent à eux. Ils ont parlé avec passion du pays qu'ils aiment, tant de celui que nous habitons aujourd'hui que de celui que nous pouvons bâtir. Le Canada qu'ils veulent ne perd jamais de vue son engagement à l'égard des valeurs fondamentales, de l'équité et des possibilités qui nous unissent.

Aujourd'hui, nous avons pris des mesures sérieuses pour bâtir la société à laquelle les Canadiens tiennent, l'économie dont ils ont besoin et le système de reddition de comptes qu'ils méritent. Ce Canada est maintenant à notre portée. C'est une question de volonté, de sagesse et de travail.

Saisissons cette occasion pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Notre défi et notre privilège, en tant que parlementaires, unis dans une mission nationale et dignes de la confiance que les gens de ce pays nous ont témoignée, consistent à bâtir un Canada plus grand encore. Un Canada reconnu pour son excellence économique, sa discipline budgétaire et son équité sociale. Voilà la tâche qui nous revient. Voilà l'engagement que nous devons et que nous allons tenir.

Bâtir le Canada que nous souhaitons

Le budget en bref

2003

L'honorable John Manley, c.p., député

le 18 février 2003

Canada

budget en bref

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

Note préliminaire

Dans la présente publication, les symboles suivants sont utilisés pour représenter des sommes d'argent : **M$** pour millions de dollars et **G$** pour milliards de dollars.

En outre, les termes du genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2003)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

N° de cat. : F1-23/2003-2F
ISBN 0-662-88349-7

Budget de 2003 – Bâtir le Canada que nous souhaitons

Introduction

D'énormes possibilités s'offrent à l'heure actuelle au Canada. Grâce aux efforts et aux sacrifices des Canadiennes et des Canadiens de partout au pays, l'économie est florissante. Alors que le Canada était autrefois à la remorque d'autres pays en ce qui a trait à la performance économique, particulièrement les États-Unis, il mène maintenant au chapitre de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la dette. L'an dernier, le Canada était en tête des pays du Groupe des Sept (G-7) pour la croissance, et il devrait continuer de l'être en 2003.

La vigoureuse performance de l'économie canadienne reflète la solidité des principes économiques fondamentaux, qui sont appuyés par les excédents budgétaires du gouvernement et par l'engagement de ce dernier à maintenir l'équilibre budgétaire.

Cette prospérité pourrait toutefois être menacée par le climat incertain qui règne à l'échelle mondiale. C'est pourquoi le gouvernement maintiendra sa planification budgétaire prudente et rétablira intégralement la réserve pour éventualités et la mesure de prudence économique.

Le budget de 2003 reconnaît l'importance critique du lien entre politique sociale et politique économique et le fait que l'adoption d'une approche intégrée se traduit par des politiques qui profitent à tous les Canadiens.

Cette approche équilibrée se traduit dans le présent budget par trois objectifs.

Premièrement, bâtir la société à laquelle les Canadiens tiennent, en investissant dans les Canadiens eux-mêmes, leurs familles et leurs collectivités, dans des domaines comme les soins de santé, l'éducation et l'environnement.

Deuxièmement, bâtir l'économie dont les Canadiens ont besoin, guidés par la prudence et l'équilibre budgétaires, et en insistant sur la productivité, l'innovation, l'apprentissage et la créativité grâce auxquels le Canada ne se contentera pas d'un rôle de figurant, mais assumera celui de chef de file.

Troisièmement, bâtir le système de reddition de comptes que les Canadiens méritent, en éliminant le gaspillage au sein du gouvernement et en veillant à ce que celui-ci utilise les fonds publics de façon plus efficace et transparente, de sorte que les contribuables sachent comment leur argent est dépensé.

En bref, les Canadiens veulent une société érigée sur les valeurs qu'ils ont en commun, une économie qui maximise les possibilités pour tous, de même qu'une reddition de comptes transparente des initiatives prises par le gouvernement pour réaliser ces objectifs. Voilà le défi que les Canadiens ont lancé à leur gouvernement. Le budget de 2003 constitue la réponse à ce défi. À cette occasion :

- il appuie une économie prospère, qui domine celle de tous les autres pays du G-7;
- il maintient une gestion prudente des finances publiques, prenant appui sur les six budgets équilibrés consécutifs déposés jusqu'ici;
- il renforce le système de soins de santé au moyen de nombreuses mesures, dont l'investissement de 34,8 milliards de dollars sur cinq ans – un engagement qui appuie l'Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé;
- il vient en aide aux Canadiens qui en ont le plus besoin : les familles, les enfants, les handicapés, les collectivités de toutes tailles, de même que les communautés autochtones;
- il effectue des investissements considérables dans la recherche-développement, l'appui à l'apprentissage ainsi que les améliorations au régime fiscal pour aider le Canada à soutenir la concurrence;
- il prévoit des investissements de 3 milliards de dollars pour promouvoir le développement durable et un environnement sain;
- il donne suite à l'engagement de réaffecter les crédits de certains programmes actuels à des programmes plus prioritaires, un engagement pris dans le cadre de *La Mise à jour économique et financière* de l'automne dernier;
- il améliore la reddition de comptes et la transparence des programmes gouvernementaux;
- il accroît le financement à l'appui du rôle du Canada sur la scène internationale en augmentant les crédits pour la défense et en faisant honneur à l'engagement du Canada d'aider les pays les plus pauvres.

Évolution et perspectives économiques

Au cours des deux dernières années, l'économie canadienne a remarquablement bien résisté à la faiblesse et à l'incertitude qui ont caractérisé l'économie mondiale.

En 2001, l'économie canadienne a surpassé celle des États-Unis, et le Canada a évité la récession pendant le ralentissement de l'économie mondiale. Cette situation contraste vivement avec celle observée lors des récessions qui ont marqué le début des années 1980 et le début des années 1990, alors que le Canada avait été touché plus durement que les États-Unis et avait pris plus de temps à s'en remettre.

Grâce à la vigueur de la demande intérieure, l'économie canadienne a continué de surpasser celle des États-Unis en 2002 alors que la reprise économique mondiale était inégale. Le dynamisme de l'économie canadienne a été particulièrement évident sur le marché du travail.

Cette vigoureuse performance reflète la solidité des facteurs économiques fondamentaux, l'ampleur des réductions d'impôt et une compétitivité accrue du secteur des entreprises. Une faible inflation, à laquelle s'ajoutent des excédents budgétaires en série dégagés par le gouvernement et un engagement de maintenir l'équilibre budgétaire, a permis à la Banque du Canada de réagir à la faiblesse de l'économie en 2001 en réduisant les taux d'intérêt à court terme à des niveaux que l'on n'avait pas vus en 40 ans. Cette mesure a aidé à soutenir la demande intérieure et la confiance des ménages. Les excédents budgétaires et le remboursement d'une partie de la dette permettent également de dégager des fonds sur les marchés financiers pour alimenter l'investissement des entreprises et de réduire la dépendance du Canada à l'égard de l'épargne étrangère.

Le Canada devrait encore surpasser les pays du G-7 au chapitre de la croissance économique en 2003. Cependant, les perspectives de l'économie mondiale demeurent incertaines. Confronté à divers défis sur la scène internationale, le Canada maintiendra l'approche prudente de planification budgétaire qui a bien servi le pays ces dernières années.

Faits saillants

- Au cours des trois premiers trimestres de 2002, le Canada a devancé tous les autres pays du G-7, affichant une croissance économique moyenne de 4,4 %. Comme la demande extérieure est demeurée instable, la croissance au Canada s'explique avant tout par la vigueur de la demande intérieure, plus particulièrement au chapitre des dépenses de consommation et de l'investissement résidentiel.

- Au cours de 2002, 560 000 emplois ont été créés, dont plus de 60 % à temps plein. Tous les groupes d'âge et toutes les régions du pays ont bénéficié de cette progression de l'emploi.

- La solide performance de l'économie canadienne en période de faiblesse à l'échelle internationale reflète les politiques économiques saines du Canada. Cinq excédents budgétaires consécutifs, un net recul de la dette publique et d'importantes réductions d'impôt ont soutenu la confiance et la demande intérieure. Cette politique budgétaire prudente, combinée à une faible inflation, a permis à la Banque du Canada d'abaisser les taux d'intérêt à court terme à leur plus bas niveau en plus de 40 ans, stimulant ainsi les dépenses et la confiance des consommateurs.

- Contrairement à ce qui s'est produit au début des années 1980 et au début des années 1990, le Canada a dépassé les États-Unis au chapitre de la croissance de la production et de la progression de l'emploi au cours du ralentissement mondial de 2001 et de la reprise de l'an dernier. Contrastant avec la vigueur de la création d'emplois au Canada en 2002, l'économie américaine a perdu 229 000 emplois. Le taux d'emploi au Canada est maintenant presque le même que celui des États-Unis pour la première fois en 20 ans.

- La reprise de l'économie mondiale devrait se poursuivre, mais à un rythme modéré. Plus particulièrement, les perspectives à court terme de l'économie américaine sont un peu plus sombres qu'à l'époque de *La Mise à jour économique et financière* d'octobre 2002, et les risques que l'économie mondiale se détériore restent élevés. Au nombre des risques extérieurs, citons l'impact persistant du repli des marchés boursiers sur la confiance des investisseurs et des consommateurs américains, les risques géopolitiques attribuables à l'éventualité d'une guerre avec l'Irak et la perturbation continue de la production pétrolière du Venezuela. Si ces risques se concrétisent, la croissance mondiale pourrait être plus faible que prévu, ce qui aurait une incidence sur le Canada.

- D'après un sondage mené par le ministère des Finances auprès des économistes du secteur privé en décembre 2002, l'économie canadienne devrait croître de 3,3 % en 2002 et de 3,2 % en 2003. La croissance devrait atteindre 3,5 % en 2004 puisque l'on s'attend à ce que la reprise de l'économie américaine s'accélère au cours de la deuxième moitié de cette année et l'an prochain.
- L'Organisation de coopération et de développement économiques et le Fonds monétaire international prévoient tous deux que le Canada devancera tous les autres pays du G-7 pour ce qui est de la croissance économique en 2003.

Investir dans le système canadien de soins de santé

Le système public de soins de santé du Canada joue un rôle clé dans l'édification de la société à laquelle nous aspirons. Il est essentiel à notre qualité de vie et reflète les valeurs nationales que nous partageons. En outre, il est à la fine pointe de la convergence des politiques économiques et sociales. Ce système confère au Canada l'avantage économique distinct que constitue une main-d'œuvre en santé et productive, et il offre une sécurité au moment de la retraite.

Le rapport de la Commission Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada, l'étude du Comité sénatorial sur le système de soins de santé au Canada (rapport Kirby) et plusieurs rapports provinciaux récents montrent clairement que les Canadiens veulent un accès amélioré à des services de qualité offerts dans le cadre du système public de soins de santé. Les Canadiens de toutes les régions du pays ont indiqué que la modernisation des soins de santé devait entraîner un meilleur accès à des services comme les soins primaires, les services diagnostiques, les soins à domicile, les soins palliatifs et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance. En un mot, ils veulent que des réformes profondes et concrètes soient effectuées, et ils veulent aussi une transparence et une imputabilité (reddition de comptes) accrues.

Les Canadiens ont demandé à leurs gouvernements de collaborer dans le but de renforcer le système de soins de santé et d'en assurer la viabilité à long terme. Le nouvel Accord sur le renouvellement des soins de santé conclu par les premiers ministres le 5 février 2003 démontre la détermination commune des gouvernements à coopérer afin d'améliorer l'accessibilité, d'accroître l'imputabilité à l'égard de l'utilisation des fonds consacrés à la santé et des résultats obtenus, et de veiller à ce que le système demeure viable à long terme.

> « Les Canadiens et les Canadiennes veulent un système de soins de santé viable donnant accès, au moment opportun, à des services de qualité. Ils estiment la réforme essentielle et appuient de nouveaux investissements publics pour réaliser cet objectif. »
>
> *Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé*

Les fonds consacrés à la santé dans le présent budget viennent s'ajouter aux investissements substantiels en soins de santé déjà effectués par le gouvernement du Canada depuis le rétablissement de l'équilibre budgétaire en 1997-1998, notamment lors de l'entente conclue par les premiers ministres en septembre 2000. Le présent budget entérine un accroissement du financement des soins de santé qui se chiffrera à 34,8 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Le gouvernement du Canada entend bien que les Canadiens des générations à venir puissent continuer d'avoir accès à un système universel de soins de santé de qualité, dispensés en fonction des besoins et non de la capacité de payer.

Faits saillants

Le présent budget contient des investissements importants destinés à donner suite aux préoccupations des Canadiens au sujet de leur système de soins de santé, entre autres les listes d'attente, l'équipement diagnostique et l'imputabilité à l'égard des fonds publics. Ces investissements fédéraux, de concert avec ceux des partenaires provinciaux et territoriaux, concourront à améliorer l'accès des Canadiens au système de soins de santé, à accroître l'imputabilité au titre de l'utilisation des sommes consacrées à la santé, et à garantir la viabilité du système.

- L'Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé représente un engagement en vue d'améliorer l'accessibilité, la qualité et la viabilité du système public de soins de santé ainsi que d'accroître la transparence et l'imputabilité au regard des dépenses reliées aux soins de santé.
- L'aide fédérale en matière de soins de santé augmentera de 17,3 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, et de 34,8 milliards sur cinq ans. Plus précisément :
  - les transferts aux provinces et aux territoires représenteront 9,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années;

- 2,5 milliards seront versés immédiatement sous forme de supplément au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux afin d'atténuer les pressions actuelles;
- 16,0 milliards seront versés sur cinq ans aux provinces et aux territoires pour un Fonds pour la réforme de la santé, qui affectera les soins primaires, les soins à domicile et la couverture de type canadien des médicaments d'ordonnance;
- 5,5 milliards seront consacrés sur cinq ans à des initiatives en matière de santé : équipement diagnostique et médical, technologie de l'information sur la santé, et création, dans le cadre de l'assurance-emploi, d'une prestation pour soins prodigués par compassion donnant droit à un congé de six semaines;
- 1,5 milliard sur cinq ans serviront à appuyer les programmes de santé visant les Premières Nations et les Inuits.

- Les premiers ministres ont également convenu d'un cadre d'imputabilité amélioré pour rendre compte aux Canadiens des progrès de la réforme.

- Le gouvernement du Canada établit un cadre de financement à long terme pour que les provinces et les territoires puissent compter sur une aide prévisible, croissante et viable au titre des soins de santé et d'autres programmes sociaux.

- Dans le but d'accroître la transparence et l'imputabilité, le gouvernement fédéral créera le 1er avril 2008 deux mécanismes de transfert : le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Investir dans les familles et les collectivités canadiennes

Il existe un lien fondamental entre une économie vigoureuse et la qualité de vie. Seule une économie forte peut engendrer l'emploi et les revenus nécessaires pour soutenir les familles et leurs collectivités. De même, des familles solides et des collectivités sécuritaires contribuent à l'économie. À l'exemple du système universel de soins de santé, qui a un effet sur la bonne santé des ménages et de leurs quartiers, la qualité de vie des Canadiens s'en trouvera améliorée.

Des familles et des collectivités solides jouent un rôle essentiel dans le développement de l'économie canadienne. Puisqu'elles sont le fondement du succès, elles font en sorte que tous les Canadiens soient préparés à contribuer à l'économie et capables de la faire. Tout comme les investissements dans l'innovation et la productivité raffermissent l'économie, l'investissement dans les principaux volets de la politique sociale entraîne des retombées pour tous.

Le budget de 2007 prévoit des investissements supplémentaires afin de bâtir la société que valorisent les Canadiens. Il améliore l'aide aux familles canadiennes ayant des enfants et aux personnes handicapées. Il aide les collectivités à construire davantage de logements abordables, à s'attaquer à la question des sans-abri et à améliorer l'infrastructure. Il accroît les retombées socioéconomiques pour les Autochtones. Il favorise également le raffermissement et la promotion des valeurs et de la culture canadiennes. Ces mesures accroissent et améliorent les possibilités pour tous les Canadiens et aident à jeter les bases les plus solides possibles d'une économie vraiment vigoureuse.

Faire mieux

Le budget de 2007 prévoit d'importants investissements pour aider les familles et les collectivités canadiennes, favoriser l'égalité des chances pour les Autochtones, et promouvoir les valeurs et la culture canadiennes.

Aider les familles canadiennes

Le présent budget prévoit des investissements à long terme pour aider les familles ayant des enfants et les personnes handicapées, notamment :

- une augmentation de 967 millions de dollars par année au titre du supplément de la Prestation nationale pour enfants de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. [PFE] d'ici 2007, afin de porter à 3 243 $ la

plafond de la prestation annuelle accordée pour un premier enfant et cette de la [illegible]. Nous la sommes aussi aidés de cette de la [illegible] dépenses [illegible] millions de dollars en 2007, une augmentation de plus de [illegible] depuis [illegible].

- [illegible] millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour aider les provinces et les territoires ainsi que les Premières Nations à accroître l'accès à des services de garde de qualité et à des initiatives favorisant l'apprentissage des jeunes enfants, particulièrement pour les familles monoparentales ou à faible revenu.

- [illegible] millions de dollars par année pour une nouvelle Prestation pour enfants handicapés à l'intention des familles à revenu faible ou modeste, qui permettra d'accroître jusqu'à 1 600 $ par année l'aide offerte admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

- [illegible] millions de dollars par année pour élargir la liste des dépenses donnant droit au crédit pour frais médicaux.

- [illegible] millions de dollars par année pour améliorer l'aide fiscale destinée aux personnes handicapées, par la bais d'une majoration du crédit d'impôt pour personnes handicapées et des comptes d'épargne par un comité consultatif technique.

Villes les collectivités

Pour vous en aide une collectivités, le budget prévoit d'importants investissements afin d'accroître l'offre de logements abordables, de réparer des schémas et la gestion des eaux usées et d'améliorer l'infrastructure du Canada :

- [illegible] millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour améliorer les relations existantes avec les provinces et les territoires relativement au logement abordable, ce qui portera l'investissement fédéral total à [illegible] de dollars d'ici la fin de 2007-2008.

- [illegible] millions de dollars au cours des deux prochaines années pour prolonger le programme fédéral de rénovation résidentielle afin de préserver les logements abordables existants.

- [illegible] millions de dollars au cours des deux prochaines années pour construire d'autre logements abordables.

- une somme supplémentaire de [illegible] de dollars pour améliorer les infrastructures au cours des 10 prochaines années, dont [illegible] pour l'infrastructure municipale.

[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [

Investir dans une économie durable et plus productive

Le bien-être des Canadiens et le relèvement de leur niveau de vie et de leur qualité de vie constituent le fondement même des politiques économiques et sociales du gouvernement. Toutefois, pour assurer la hausse et la pérennité du niveau de vie et en améliorer la qualité, les progrès économiques doivent aller de pair avec l'évolution sociale. Le gouvernement peut aider à relever l'assise de tels progrès en effectuant des investissements judicieux et en mettant en place les conditions propices à la croissance économique.

Outre un climat budgétaire et monétaire stable, les principaux facteurs qui concourent à la vigueur de l'économie sont les mêmes que ceux qui permettent au Canada d'accroître sa productivité. Mentionnons par exemple un régime fiscal qui favorise la croissance économique et la création d'emplois, et des investissements dans la recherche et les technologies nouvelles. Il importe également de veiller à ce que les Canadiens disposent des compétences et de la confiance grâce auxquelles ils pourront participer pleinement à la nouvelle économie. De plus, la croissance économique du pays doit être durable et pas seulement vigoureuse. Le gouvernement doit donc prendre des mesures éclairées concernant le changement climatique et d'autres défis environnementaux.

Le Canada a fait de grands progrès au cours des dernières années; il a éliminé le déficit et accéléré la hausse du niveau de vie de ses citoyens. De 1997 à 2002, la croissance économique du Canada, mesurée d'après le produit intérieur brut (PIB) par habitant (la meilleure mesure du niveau de vie), a été plus forte que celle de tous les autres pays industrialisés, y compris les États-Unis.

La leçon à tirer de ces résultats remarquables est fort claire : une croissance durable et soutenue à long terme exige une progression constante de la productivité. En retour, cette progression de la productivité est gage d'un revenu plus élevé et de meilleurs emplois pour les travailleurs, et elle offre de plus vastes perspectives de perfectionnement et de croissance personnelle pour tous les Canadiens. La mise en œuvre des politiques économiques et sociales du Canada passe par les investissements dans les gens, particulièrement dans leur santé et dans leurs possibilités d'apprentissage.

Les mesures annoncées dans le présent budget et dans ceux qui l'ont précédé ont pour objet de garantir la croissance soutenue de la productivité du Canada et, par le fait même, du niveau de vie des Canadiens. Pour assurer cette hausse de la productivité, le Canada doit être un pôle d'attraction pour le talent et les investissements – il s'agit là de l'un des fondements permettant au Canada de devenir un « tigre du Nord ». Dans ce but, le gouvernement continuera d'effectuer des investissements importants afin d'appuyer la

recherche et l'innovation, d'encourager le perfectionnement des compétences et l'apprentissage, et d'améliorer le système de soins de santé du Canada. Il adoptera des mesures qui s'ajouteront à ce que prévoit déjà le Plan quinquennal de réduction des impôts du gouvernement, rendra plus attrayantes encore les incitations au travail, à l'épargne et à l'investissement, et augmentera l'avantage fiscal dont jouit le Canada au chapitre de l'investissement.

Une économie plus productive ne se mesure pas simplement à la hausse du revenu des Canadiens. Il est également crucial que les choix économiques comportent une dimension sociale et environnementale pour garantir la viabilité de notre développement. Tous les secteurs de l'économie doivent tenir compte de ce défi s'ils veulent rester concurrentiels et croître de façon durable.

Faits saillants

Stimuler la recherche et l'innovation

Le présent budget prévoit des investissements de 1,7 milliard de dollars en 2002-2003 et au cours des deux exercices suivants afin de stimuler la recherche et l'innovation :

- une majoration de 125 millions de dollars du financement des trois conseils subventionnaires fédéraux à compter de 2003-2004;
- un nouveau programme de Bourses d'études supérieures du Canada – une fois entièrement mis en œuvre, ce programme offrira 4 000 bourses d'études;
- un investissement de 225 millions de dollars par année, à compter de 2003-2004, pour aider à financer le coût indirect des recherches que le gouvernement fédéral subventionne par l'entremise des conseils subventionnaires;
- un investissement de 16 millions de dollars pour les recherches scientifiques dans le Nord au cours des deux prochaines années;
- des investissements de 900 millions de dollars dans la Fondation canadienne pour l'innovation au titre d'installations de recherches en santé à la fine pointe de la technologie, et une affectation de 75 millions à Génome Canada pour la recherche génomique axée sur la santé;
- un montant de 15 millions de dollars à la Rick Hansen Man In Motion Foundation et un montant de 20 millions au projet de médecine et des sciences connexes;
- un montant de 30 millions de dollars pour Rescol et le Programme d'accès communautaire;

- une somme supplémentaire de 70 millions de dollars sur deux ans au Centre national de recherches du Canada pour renforcer le Programme d'aide à la recherche industrielle, appuyer l'astronomie et établir de nouveaux centres d'innovation régionaux;
- une injection de 190 millions additionnels sous forme de fonds propres pour élargir la portée des prêts en capital de risque consentis par la Banque de développement du Canada et une affectation de 20 millions à Entreprise autochtone Canada pour encourager l'esprit d'entreprise et l'établissement ou l'expansion d'entreprises.

Appuyer les compétences et l'apprentissage

Le présent budget prévoit des fonds de 285 millions de dollars en 2002-2003 et au cours des deux prochaines années pour appuyer les compétences et l'apprentissage :

- des investissements de 41 millions de dollars pour attirer des immigrants qualifiés et faciliter leur intégration à la société et au marché du travail du Canada;
- une affectation de 60 millions de dollars sur deux ans pour améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants;
- un montant de 100 millions de dollars consacrés à la création proposée de l'Institut canadien sur l'apprentissage;
- une affectation de 72 millions de dollars pour améliorer les résultats scolaires des Autochtones et leur offrir de la formation ainsi que des possibilités d'emploi dans le cadre de projets d'envergure réalisés partout au Canada.

Améliorer le régime fiscal

Le présent budget contient des mesures qui s'ajoutent au Plan quinquennal de réduction des impôts et visent à améliorer davantage le régime fiscal ainsi qu'à bonifier les incitations au travail, à l'épargne et à l'investissement. Aux termes du présent budget :

- la hausse du supplément de la Prestation nationale pour enfants et l'instauration d'une nouvelle Prestation pour enfants handicapés aideront les familles canadiennes;
- le plafond de cotisations annuelles à un régime enregistré d'épargne-retraite passera à 18 000 $ d'ici 2006 et des hausses équivalentes sont prévues dans le cas des régimes de pension agréés d'employeur, de manière à inciter les Canadiens à l'épargne;

- différentes modifications d'ordre fiscal sont apportées afin de promouvoir l'esprit d'entreprise et les petites entreprises – le plafond de la déduction accordée aux petites entreprises sera notamment haussé à 300 000 $ sur quatre ans;
- des dispositions législatives seront adoptées afin d'éliminer l'impôt fédéral sur le capital sur une période de cinq ans et de l'éliminer dès 2004 pour les entreprises de taille moyenne, ce qui accroîtra encore l'avantage concurrentiel dont jouit le Canada au chapitre de l'investissement;
- le régime fiscal du secteur des ressources naturelles sera amélioré par la réduction à 21 % de l'impôt des sociétés du secteur au cours des cinq prochaines années tout en apportant des modifications au régime fiscal de ce secteur clé;
- le crédit d'impôt temporaire à l'exploration minière sera prolongé;
- le crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique sera bonifié.

Promouvoir le développement durable

Le budget de 2003 contient des mesures d'une valeur totalisant 3 milliards de dollars pour appuyer le développement durable et assainir l'environnement :

- des fonds de 2 milliards de dollars seront consacrés sur cinq ans pour contribuer à la mise en œuvre du Plan du Canada sur les changements climatiques – appui public accru à Technologies du développement durable Canada et à la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère; bonification des incitations fiscales axées sur les énergies renouvelables; et financement d'autres mesures reliées aux changements climatiques, notamment des initiatives ciblées et des partenariats. Des interventions pour promouvoir l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, le transport durable et les nouveaux carburants de remplacement seront envisagées dans des domaines comme la modernisation d'immeubles, l'énergie éolienne, les piles à combustible et l'éthanol;
- un investissement de 340 millions de dollars sur deux ans est prévu pour la décontamination des sites fédéraux, l'amélioration de la qualité de l'air, l'amélioration des activités d'évaluation et de gestion des substances toxiques, le renforcement de la protection des espèces en péril au Canada et la mise en œuvre des engagements pris par le Canada lors du Sommet mondial sur le développement durable;

- des fonds de 600 millions de dollars sur cinq ans sont prévus pour moderniser, entretenir et surveiller les réseaux d'aqueduc et d'égout dans les réserves;
- on consacrera 74 millions de dollars sur deux ans, à titre d'investissement initial, pour l'aménagement de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines nationales de conservation ainsi que pour la restauration de la santé écologique des parcs existants.

Renouveler le secteur agricole canadien

En juin 2002, le gouvernement a donné suite à son engagement d'accorder un financement prévisible à long terme dans le secteur de l'agriculture, en affectant à ce dernier des fonds de 5,2 milliards de dollars sur six ans. Le budget de 2003 appuie la nouvelle orientation de la politique agricole au moyen de nouveaux investissements dans plusieurs domaines :

- 220 millions de dollars sont prévus pour l'exercice actuel afin d'offrir une avance de fonds à la Caisse de réassurance-récolte, de sorte que des paiements puissent être faits aux agriculteurs dans l'avenir;
- 100 millions seront affectés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments au cours des deux prochains exercices pour l'aider à maintenir le système assurant la salubrité des aliments;
- 30 millions de dollars seront versés au cours des deux prochains exercices à la Commission canadienne des grains afin d'assurer le maintien du niveau de services offert aux agriculteurs;
- 113 millions de dollars seront consacrés au cours du présent exercice à des améliorations de l'infrastructure des quatre collèges de médecine vétérinaire du Canada;
- 20 millions sont prévus au cours des deux prochaines années en complément des investissements de Financement agricole Canada pour promouvoir l'innovation dans le secteur agricole.

Le Canada et le monde

L'essor du Canada sur les marchés internationaux ne date pas d'hier; les Canadiens sont parfaitement conscients que la stabilité, la sécurité et la prospérité à l'échelle internationale sont des éléments essentiels à leur propre bien-être.

Les événements des 18 derniers mois ont rappelé aux Canadiens que la sécurité et la prospérité ne vont pas toujours de soi. Dans le contexte international actuel, il faut que les Forces canadiennes soient dotées des fonds et de l'équipement nécessaires pour appuyer leurs obligations internationales. Ce point a d'ailleurs été mis en lumière dans le cadre de la lutte au terrorisme et plus particulièrement au cours de l'intervention menée en Afghanistan. Le budget prévoit une aide additionnelle aux Forces canadiennes au cours du présent exercice et par la suite.

De nouvelles préoccupations en matière de sécurité ont amené le gouvernement à prendre des mesures pour garantir la sécurité des frontières du pays tout en facilitant la circulation légitime des marchandises, des services et des gens. Dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001, le gouvernement a instauré des mesures d'une valeur totale de 7,7 milliards de dollars destinées à assurer la sécurité des Canadiens, ce qui constituait la plus importante initiative du genre dans l'histoire du pays. Bien des choses ont été accomplies depuis. Le gouvernement a lancé d'importantes initiatives ayant trait à la sécurité aérienne, maritime et frontalière, et il entend bien en faire davantage.

Le gouvernement a conclu des partenariats avec les entreprises canadiennes afin de les aider à exploiter à fond les occasions que le Canada peut saisir sur les grands marchés internationaux et à se tailler une place sur des marchés qui ne sont pas encore explorés. La concurrence s'intensifie à l'échelle mondiale, aussi est-il d'autant plus important que le gouvernement continue de servir les intérêts des Canadiens par des moyens proactifs, innovateurs et adaptés aux circonstances. Ce budget permettra de renforcer la présence du Canada sur son marché étranger le plus important, les États-Unis.

L'instabilité qui règne dans de nombreuses régions de la planète et la pauvreté qui accable tant de gens dans les pays en développement sont l'antithèse des valeurs canadiennes et mettent en péril la sécurité et la prospérité économique du Canada. Il n'est donc pas surprenant que le Canada ait si souvent pris des initiatives à la fois efficaces et inspirées par la compassion pour relever les défis internationaux; mentionnons par exemple ses activités de maintien de la paix, les traités d'interdiction des mines terrestres, le Plan d'action pour l'Afrique du G-8, sans oublier le leadership

dont le pays fait preuve dans des dossiers comme l'allégement de la dette des pays pauvres et le libre accès au marché canadien d'à peu près toutes les marchandises des pays les moins avancés. Ces mesures responsables destinées à contrer l'instabilité et la pauvreté sont la marque d'un pays qui tient véritablement à contribuer à l'édification de sociétés solides par delà ses propres frontières.

Faits saillants

Consolider les Forces canadiennes

- Le présent budget prévoit d'importants investissements à long terme dans la capacité de défense du Canada, notamment :
  - une affectation de 270 millions de dollars dès l'exercice en cours pour l'opération Apollo en Afghanistan et pour combler des besoins urgents, notamment des besoins en capital;
  - une majoration permanente de 800 millions de dollars par année du financement, à compter de 2003-2004;
- Une somme de 125 millions de dollars en 2002-2003 et de 200 millions en 2003-2004 est en outre mise de côté pour parer aux imprévus.

Accroître la sécurité intérieure

- Le budget de 2003 prend appui sur les importants investissements faits par le gouvernement en 2001 en vue de répondre aux nouveaux besoins du Canada en matière de sécurité intérieure. Ces nouvelles mesures comprennent :
  - une réduction du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien imposé sur les vols intérieurs; ce droit est ramené de 12 $ à 7 $ dans le cas d'un aller simple, et de 24 $ à 14 $ dans le cas d'un aller-retour;
  - une affectation de fonds additionnels à la réserve pour éventualités au titre de la sécurité, s'élevant à 50 millions de dollars lors du prochain exercice et à 25 millions en 2004-2005, afin d'aider le gouvernement à répondre aux besoins futurs imprévus en matière de sécurité, notamment la sécurité frontalière;

- afin de permettre à la Garde côtière canadienne de fournir les services de sécurité requis, une affectation de 94,6 millions de dollars au cours des deux prochains exercices pour d'importantes réparations de sa flotte et de l'infrastructure côtière, et pour le remplacement d'immobilisations.

Élargir le commerce Canada-États-Unis

■ Les échanges transfrontaliers sont essentiels à l'économie canadienne; c'est pourquoi le budget de 2003 :

- appuie la mise en application par le Canada et les États-Unis du Plan d'action pour une frontière intelligente, plan en 30 points qui vise à renforcer la sécurité à la frontière et à faciliter la circulation légitime des gens et des marchandises;
- prévoit un investissement de 11 millions de dollars au cours des deux prochains exercices pour accroître la présence canadienne aux États-Unis et y appuyer des activités de promotion commerciale.

Accroître l'aide internationale canadienne

■ Le budget de 2003 atteste de la volonté du Canada de s'acquitter de ses obligations internationales.

- Aux termes du budget, l'enveloppe de l'aide internationale est majorée de 8 % par année jusqu'en 2004-2005, de façon à atteindre l'objectif qui est de doubler le budget de l'aide internationale d'ici 2010. Cette mesure se traduit par une hausse de 1,4 milliard de dollars pour l'exercice en cours et les deux suivants.
- Depuis le 1er janvier 2003, le Canada accorde l'accès à toutes les importations de 48 des pays les moins avancés de la planète sans imposer de droits de douane ni de contingents, exception faite de certains produits agricoles.

Améliorer la gestion des dépenses et la reddition de comptes

Le gouvernement a réussi à assurer de solides assises financières pour le pays en maintenant des budgets équilibrés pour six années consécutives depuis 1997-1998. Pour ce faire, il a retenu une démarche équilibrée en matière de croissance des dépenses et de réduction des impôts et de la dette. Toutefois, comme le faisait remarquer le ministre des Finances dans *La Mise à jour économique et financière* d'octobre 2002, « … une saine gestion financière ne se limite cependant pas à éviter les déficits et à réduire la dette. Elle signifie également la gestion judicieuse et responsable des impôts et la prestation de services gouvernementaux efficaces. »

Une saine gestion financière exige un examen constant de la raison d'être des programmes existants, de sorte que le gouvernement puisse réaffecter les ressources des secteurs moins prioritaires à ceux à plus grande priorité. Elle suppose en outre l'optimisation des ressources rendue possible en restant à l'affût de moyens novateurs. Enfin, une saine gestion financière se traduit par une transparence à l'égard de la manière dont l'argent des contribuables est dépensé afin que le gouvernement soit en mesure de rendre des comptes en détail aux Canadiens.

Le contrôle de la croissance des dépenses totales a contribué au premier plan à équilibrer le budget en 1997-1998, après quelque 30 ans de déficits consécutifs, et a permis de maintenir cet équilibre depuis. Le gouvernement a donc été en mesure de réduire la dette et d'investir dans des priorités socioéconomiques clés tout en réalisant les plus importantes réductions d'impôt de l'histoire canadienne. L'Examen des programmes a été un facteur clé du contrôle de la croissance des dépenses. Il a en effet permis au gouvernement de réévaluer ses programmes afin de cerner ceux qui n'avaient plus leur raison d'être pour le pays ou qui pouvaient être exécutés de manière plus efficace grâce à d'autres mécanismes.

S'appuyant sur l'expérience acquise grâce à l'Examen des programmes, le gouvernement lance dans le cadre du présent budget des initiatives pour mieux gérer l'argent des contribuables. Ces initiatives prévoient notamment l'amorce d'un examen permanent de la pertinence et de l'efficacité des programmes gouvernementaux ainsi que la réaffectation de certaines ressources de l'administration publique aux secteurs les plus prioritaires.

Une meilleure reddition de comptes viendra appuyer les efforts que déploie le gouvernement pour améliorer la gestion de l'argent des contribuables. Elle favorisera la prise de décisions éclairées et l'efficacité. Au nombre des projets du gouvernement pour améliorer la reddition de comptes aux Canadiens, citons : des rapports financiers plus complets et à jour; une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes à l'égard des paiements de transfert aux provinces et aux territoires à l'appui des soins de santé; une meilleure reddition de comptes des fondations non gouvernementales; des processus clairs d'établissement des taux pour les recettes non fiscales, dont les cotisations à l'assurance-emploi, le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et les droits d'utilisation; ainsi que des mesures pour améliorer la confiance des investisseurs en renforçant l'application de la loi relativement aux infractions concernant les valeurs mobilières et la fraude d'entreprise.

Faits saillants

- **Réaffectation** : le gouvernement donne suite à l'engagement qu'il a pris dans *La Mise à jour économique et financière* d'octobre 2002 de réaffecter des fonds de programmes existants en fonction de l'importance des priorités.
  - Sous la direction du Conseil du Trésor, le gouvernement annoncera un examen continu, suivant un cycle de cinq ans, de tous les programmes non législatifs. Il s'inspirera à cette fin de l'expérience acquise lors de l'Examen des programmes de 1994. L'examen continu permettra au gouvernement de s'assurer que ses programmes continuent d'être pertinents, efficaces et abordables.
  - À compter de 2003-2004, le gouvernement réaffectera des fonds de 1 milliard de dollars par année provenant des programmes de dépenses existants. Il financera ainsi près de 15 % du coût des nouvelles initiatives annoncées dans le présent budget au cours des deux prochaines années.

- **Comptabilité d'exercice** : dans le présent budget, le gouvernement met en œuvre l'engagement qu'il a pris de présenter dorénavant ses états financiers suivant la comptabilité d'exercice intégrale.
  - Grâce à la comptabilité d'exercice intégrale, le gouvernement présentera un état plus complet de son actif et de son passif, donnera une image plus claire de sa situation financière et améliorera la reddition de comptes ainsi que la gestion du passif et de l'actif.
  - La mise en œuvre de la comptabilité d'exercice intégrale donne suite à une recommandation formulée depuis longtemps par le Bureau du vérificateur général du Canada.

- **Reddition de comptes par les fondations** : le gouvernement apportera de nombreux changements pour améliorer la reddition de comptes et les mécanismes de règle des fondations sans lien de dépendance. Conjugués à des principes stratégiques plus précis sur le recours à ces entités, les changements permettront de s'assurer que les fondations continuent d'être utilisées efficacement.

- **Reddition de comptes au Parlement** : afin de rehausser la reddition de comptes et la transparence des rapports publics, le gouvernement continuera d'améliorer la pertinence et la clarté de l'information ainsi que la rapidité avec laquelle elle est transmise au Parlement.

- **Transfert canadien en matière de santé** : dans le cadre de l'*Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé*, le gouvernement mettra en place un nouveau Transfert canadien en matière de santé et un nouveau Transfert canadien en matière de programmes sociaux *à compter du 1er avril 2004, afin d'améliorer la transparence et la reddition de comptes à l'égard des sommes transférées pour les soins de santé.*

- **Établissement des taux de cotisation à l'assurance-emploi** : dans le cadre du présent budget :

  - le gouvernement fera passer à 1,98 $ par tranche de 100 $ de gains assurables le taux de cotisation des employés à l'assurance-emploi en 2004. Il s'agit de la deuxième réduction du taux depuis 1998;

  - le gouvernement mènera également des consultations afin d'arriver à un nouveau régime d'établissement des taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2005 et les années suivantes. Pour ce, il visera la transparence et cherchera à équilibrer les recettes provenant des cotisations avec le coût prévu du programme.

- **Renforcement de la confiance des investisseurs** : le présent budget respecte l'engagement pris dans le discours du Trône d'améliorer les règlements, de favoriser un marché plus sain et de donner confiance aux investisseurs en renforçant l'application de la loi relativement aux infractions concernant les valeurs mobilières et la fraude d'entreprise.

- **Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien** : le présent budget donne suite à l'engagement du gouvernement de mener un examen du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien afin de veiller à ce que les recettes qui en proviennent demeurent conformes aux dépenses prévues pour le système amélioré de sécurité du transport aérien jusqu'en 2006-2007.
  - Par suite de cet examen et en tenant compte de l'incidence du passage à la comptabilité d'exercice intégrale dans le présent budget, le gouvernement réduira de plus de 40 % le droit s'appliquant aux vols intérieurs, le faisant passer de 12 $ à 7 $ pour un aller simple et de 24 $ à 14 $ pour un aller-retour.

- **Compte de service et de réduction de la dette** : suivant les recommandations de la vérificatrice générale, un projet de loi visant l'élimination de ce compte sera présenté.

- **Frais d'utilisation et recouvrement des coûts** : le président du Conseil du Trésor énoncera les principes d'amélioration des pratiques de gestion se rapportant aux frais d'utilisation et au recouvrement des coûts. Le nouvelle politique comprendra la présentation aux intervenants et au Parlement de rapports annuels sur les recettes et sur le rendement.

Une saine gestion financière dans un monde incertain

Une saine gestion financière a permis au gouvernement d'enregistrer cinq excédents budgétaires annuels consécutifs depuis l'an 2000-2001 et ainsi, de réduire la dette fédérale de 97 G milliards de dollars. Cette situation a également permis au gouvernement de mettre en œuvre les plus importantes réductions d'impôt de l'histoire du Canada et d'investir dans les priorités fondamentales des Canadiens, notamment les soins de santé, l'aide aux familles, l'aide envers ceux des enfants, l'éducation, ainsi que la recherche-développement.

Cette saine gestion financière a joué un rôle important, aidant le Canada à éviter une récession en 2001 malgré le ralentissement de l'économie mondiale. Alors, la politique budgétaire a montré qu'un fournit à point nommé une aide à l'économie canadienne en donnant les impôts et les taux d'intérêt. L'engagement continu envers la discipline budgétaire a permis au Canada d'afficher un excédent budgétaire en 2002, seule parmi les autres pays du G-7 communauté des affaires. Enfin, le Canada a pu enregistrer la meilleure performance économique des pays du G-7 en 2002, malgré une reprise inégale à l'échelle mondiale.

Le gouvernement s'engage à maintenir cette approche prudente en matière de planification budgétaire – une approche qui lui a été profitable et qui demeure essentielle en cette période d'incertitude. Elle englobe une approche prudente en matière de planification budgétaire, la plupart des décisions budgétaires étant prises afin en tenant la planification établie de deux ans. Pour cette raison, le budget fédéral demeure équilibré en excédentaire, le présent budget établit dans les prévisions budgétaires à revoir intégré de la réserve pour éventualités annuelle de 1 milliard de dollars ainsi que la marge de prudence économique.

Le présent budget renferme les projections financières du gouvernement fédéral pour 2002-2003 et les deux exercices suivants. Il contient une mise à jour des prévisions financières contenues dans le *Plan économique et financier d'octobre 2002* ainsi que les éléments suivants :

- l'incidence des perspectives économiques révisées, compte tenu du plus récent sondage auprès des économistes du secteur privé canadien et de l'évolution récente sur le plan financier;
- l'incidence de la mise en œuvre de la comptabilité d'exercice intégrale;
- l'incidence des mesures de dépense et de recette proposées dans le présent budget.

[illegible] [illegible] [illegible] [

Dette fédérale (déficit accumulé)

En réponse à la recommandation de la vérificatrice générale du Canada, le présent budget est présenté selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. En vertu de la norme comptable antérieure, soit la comptabilité d'exercice modifiée, la dette nette et le déficit accumulé étaient identiques. En vertu de la nouvelle norme, la dette nette comprend maintenant un élément d'établissement des coûts beaucoup plus vaste à l'égard du passif financier, mais elle exclut l'actif non financier. Le déficit accumulé comprend les deux. Il s'agit de la somme de tous les excédents et déficits antérieurs. Dans le Rapport financier annuel du gouvernement du Canada, le déficit accumulé sera aussi désigné par l'expression « dette fédérale ».

Résumé des mesures de dépenses et de recettes du présent budget

Le tableau 1 présente l'incidence financière des mesures de dépenses et de recettes proposées dans le présent budget. Le coût financier net des mesures sur trois ans (de 2002-2003 à 2004-2005) totalise 17,6 milliards de dollars.

Le tableau 2 fait état des perspectives financières jusqu'en 2004-2005 compte tenu de l'incidence des perspectives économiques révisées et du climat financier à ce jour, du passage à la comptabilité d'exercice intégrale et des mesures de dépenses et de recettes proposées dans le présent budget.

Tableau 1

Mesures de dépenses et mesures de recettes : budget de 2003

	2002–2003	2003–2004	2004–2005
		(M$)	
Mesures de dépenses			
Investir dans le système canadien de soins de santé			
Supplément du TCSPS	2 500		
Fonds pour la réforme de la santé		1 000	1500
Fonds pour l'équipement diagnostique et médical	1 500		
Technologie de l'information sur la santé	600		
Prestation pour soins prodigués par compassion, dans le cadre de l'assurance-emploi		86	221
Autres initiatives en matière de santé	120	283	374
Total	4 720	1 369	2 095
Investir dans les familles et les collectivités canadiennes			
Familles ayant des enfants		25	81
Personnes handicapées		193	193
Stratégie sur les enfants et le droit de la famille		27	26
Aider les collectivités			
Logement abordable et aide aux sans-abri		293	313
Infrastructure		100	150
Autres		23	23
Renforcer les collectivités autochtones		38	45
Faire connaître les valeurs et la culture canadiennes		188	233
Total		886	1 065
Investir dans une économie durable et plus productive			
Stimuler la recherche et l'innovation	575	470	470
Compétences et apprentissage	12	171	102
Promouvoir le développement durable	4	699	437
Agriculture	333	65	65
Total	924	1 405	1 074
Le Canada et le monde			
Défense	270	800	800
Réserve pour imprévus	125	200	
Aide internationale	353	202	820
Autres		99	81
Total	748	1 301	1 704
Gestion des dépenses et reddition de comptes			
Réglementation	7	25	34
Réaffectation des ressources		-1 000	-1 000
Total des mesures de dépenses	6 398	3 986	4 969

Tableau 1
Mesures de dépenses et mesures de recettes : budget de 2003 (suite)

	2002–2003	2003–2004	2004–2005
		(M$)	
Mesures de recettes			
Investir dans le système canadien de soins de santé			
Remboursement de la TPS pour les établissements de soins de santé		30	55
Investir dans les familles et les collectivités canadiennes			
Familles ayant des enfants			
Supplément de la Prestation nationale pour enfants		200	300
Personnes handicapées		95	160
Investir dans une économie durable et plus productive			
Promouvoir le développement durable		5	5
Améliorer le régime fiscal			
Inciter les Canadiens à épargner	25	105	165
Encourager l'esprit d'entreprise et les petites entreprises		90	140
Renforcer l'avantage fiscal canadien	10	140	545
Réduction des taux de cotisation à l'assurance-emploi		53	178
Total des mesures de recettes	35	718	1 548
Total des mesures de dépenses et des mesures de recettes	6 433	4 704	6 517

Tableau 2
État sommaire des opérations – Budget de 2003 : comptabilité d'exercice intégrale et mesures

	2001–2002	2002–2003	2003–2004	2004–2005
			(G$)	
Opérations budgétaires				
Recettes budgétaires	171,7	178,7	184,7	192,9
Total des dépenses				
Dépenses de programmes	124,3	138,6	143,0	149,6
Frais de la dette publique	39,3	37,2	37,6	38,4
Total des dépenses	163,5	175,8	180,7	188,0
Excédent budgétaire sous-jacent	8,2	3,0	4,0	5,0
Moins la mesure de prudence				
Réserve pour éventualités		3,0	3,0	3,0
Mesure de prudence économique			1,0	2,0
Total		3,0	4,0	5,0
Solde budgétaire	8,2	0,0	0,0	0,0
Dette fédérale (déficit accumulé)				
Budget équilibré (aucune réduction de la dette)	507,7	507,7	507,7	507,7
Opérations non budgétaires				
Prêts, placements et avances	-0,1	-1,3	-1,4	-1,5
Régimes de retraite et autres comptes	-0,1	0,4	-0,6	-1,4
Autres	-3,2	4,3	-3,7	0,7
Total	-3,5	3,4	-5,8	-2,1
Ressources ou besoins financiers	4,7	3,4	-5,8	-2,1
Pourcentage du PIB				
Recettes budgétaires	15,7	15,7	15,4	15,2
Dépenses de programmes	11,4	12,2	11,9	11,8
Frais de la dette publique	3,6	3,3	3,1	3,0
Solde budgétaire	0,7	0,0	0,0	0,0
Dette fédérale (déficit accumulé)				
Budget équilibré (aucune réduction de la dette)	46,5	44,5	42,2	40,1
Dette réduite de 3 milliards de dollars par année	46,5	44,3	41,7	39,6

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Bâtir le Canada que nous souhaitons

Le budget de 2003

Investir dans le système canadien de soins de santé

le 18 février 2003

Canada

Bâtir le Canada que nous souhaitons

Le budget de 2003

Investir dans le système canadien de soins de santé

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

Note préliminaire

Dans la présente publication, les symboles suivants sont utilisés pour représenter des sommes d'argent : M$ pour millions de dollars et G$ pour milliards de dollars.

En outre, les termes du genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2003)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Place de l'Île, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

N° de cat. : F1-23/2003-4F
ISBN 0-662-66553-3

Bâtir le Canada que nous souhaitons

Grâce aux efforts et aux sacrifices des Canadiennes et des Canadiens de partout au pays, le Canada profite des avantages d'une économie florissante. Il a dominé le G-7 au chapitre de la croissance l'an dernier et devrait en faire autant en 2005.

Le budget de 2005 reconnaît l'importance critique du lien entre les politiques sociale et économique, et il maintient la démarche équilibrée du gouvernement dans la gestion des finances du pays. Cette démarche joue un rôle déterminant pour bâtir le Canada de demain que souhaitent tous les Canadiens. Elle se traduit dans le budget par trois objectifs :

- bâtir la société à laquelle les Canadiens tiennent, en investissant dans les Canadiens eux-mêmes, leurs familles et leurs collectivités;
- bâtir l'économie dont les Canadiens ont besoin, en stimulant la productivité et l'innovation tout en exerçant une gestion financière prudente;
- bâtir le système de reddition de comptes que les Canadiens méritent, en faisant en sorte que le gouvernement soit plus transparent et responsable.

Faits saillants

Le présent budget contient des investissements importants destinés à donner suite aux préoccupations des Canadiennes et des Canadiens au sujet de leur système de soins de santé, entre autres les listes d'attente. L'équipement diagnostique et l'imputabilité relative au congé à l'égard des fonds publics. Ces investissements fédéraux, de concert avec ceux des partenaires provinciaux et territoriaux, concourent à améliorer l'accès des Canadiens au système de soins de santé, à accroître l'imputabilité au titre de l'utilisation des sommes consacrées à la santé, et à garantir la viabilité du système.

- L'Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé représente un engagement en vue d'améliorer l'accessibilité, la qualité et la viabilité du système public de soins de santé ainsi que d'accroître la transparence et l'imputabilité au regard des dépenses affectées aux soins de santé.

- Le seul fédéral en matière de soins de santé augmentera de 1,7 à 2 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, et de 34,8 milliards au cinq ans. Plus précisément :

  - les transferts aux provinces et aux territoires représenteront 3,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années;

  - 2,3 milliards seront versés immédiatement sous forme de supplément au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) afin d'atténuer les pressions actuelles;

  - 18,3 milliards seront versés au cinq ans aux provinces et aux territoires pour un fonds pour la réforme de la santé, qui visera les soins primaires, les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance;

  - 5,2 milliards seront consacrés au cinq ans à des initiatives en matière de santé : équipement diagnostique et médical, technologie de l'information sur la santé, et rétention dans le cadre de l'assurance-emploi. À une prestation pour soins prodigués par compassion donnant droit à un congé de six semaines.

- 1,3 milliard sur cinq ans serviront à appuyer les programmes de santé visant les Premières Nations et les Inuits.

- Les premiers ministres ont également convenu d'un cadre d'imputabilité amélioré pour rendre compte aux Canadiens des progrès de la réforme.

- Le gouvernement du Canada établit un cadre de financement à long terme pour que les provinces et les territoires puissent compter sur une aide prévisible, croissante et stable au titre des soins de santé et d'autres programmes sociaux.

- Dans le but d'accroître la transparence et l'imputabilité, le gouvernement fédéral créera le 1er avril 2004 deux mécanismes de transfert : le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Introduction

Le système public de soins de santé du Canada joue un rôle clé dans l'édification de la société à laquelle nous aspirons. Il est essentiel à notre qualité de vie et reflète les valeurs nationales que nous partageons. En outre, il est à la fine pointe de la convergence des politiques économiques et sociales. Ce système confère au Canada l'avantage économique distinct que constitue une main-d'œuvre en santé et productive, et il offre une sécurité au moment de la retraite.

Le rapport de la Commission Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada, l'étude du Comité sénatorial sur le système de soins de santé au Canada (rapport Kirby) et plusieurs rapports provinciaux récents montrent clairement que les Canadiens veulent un accès amélioré à des services de qualité offerts dans le cadre du système public de soins de santé. Les Canadiens de toutes les régions du pays ont indiqué que la modernisation des soins de santé devait entraîner un meilleur accès à des services comme les soins primaires, les services diagnostiques, les soins à domicile, les soins palliatifs et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance. En un mot, ils veulent que des réformes profondes et concrètes soient effectuées, et ils veulent aussi une transparence et une imputabilité accrues.

Les Canadiens ont demandé à leurs gouvernements de collaborer dans le but de renforcer le système de soins de santé et d'en assurer la viabilité à long terme. Le nouvel Accord sur le renouvellement des soins de santé conclu par les premiers ministres le 5 février 2003 démontre la détermination commune des gouvernements à coopérer afin d'améliorer l'accessibilité, d'accroître l'imputabilité à l'égard de l'utilisation des fonds consacrés à la santé et des résultats obtenus, et de veiller à ce que le système demeure viable à long terme.

> « Les Canadiens et les Canadiennes veulent un système de soins de santé viable donnant accès, au moment opportun, à des services de qualité. Ils estiment la réforme essentielle et appuient de nouveaux investissements publics pour réaliser cet objectif. »
>
> *Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé*

Les fonds consacrés à la santé dans le présent budget viennent s'ajouter aux investissements substantiels en soins de santé déjà effectués par le gouvernement du Canada depuis le rétablissement de l'équilibre budgétaire en 1997-1998, notamment lors de l'entente conclue par les premiers ministres

en septembre 2000. Le présent budget entérine un accroissement du financement des soins de santé qui se chiffrera à 34,8 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Le gouvernement du Canada entend bien que les Canadiens des générations à venir puissent continuer d'avoir accès à un système universel de soins de santé de qualité, dispensés en fonction des besoins et non de la capacité de payer.

L'Accord de février 2003 – Un plan quinquennal axé sur l'amélioration de l'accès

L'Accord sur le renouvellement des soins de santé conclu par les premiers ministres le 5 février 2003 énonce un plan de réforme destiné à améliorer l'accès des Canadiens à des soins de santé de qualité. Ce plan s'appuie sur l'entente sur le renouvellement en matière de santé conclue par les premiers ministres en septembre 2000. Les thèmes de la réforme concordent avec les recommandations de la Commission Romanow et du Comité Kirby, ainsi qu'avec celles de différentes commissions provinciales sur la réforme de la santé.

L'aide fédérale en matière de soins de santé augmentera de 17,3 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, et de 34,8 milliards sur cinq ans. Plus précisément :

- les transferts en espèces aux provinces et aux territoires seront majorés de 9,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années;
- 2,5 milliards seront investis sous forme de supplément dans le cadre du TCSPS afin de remédier aux pressions actuelles; les provinces et les territoires pourront se prévaloir de ces fonds jusqu'à la fin de 2005–2006;
- 16,0 milliards seront versés sur cinq ans dans un Fonds pour la réforme de la santé, à l'intention des provinces et des territoires, pour cibler les soins primaires, les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance;
- 1,5 milliard de dollars sont prévus pour améliorer l'accès aux services publics de diagnostic;
- 600 millions serviront à accélérer la mise sur pied d'un système national de télédossiers de santé;
- 500 millions seront consacrés aux hôpitaux de recherche;
- 1,6 milliard de dollars seront investis dans des initiatives directement liées à l'Accord sur la santé;
- 1,4 milliard de dollars seront affectés à d'autres initiatives étayant la réforme de la santé;
- 1,3 milliard de dollars sur cinq ans serviront à appuyer les programmes de santé visant les Premières Nations et les Inuits.

Tableau 1

Soutien fédéral accru pour les soins de santé (de 2003-2004 à 2007-2008)

	2003–2004	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008	Total
			(M$)			
Transferts						
Volet en espèces du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)						
Augmentations cumulatives (2000)[1]	700	1 300	1 900	2 500	3 100	9 500
Supplément du TCSPS[2]	1 000	1 000	500			2 500
Réforme de la santé						
Fonds pour la réforme de la santé	1 000	1 500	3 500	4 500	5 500	16 000
Équipement diagnostique et médical[3]	500	500	500			1 500
Technologie de l'information sur la santé[4]	200	200	200			600
Hôpitaux de recherche (Fondation canadienne pour l'innovation)[5]	100	100	200	100		500
Initiatives découlant directement de l'Accord sur la santé	221	336	341	341	346	1 585
Autres initiatives de santé au soutien de la réforme	337	253	258	258	258	1 364
Santé des Premières Nations et des Inuits	180	230	280	280	280	1 250
Augmentations cumulatives du financement			17 336 (3 ans)		34 800 (5 ans)	

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les paiements provenant des deux fiducies seront faits d'une manière à traiter équitablement toutes les administrations en cause, peu importe le moment des prélèvements.

[1] Comprend une augmentation de 1,8 milliard de dollars pour 2006-2007 et 2007-2008 (600 millions et 1,2 milliard respectivement).

[2] La somme de 2,5 milliards sera versée à une fiducie administrée par des tiers et comptabilisée par le gouvernement fédéral en 2002-2003 (selon un calendrier de prélèvements hypothétiques par les provinces et les territoires).

[3] La somme de 1,5 milliard de dollars sera versée à une fiducie administrée par des tiers et comptabilisée par le gouvernement fédéral en 2002-2003 (selon un calendrier de prélèvements hypothétiques par les provinces et les territoires).

[4] La somme de 500 millions de dollars sera versée à Inforoute Santé du Canada et sera comptabilisée par le gouvernement fédéral en 2002-2003.

[5] La somme de 500 millions sera versée à la Fondation canadienne pour l'innovation et sera comptabilisée par le gouvernement fédéral en 2002-2003.

L'Accord de 2003 énonce un cadre d'imputabilité renforcé aux termes duquel toutes les administrations publiques se sont engagées à présenter périodiquement aux Canadiens des rapports exhaustifs reposant sur des indicateurs comparables de l'état de santé, des résultats en matière de santé et de la qualité des services.

Un plan pour le changement

Dans l'Accord de 2003 sur le renouvellement des soins de santé, les premiers ministres ont établi un ensemble d'initiatives destinées à produire des changements réels et durables du système canadien de soins de santé. Le but ultime de l'Accord est de s'assurer que les Canadiens :

- ont accès à un fournisseur de soins de santé 24 heures par jour, 7 jours par semaine;
- ont accès rapidement à des procédures diagnostiques et à des traitements;
- ne doivent pas répéter leurs antécédents médicaux ni subir les mêmes tests chaque fois qu'ils consultent un nouveau fournisseur de soins;
- ont accès à des services de qualité, à domicile et dans leur collectivité;
- ont accès aux médicaments dont ils ont besoin sans assumer un fardeau financier excessif;
- ont accès à des soins de qualité quel que soit leur lieu de résidence;
- voient leur système de soins de santé comme étant efficace, souple et adapté à leurs besoins changeants ainsi qu'à ceux de leur famille et de leur collectivité, maintenant et à l'avenir.

Ces initiatives prennent appui sur le plan pluriannuel pour la réforme de la santé énoncé par les premiers ministres en septembre 2000.

Fidèles à leur engagement collectif concernant la réforme, les premiers ministres ont également convenu d'accroître l'imputabilité au titre de leurs dépenses en santé en présentant des rapports annuels sur les résultats associés au système de santé. Ces rapports comprendront les indicateurs énoncés dans l'entente de 2000 ainsi que d'autres indicateurs comparables sur des thèmes comme la qualité, l'accessibilité et l'efficacité du système. Les Canadiens pourront ainsi constater les progrès accomplis sur la voie de la réforme, faire le suivi du niveau d'accès aux services de santé et évaluer l'efficacité de l'ensemble du système de soins de santé.

Soutien par le biais des transferts aux provinces et aux territoires

Le présent budget confirme les mesures suivantes :

- une prorogation de deux ans du cadre initial de cinq ans établi par voie législative en septembre 2000 à l'égard du TCSPS et l'affectation de 1,8 milliard de dollars supplémentaires, ce qui fera passer le montant total des transferts en espèces à 21,6 milliards de dollars en 2006-2007 et à 22,2 milliards en 2007-2008;
- la restructuration du TCSPS de manière à créer deux mécanismes de transfert distincts à compter du 1er avril 2004, soit le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- un supplément en espèces de 2,5 milliards de dollars au titre du TCSPS afin de répondre aux besoins immédiats des régimes de soins de santé provinciaux et territoriaux. Les provinces et les territoires bénéficieront d'une souplesse pour l'utilisation de ces fonds en fonction de leurs besoins jusqu'à la fin de 2005-2006. Les fonds seront comptabilisés par le gouvernment fédéral durant l'exercice 2002-2003;
- un engagement du gouvernement du Canada à fournir aux provinces et aux territoires un montant supplémentaire pouvant atteindre 2,0 milliards de dollars pour la santé à la fin de l'exercice 2003-2004, à la condition que le ministre des Finances établisse, au cours du mois de janvier 2004, que l'excédent, en sus du montant normal de la réserve pour éventualités, permet d'effectuer cet investissement.

Réforme de la santé

Le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires ont tous pris des mesures pour améliorer la qualité, l'accessibilité et la viabilité du système public de soins de santé du Canada, et chacune de ces administrations publiques a procédé à des réformes importantes. Tous les gouvernements sont conscients de la nécessité de procéder à des réformes et sont en faveur de nouveaux investissements publics à cette fin. Les mesures de réforme prioritaires touchent notamment les soins primaires, des soins à domicile ciblés, la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance, l'accès à l'équipement diagnostique et médical ainsi que l'élaboration d'un système de télédossiers de santé.

Fonds pour la réforme de la santé

Le présent budget affecte 16 milliards de dollars sur cinq ans à un Fonds pour la réforme de la santé visant à aider les provinces et les territoires à accélérer la réforme dans les secteurs prioritaires relevés dans l'Accord de 2003, notamment :

- les soins primaires – afin d'accroître de façon importante le nombre de Canadiens recevant régulièrement des soins nécessaires de la part d'organismes ou d'équipes multidisciplinaires de soins primaires, pour faire en sorte qu'au moins la moitié de la population de chacune des administrations ait accès le plus rapidement possible à un fournisseur pertinent de soins de santé jour et nuit, sept jours par semaine, et que cet objectif soit pleinement réalisé d'ici huit ans;
- les soins à domicile – afin d'assurer la couverture, à partir du premier dollar, d'un ensemble de services pour des soins actifs de courte durée à domicile, y compris des soins de santé mentale dans la communauté, et des soins de fin de vie. Les premiers ministres chargent les ministres de la Santé d'établir, d'ici le 30 septembre 2003, les services minimums qui seront offerts;
- la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance – afin de prendre des mesures d'ici la fin de 2005-2006 pour s'assurer que les Canadiens, peu importe l'endroit où ils vivent, bénéficieront d'une couverture de type castatrophique des médicaments d'ordonnance.

Les administrations publiques disposeront d'une marge de manœuvre pour déterminer la meilleure façon de réaliser ces réformes, en fonction des besoins particuliers de leurs citoyens et de l'état de la réforme au sein de chacune des administrations.

À compter de 2004, les administrations publiques prépareront des rapports publics annuels sur les priorités du Fonds pour la réforme de la santé, en utilisant des indicateurs comparables pour informer les Canadiens des progrès accomplis et des principaux résultats.

Les provinces et les territoires commenceront à bénéficier des investissements du Fonds à partir de 2003-2004, une fois adoptée la loi pertinente. Sous réserve d'un examen des progrès réalisés par rapport aux réformes convenues et par suite d'une réunion des premiers ministres, le gouvernement fédéral veillera, d'ici le 31 mars 2008, à ce que le financement accordé dans le cadre du Fonds pour la réforme de la santé soit intégré au Transfert canadien en matière de santé à compter de 2008-2009.

Fonds pour l'équipement diagnostique et médical

Le temps d'attente pour les services diagnostiques et les traitements médicaux qui reposent sur un nouvel équipement demeure une grande préoccupation pour les Canadiens. Le présent budget s'appuie sur l'affectation de 1 milliard de dollars sur deux ans dans l'équipement médical qui a été annoncée en 2000 en allouant à cette fin 1,5 milliard de plus au cours des trois prochains exercices. Ces fonds seront octroyés aux administrations provinciales et territoriales à l'appui de l'équipement et de la formation du personnel spécialisé, afin d'améliorer l'accès à des services publics de diagnostic.

Les fonds de 1,5 milliard de dollars seront attribués aux provinces et aux territoires selon un montant égal par habitant. Ce montant sera versé à une fiducie administrée par des tiers à l'adoption de la loi pertinente. Les provinces et les territoires pourront prélever ces fonds au besoin jusqu'à la fin de 2005-2006. Les fonds seront comptabilisés par le gouvernement fédéral durant l'exercice 2002-2003.

Comme en ont convenu les premiers ministres, les administrations publiques commenceront en 2004 à présenter à leurs citoyens un rapport annuel sur les améliorations apportées aux équipements et aux services diagnostiques et médicaux, au moyen d'indicateurs comparables. Elles créeront l'infrastructure de données nécessaire pour produire ces rapports. Ceux-ci renseigneront les Canadiens sur les progrès accomplis et les principaux résultats, ainsi que sur les programmes en vigueur et les dépenses courantes, leur fournissant ainsi des données de référence pour évaluer les nouveaux investissements.

Technologie de l'information sur la santé — Le télédossier de santé

Aux termes de l'entente de septembre 2000 sur le renouvellement en matière de santé, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 500 millions de dollars visant à élargir l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans le domaine de la santé, dont l'adoption du télédossier de santé. Inforoute Santé du Canada a été constituée en société en 2001, et ses responsables mettent au point un système électronique pancanadien et interopérable de renseignements sur la santé, en étroite collaboration avec les administrations fédérale, provinciales et territoriales ainsi que les fournisseurs de soins de santé.

Le télédossier de santé est l'une des pierres d'assise d'un système de soins de santé moderne et davantage intégré. Tout en protégeant la vie privée des patients, il donne aux fournisseurs de soins de santé un accès rapide aux dossiers médicaux de leurs patients, notamment l'historique de leurs

consultations médicales, de leurs séjours en milieu hospitalier, de leurs médicaments d'ordonnance et de leurs tests en laboratoire. Le télédossier pancanadien permettra :

- d'améliorer l'accès des Canadiens aux services de santé en accélérant les services diagnostiques et les traitements, en appuyant l'exactitude de ces services, et en abolissant les obstacles engendrés par la distance séparant les patients et les professionnels de la santé;
- d'accroître sensiblement la qualité et la sécurité des soins dispensés aux patients en réduisant le risque d'incidents relatifs aux médicaments, comme les fautes de transcription à la main des ordonnances et les réactions allergiques aux médicaments;
- d'accroître l'efficacité du système de soins de santé en réduisant la répétition onéreuse des tests, en améliorant la qualité des données, ainsi qu'en soutenant une gestion, un processus décisionnel et des recherches fondées sur l'expérience clinique.

Le présent budget accorde des fonds supplémentaires de 600 millions de dollars à Inforoute Santé du Canada afin d'accélérer la mise au point des télédossiers de santé et l'élaboration de normes communes de télématique partout au pays ainsi que le développement plus poussé d'applications de télésanté qui sont essentiels aux soins prodigués dans les régions rurales et éloignées. Ces fonds seront comptabilisés par le gouvernement fédéral durant l'exercice 2002-2003.

Inforoute Santé du Canada fera état annuellement, au public canadien et aux membres de l'Inforoute, de ses progrès dans la mise en œuvre de ces initiatives. Ce rapport renseignera les Canadiens au sujet des programmes actuels, des dépenses d'investissement et des principales étapes franchies.

Hôpitaux de recherche (Fondation canadienne pour l'innovation)

En raison de l'intégration de la recherche biomédicale, de l'expérience clinique et de la recherche sur les services de santé, il faut créer des installations nouvelles et différentes qui accueilleront de l'équipement de pointe et réuniront les chercheurs selon des principes nouveaux et innovateurs. La Fondation canadienne pour l'innovation a été mise sur pied en 1997 afin de soutenir la modernisation de l'infrastructure de recherche dans les universités et les collèges, dans les hôpitaux de recherche et dans d'autres établissements de recherche à but non lucratif, partout au Canada.

Le présent budget octroie des nouveaux fonds de 500 millions de dollars en 2002-2003 à la Fondation, à l'appui de ces installations de recherche médicale à la fine pointe du progrès. Le chapitre 5 du *Plan budgétaire de 2003* renferme des précisions à ce sujet.

Initiatives découlant directement de l'Accord sur la santé

Le présent budget confirme aussi l'attribution de 1,6 milliard de dollars, pour la période de réforme échelonnée sur cinq ans, au titre d'initiatives découlant directement de l'Accord sur la santé, notamment une prestation pour soins prodigués par compassion, dans le cadre de l'assurance-emploi, la création de l'Office canadien de coordination de l'évaluation des technologies de la santé, une plus grande sécurité des patients, une gouvernance et une imputabilité accrues, une stratégie nationale d'immunisation ainsi que des mesures relatives à la taxe de vente à l'appui de la réforme de la santé.

Prestation pour soins prodigués par compassion, dans le cadre de l'assurance-emploi

La sécurité financière est particulièrement importante pour une famille qui traverse une crise en raison de la maladie grave ou du décès imminent de l'un de ses membres. Le gouvernement du Canada reconnaît que le soutien du revenu et la sécurité d'emploi sont essentiels pour les travailleurs qui s'absentent afin de s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade, étant donné la perte de leur revenu et de leurs avantages sociaux attribuable à leur absence. En conséquence, le gouvernement annonce l'entrée en vigueur, le 4 janvier 2004, d'une prestation pour soins prodigués par compassion, dans le cadre de l'assurance-emploi.

Les particuliers qui satisfont aux critères d'admissibilité des prestations spéciales de l'assurance-emploi, et qui ont observé le délai de carence de deux semaines, auront droit à six semaines de prestation afin de s'occuper d'un enfant, d'un parent ou d'un conjoint gravement malade ou mourant. Pour répondre aux besoins qui peuvent varier grandement d'une famille à l'autre, la prestation pourra être partagée entre les membres des familles admissibles. Le gouvernement proposera des modifications législatives de manière que les employés permanents dont l'emploi est régi par le *Code canadien du travail* puissent profiter de la nouvelle prestation en sachant que leur sécurité d'emploi est assurée pendant leur absence.

Le coût de la prestation pour soins prodigués par compassion est estimé à 86 millions de dollars en 2003-2004, et à 221 millions en 2004-2005 et pour chaque exercice par la suite.

Office canadien de coordination de l'évaluation des technologies de la santé

Compte tenu de la mise au point continue de technologies de diagnostic et de traitement, il est de plus en plus essentiel de pouvoir compter sur des renseignements fiables fondés sur l'expérience clinique afin de veiller à ce que ces technologies soient utilisées à bon escient sur le plan clinique et selon un rapport coût-efficacité avantageux.

Le présent budget consacre 45 millions de dollars sur les cinq prochaines années à l'élaboration d'une stratégie canadienne intégrée pour évaluer l'incidence des nouvelles technologies. Ces fonds seront fournis à l'Office canadien de coordination de l'évaluation des technologies de la santé, un organisme sans but lucratif appuyé par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la santé. L'Office favorise l'application adéquate de la technologie de la santé au moyen de la collecte, de l'analyse, de la création et de la diffusion de renseignements sur l'efficacité et le coût de la technologie ainsi que son incidence sur la santé.

Sécurité des patients

Les professionnels canadiens de la santé ont pris l'engagement d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour leurs patients. Le Comité directeur national sur la sécurité des patients a récemment rendu public un rapport exhaustif recommandant l'adoption d'une stratégie nationale visant à réduire les répercussions d'erreurs médicales et d'autres incidents évitables au Canada. Parmi ses principales recommandations, mentionnons la création d'un Institut canadien de la sécurité du patient visant à favoriser l'adoption de méthodes novatrices pour assurer la sécurité accrue des patients, notamment compris au moyen de programmes de perfectionnement professionnel, ainsi que de l'analyse et de la recherche sur les problèmes de sécurité des patients.

En réponse à ce rapport, le présent budget accorde 10 millions de dollars par année pour la création d'un Institut canadien de la sécurité du patient. Le mandat, la composition et les activités de l'Institut seront établis par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé, avec la collaboration d'organismes professionnels de la santé et d'autres partenaires.

Gouvernance et imputabilité

Le budget affecte 205 millions de dollars sur cinq ans aux initiatives de gouvernance et d'imputabilité, notamment pour l'Institut canadien d'information sur la santé, ainsi que pour Statistique Canada et Santé Canada, afin de leur permettre d'accroître leur capacité de faire rapport sur le système de santé et sur la santé des Canadiens. Une partie de ces fonds servira aussi en partie à la création et au fonctionnement d'un Conseil de la santé.

Institut canadien d'information sur la santé et Statistique Canada

Des renseignements exacts et à jour sur les tendances relatives à l'état de santé et au fonctionnement du système de santé constituent un outil crucial pour prendre des décisions stratégiques éclairées, adaptées et axées sur le patient en matière de santé. L'Institut canadien d'information sur la santé et Statistique Canada ont acquis une réputation internationale pour leurs travaux visant à élargir la base de renseignements nécessaires pour comprendre les problèmes émergents dans le domaine de la santé, et s'y attaquer. Le budget de 2001 prévoyait 90 millions de dollars sur quatre ans pour appuyer les travaux de l'Institut; ces fonds doivent être utilisés en partenariat avec Statistique Canada.

Conseil de la santé

Les Canadiens ont établi clairement qu'ils veulent savoir comment les deniers publics étaient dépensés dans le domaine de la santé et quels étaient les résultats obtenus. Aux termes de l'Accord de février 2003 sur le renouvellement des soins de santé, les premiers ministres ont convenu de créer un Conseil de la santé chargé de surveiller la mise en œuvre des objectifs prioritaires de l'Accord et de présenter au public des rapports annuels à ce sujet.

Le présent budget contribue au financement lié à la création et au fonctionnement du Conseil de la santé. Composé de représentants des deux ordres de gouvernement, d'experts et de particuliers, celui-ci présentera des rapports publics par l'entremise des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé.

Stratégie nationale d'immunisation

L'immunisation est l'une des mesures préventives les plus efficaces dans le domaine de la santé. Elle réduit l'incidence de la maladie et atténue les pressions exercées sur le système de soins de santé. La nature des vaccins et de leur administration évolue. Ils sont de plus en plus complexes, nécessitent

l'application de normes plus élevées de production et de sécurité, et entraîner de nouvelles combinaisons de vaccins et de nouvelles méthodes pour leur administration.

Le présent budget prévoit 60 millions de dollars sur cinq ans pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'immunisation. Cette stratégie a pour objectif d'assurer un accès équitable et rapide aux vaccins recommandés pour tous les Canadiens afin de réduire l'incidence de maladies particulières qui peuvent être évitées par la vaccination. Cette stratégie nationale permettra :

- d'accroître la sécurité et l'efficacité des vaccins;
- d'accroître la coordination et l'efficacité des achats en matière d'immunisation;
- de mieux informer les Canadiens au sujet des taux de protection par immunisation au pays.

Mesure relative à la taxe de vente à l'égard de la référence de la santé

En vertu de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), les organismes du secteur public qui offrent des services exonérés de TPS/TVH – notamment les services de santé – ont droit à des remboursements partiels de la taxe payée sur les achats. Dans le cadre de ce système de remboursement partiel, les hôpitaux peuvent recouvrer 83 % de la TPS ou de la composante fédérale de la TVH qu'ils versent sur leurs achats, tandis que les organismes de bienfaisance et certains organismes à but non lucratif peuvent en récupérer 50 %.

Au cours des dernières années, la conjoncture du système de prestation des soins de santé a fait en sorte que certains services anciennement offerts dans les hôpitaux relèvent maintenant d'autres établissements à but non lucratif admissibles au remboursement relatif de la TPS/TVH. Le ministère des Finances amorce actuellement des discussions avec les provinces et les territoires pour évaluer et améliorer l'application du remboursement des services de soins de santé qui ne sont plus offerts par les hôpitaux. Des consultations auront également lieu avec des représentants du secteur de la santé. La date cible de mise en œuvre des modifications à l'application du remboursement est le 1er octobre 2005.

[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Gestion des produits pharmaceutiques

L'accès à de nouveaux médicaments sûrs et efficaces pour usage humain exige un examen rapide, efficace et rigoureux sur le plan scientifique de toutes les étapes du cycle de production, notamment les analyses et les autorisations de Santé Canada et la surveillance permanente de la sécurité et de l'efficacité thérapeutique lorsqu'un médicament est mis en marché. Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont également besoin de preuves sur l'efficacité sur le plan des coûts des médicaments pour prendre des décisions éclairées au sujet de l'inscription des médicaments sur les formulaires de régime d'assurance-médicaments public.

Le présent budget fournit 190 millions de dollars sur cinq ans pour accélérer les méthodes de réglementation de Santé Canada en ce qui touche les médicaments pour usage humain afin d'améliorer le contexte de la recherche sur les produits pharmaceutiques tout en maintenant le principe prépondérant de la sécurité.

Planification, coordination et partenariats

Pour offrir des soins de qualité, le Canada doit compter sur un système de santé reposant sur des professionnels compétents et dévoués. Un bassin suffisant d'infirmières, de médecins et d'autres fournisseurs de soins de santé, et leur répartition judicieuse, constituent un défi que doivent relever toutes les administrations publiques. En outre, l'évolution permanente du mode de prestation des soins de santé, plus particulièrement la tendance à adopter des méthodes pluridisciplinaires fondées sur le travail d'équipe dans le domaine des soins primaires, témoigne de l'évolution des rôles et responsabilités des divers fournisseurs de soins de santé. Les efforts concertés des gouvernements et des organismes professionnels de la santé sont nécessaires pour aborder les questions touchant les ressources humaines en santé.

Le présent budget prévoit 90 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la planification et la coordination des ressources humaines en santé à l'échelle nationale, dont l'amélioration des prévisions au titre des besoins de ressources humaines en santé. Ce montant servira également à l'élargissement des programmes de perfectionnement professionnel afin que les professionnels de la santé acquièrent les connaissances et la formation nécessaires pour travailler efficacement dans des équipes multidisciplinaires de soins primaires.

Services de santé dans les communautés minoritaires de langue officielle

Bon nombre de Canadiens habitent dans des communautés minoritaires sur le plan linguistique, où ils ont un accès limité aux soins de santé dans leur propre langue. Il importe de garantir un nombre suffisant de fournisseurs de soins de santé capables de travailler dans la langue de la communauté minoritaire et de faire en sorte que ces fournisseurs aient accès à l'information et à la formation nécessaires pour traiter les membres de ces communautés dans leur propre langue.

Le présent budget fournit 89 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en œuvre une initiative de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, de même qu'une initiative de réseautage communautaire visant à améliorer l'accès aux services offerts dans les deux langues officielles dans les communautés minoritaires.

Bien-être – Participation à des activités sportives

La participation à des activités sportives et physiques contribue à créer de saines habitudes de vie qui permettent aux Canadiens de vivre sainement plus longtemps et d'être plus productifs.

Le présent budget prévoit 45 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la participation à des activités sportives et à d'autres activités visant l'amélioration de la condition physique. Ces fonds sont destinés à susciter la plus grande participation possible pour faire en sorte que les enfants et les jeunes pratiquent des sports à l'école. Ils encourageront les collectivités à augmenter la participation des personnes et des familles à des activités sportives.

Tableau 3
Accord sur la santé de 2003 – Autres initiatives de santé au soutien de la réforme

	2003–2004	2004–2005	2005–2006	2006–2007	2007–2008	Total
			(M$)			
Autres initiatives de santé au soutien de la réforme						
Recherche et innovation[1]	245	170	170	170	170	925
Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé[2]	25					25
Gestion des produits pharmaceutiques	40	40	40	35	35	190
Planification, coordination et partenariats	10	20	20	20	20	90
Services de santé dans les communautés minoritaires de langue officielle	12	13	18	23	23	89
Bien-être – Participation à des activités sportives	5	10	10	10	10	45
Total	337	253	258	258	258	1 364

[1] Comprend des fonds pour les Instituts de recherche en santé du Canada, Génome Canada, la Rick Hansen Man in Motion Foundation et les coûts indirects de la recherche. Une somme de 75 millions de dollars affectée à Génome Canada sera comptabilisée par le gouvernement fédéral en 2002-2003.

[2] La somme de 25 millions de dollars sera comptabilisée par le gouvernement fédéral en 2002-2003.

Santé des Premières Nations et des Inuits

Le gouvernement s'engage à améliorer la prestation des soins de santé dans les domaines stratégiques qui relèvent de sa compétence directe, de façon à combler l'écart de santé entre les Autochtones et le reste de la population canadienne. À cette fin, une somme de 1,3 milliard de dollars sera consacrée au cours des cinq prochaines années à des programmes de santé destinés aux Premières Nations et aux Inuits, notamment à de nouveaux investissements pour les soins infirmiers et les immobilisations au sein des réserves. Cette enveloppe comprendra une somme de 32 millions de dollars pour une stratégie nationale d'immunisation dans les réserves.

Ces mesures s'ajouteront aux fonds prévus dans le budget de décembre 2001 pour des programmes qui appuient le développement de la petite enfance, plus particulièrement les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves. Le 31 octobre 2002, des fonds totalisant 320 millions de dollars sur cinq ans ont été annoncés pour élargir et

améliorer le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et l'Initiative de garde d'enfants à l'intention des Premières Nations et des Inuits. Ces fonds appuieront en outre les efforts en vue d'examiner les problèmes du syndrome de l'alcoolisme fœtal et des effets de l'alcool sur le fœtus dans les réserves, et d'appuyer un sondage national auprès des enfants autochtones, de même que des travaux de recherche à l'échelle de la collectivité.

Transferts fédéraux aux provinces et aux territoires

Soutien prévisible, durable et croissant

Le présent budget fournit un cadre de financement et de planification à long terme prévisible, durable et croissant pour les transferts aux provinces et aux territoires au titre de la santé et des autres programmes sociaux.

Par suite des ententes de septembre 2000 sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance, le gouvernement fédéral a fourni aux provinces et aux territoires un cadre quinquennal prévisible et croissant de financement jusqu'en 2005-2006, au moyen du TCSPS.

Comme les premiers ministres en ont convenu dans l'Accord de 2003, le financement actuel du transfert sera prorogé de deux ans, pour inclure les exercices 2006-2007 et 2007-2008, et sera augmenté de 1,8 milliard de dollars. Cette mesure est conforme aux engagements que le gouvernement fédéral a pris lors de la réunion des premiers ministres tenue en 2000.

Des dispositions législatives seront prises pour établir les niveaux des transferts en espèces jusqu'en 2007-2008 : 19,8 milliards de dollars en 2003-2004, 20,4 milliards en 2004-2005, 21 milliards en 2005-2006, 21,6 milliards en 2006-2007 et 22,2 milliards en 2007-2008.

Le budget indique également l'ampleur prévue du total des transferts en espèces jusqu'en 2010-2011 pour établir un cadre de financement prévisible et croissant de 10 ans pour les provinces et les territoires. Sous réserve d'un examen par les premiers ministres des progrès réalisés au regard des réformes convenues, ces niveaux seront confirmés par voie législative avant la fin de 2007-2008.

On prévoit donc que les transferts fédéraux en espèces aux provinces et aux territoires, pour le soutien à la santé et aux autres programmes sociaux, doubleront pendant cette période de 10 ans, passant de 15,5 milliards de dollars en 2000-2001 à 31,5 milliards en 2010-2011. Cela signifie que les transferts en espèces augmenteront de 7,3 % par année en moyenne pendant cette période. Cette progression annuelle moyenne des transferts sera plus importante que la croissance nominale de l'économie pendant cette même période, que l'on estime à 4,7 %.

Les transferts de points d'impôt demeureront un élément important du financement stable, croissant et prévisible accordé aux provinces et aux territoires. Ils auront pour effet de porter le total des transferts à 48,8 milliards de dollars d'ici 2007-2008 et à 56,0 milliards d'ici 2010-2011.

Tableau 4

Cadre de 10 ans : Transferts fédéraux pour le soutien à la santé et autres programmes sociaux

				Nouveau cadre législatif							
	2000–2001	**2001–2002**	**2002–2003**	**2003–2004**	**2004–2005**	**2005–2006**	**2006–2007**	**2007–2008**	**2008–2009**	**2009–2010**	**2010–2011**
						(M$)					
Transferts en espèces	15 500	18 300	19 100	20 800	21 400	21 500	21 600	22 200	28 900	30 200	31 500
Fonds pour la réforme de la santé				1 000	1 500	3 500	4 500	5 500			
				Taux de croissance annuelle moyen du soutien en espèces : 7,3 %							
Transferts en points d'impôt	16 400	16 150	16 150	16 950	17 900	18 900	20 000	21 100	22 300	23 300	24 500
Total	31 900	34 450	35 250	38 750	40 800	43 900	46 100	48 800	51 200	53 500	56 000

Nota – Les transferts en espèces et en points d'impôt de 2000-2001 à 2003-2004 sont versés en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Après 2003-2004, les transferts seront versés en vertu du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Les montants en espèces pour 2008-2009 et les années suivantes comprennent 5,5 milliards de dollars provenant du Fonds pour la réforme de la santé (sous réserve d'un examen par les premiers ministres d'ici la fin de 2007-2008). Le supplément au titre du TCSPS est compris dans les transferts en espèces pour la période de 2003-2004 à 2005-2006, en fonction de prélèvements hypothétiques.

Imputabilité accrue

Créé en 1996, le TCSPS regroupe les anciens programmes de Financement des programmes établis et de Régime d'assistance publique du Canada. Le transfert global de l'aide fédérale pour la santé, l'éducation postsecondaire ainsi que l'aide sociale et les services sociaux offraient une marge de manœuvre aux provinces et aux territoires aux fins de la répartition des fonds selon leurs priorités respectives.

Structure actuelle du transfert

Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

En 2002-2003, le gouvernement fédéral transfère plus de 35 milliards de dollars aux provinces et aux territoires dans le cadre du TCSPS pour appuyer la santé, l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, dont le développement de la petite enfance.

Depuis 1996, le TCSPS a représenté le plus important transfert fédéral aux provinces et aux territoires. Il est constitué d'une composante en espèces de 19,1 milliards de dollars et d'une composante en points d'impôt de 16,2 milliards en 2002-2003. Les droits au titre du TCSPS sont accordés à parts égales par habitant aux provinces et aux territoires.

La composante en espèces du TCSPS a été placée sur une trajectoire de croissance prévisible, mais la composante en points d'impôt, qui constitue une partie importante du soutien permanent du gouvernement fédéral à la santé et aux programmes sociaux, continue également de progresser.

Le transfert de points d'impôt a été instauré en 1977, au moment où le gouvernement fédéral, avec l'appui des provinces et des territoires, réduisait ses taux d'imposition sur le revenu des particuliers et d'impôt des sociétés pendant que les provinces augmentaient simultanément les leurs dans une proportion équivalente. Par conséquent, les recettes que le gouvernement fédéral aurait cumulées ont commencé à être transmises directement aux provinces et aux territoires. La valeur du transfert suit généralement celle de l'économie canadienne.

Programme de péréquation et Formule de financement des territoires

En outre, le gouvernement fédéral offre une aide aux provinces et aux territoires dans le cadre du Programme de péréquation et de la Formule de financement des territoires (FFT). En 2002-2003, huit provinces ont touché 10,3 milliards de dollars en vertu du Programme de péréquation et les trois territoires ont obtenu 1,3 milliard au titre de la FFT. L'aide en espèces offerte dans le cadre des deux programmes n'est assortie d'aucune condition, et elle peut être utilisée pour appuyer des initiatives de santé et d'autres programmes sociaux dans les provinces et les territoires bénéficiaires.

Soucieux d'améliorer la transparence et l'imputabilité de l'aide fédérale aux provinces et aux territoires, les premiers ministres ont convenu de restructurer le TCSPS tout en maintenant les engagements importants au titre des cinq principes de l'assurance-maladie (l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, l'accessibilité et la gestion publique), l'interdiction des exigences de résidence pour l'aide sociale et la souplesse accordée aux provinces et aux territoires en matière de conception et d'exécution de programmes.

À compter du 1er avril 2004, le gouvernement établira deux nouveaux transferts :

- un Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour appuyer la santé;
- un Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) pour appuyer l'enseignement postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, dont le développement de la petite enfance.

Les transferts en espèces et en points d'impôt du TCSPS actuels seront répartis entre le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Le pourcentage (espèces et points d'impôt) affecté au Transfert canadien en matière de santé traduira la portion des dépenses en santé de l'ensemble des dépenses provinciales au titre de la santé et des services sociaux soutenues par les transferts fédéraux. Le reste des transferts en espèces et en points d'impôt sera affecté au TCPS à l'appui de l'éducation postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, dont le développement de la petite enfance.

Les estimations actuelles indiquent que la santé représente 62 % des programmes financés par les transferts fédéraux, tandis que la portion liée à l'éducation postsecondaire et à l'aide sociale est de 38 %. La répartition exacte sera déterminée lors du dépôt de la loi.

Le volet transfert de points d'impôt du TCSPS sera maintenu à l'intérieur de la structure du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. L'attribution totale des nouveaux transferts aux provinces et aux territoires demeurera fondée sur le nombre d'habitants. L'aide fédérale aux provinces et aux territoires pour les soins de santé est distribuée sur une base égale par habitant pour garantir un soutien uniforme à tous les Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence.

L'établissement de transferts distincts pour la santé et les autres dépenses à caractère social fournira aux Canadiens de l'information sur la contribution à long terme du gouvernement fédéral aux soins de santé, en accord avec les recommandations de la vérificatrice générale, et continuera d'offrir une souplesse aux provinces et aux territoires.

Transfert canadien en matière de santé

Sous réserve de la répartition indiquée ci-dessus et d'une confirmation définitive, le volet en espèces du nouveau Transfert canadien en matière de santé sera structuré comme suit.

- Les volet en espèces du TCS seraient de 12,65 milliards de dollars en 2004-2005, de 13,0 milliards en 2005-2006, de 13,4 milliards en 2006-2007 et de 13,75 milliards en 2007-2008.
- Le budget du TCS (en espèces et points d'impôt) devrait donc passer de 23,75 milliards de dollars en 2004-2005 à 26,85 milliards en 2007-2008.
- Sous réserve d'un examen des progrès réalisés par rapport aux réformes convenues et par suite d'une réunion des premiers ministres, un montant de 5,5 milliards de dollars provenant du Fonds pour la réforme de la santé sera intégré au TCS à compter du 1er avril 2008.

Transfert canadien en matière de programmes sociaux

Sous réserve de la répartition indiquée ci-dessus et d'une confirmation définitive, le volet en espèces du nouveau Transfert canadien en matière de programmes sociaux sera structuré comme suit.

- Le volet en espèces du TCPS serait fixé à 7,75 milliards de dollars en 2004-2005, à 8,0 milliards en 2005-2006, à 8,2 milliards en 2006-2007 et à 8,45 milliards en 2007-2008. Le TCPS comprendrait la somme de 500 millions de dollars par année affectée de façon spécifique au développement de la petite enfance.
- Le budget du TCPS (points d'impôt et espèces) devrait donc passer de 14,55 milliards de dollars en 2004-2005 à 16,45 milliards en 2007-2008.

Les contributions en espèces effectuées en vertu du nouveau TCS et du nouveau TCPS continueront d'être versées afin de maintenir les conditions et les critères nationaux contenus dans la *Loi canadienne sur la santé*, dont ceux respectant les cinq principes et les dispositions ayant trait à la surfacturation et aux frais imposés aux utilisateurs, ainsi que l'interdiction des exigences de résidence pour l'aide sociale.

Tableau 5

Nouveaux Transfert canadien en matière de santé et Transfert canadien en matière de programmes sociaux (de 2000-2001 à 2007-2008)

				Nouveau cadre législatif				
	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
					(M$)			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)								
TCSPS – Espèces	15 500	18 300	19 100	19 800				
TCSPS – Points d'impôt	16 400	16 150	16 150	16 950				
Total	31 900	34 450	35 250	36 750				
Supplément au titre du TCSPS[1]				1 000	1 000	500		
Fonds pour la réforme de la santé				1 000	1 500	3 500	4 500	5 500
Total				2 000	2 500	4 000	4 500	5 500
Transfert canadien en matière de santé (TCS)								
TCS – Espèces[2]					12 650	13 000	13 400	13 750
TCS – Points d'impôt[2]					11 100	11 700	12 400	13 100
Total					23 750	24 700	25 800	26 850
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)								
TCPS – Espèces[2]					7 750	8 000	8 200	8 450
TCPS – Points d'impôt[2]					6 800	7 200	7 600	8 000
Total					14 550	15 200	15 800	16 450
Total des transferts en espèces	15 500	18 300	19 100	21 800	22 900	25 000	26 100	27 700
Total des transferts en points d'impôt	16 400	16 150	16 150	16 950	17 900	19 900	20 000	21 100
Total	31 900	34 450	35 250	36 750	40 800	43 900	46 100	48 800

Note – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

[1] Le supplément en espèces de 2,5 milliards de dollars sera versé à une fiducie administrée par des tiers, et il sera comptabilisé par le gouvernement fédéral en 2002-2003. Fonds sur les prélèvements hypothétiques des fonds selon les besoins, jusqu'à la fin de 2005-2006.

[2] Estimations actuelles. La répartition exacte sera déterminée lors du dépôt de la loi.

[3] Provisions.

Autres formes de soutien fédéral pour les soins de santé

En plus de contribuer aux soins de santé par l'entremise de transferts – TCSPS (TCS à compter de 2004-2005), péréquation et formule de financement des territoires – le gouvernement fédéral accorde un soutien par l'intermédiaire d'autres mesures directes ou fiscales qui totalisent actuellement 3 milliards de dollars par année :

- le gouvernement consacre environ 4 milliards par année pour la santé des Premières Nations, la santé des anciens combattants, la protection de la santé, la prévention des maladies, l'information sur la santé et la recherche axée sur la santé;

- par l'intermédiaire du régime fiscal, le gouvernement fédéral accorde une aide d'environ 1 milliard de dollars par année, notamment au moyen de crédits d'impôt pour les frais médicaux, les personnes handicapées, les aidants naturels et les personnes âgées admissibles à charge.

Autres formes de soutien pour l'éducation postsecondaire et les programmes sociaux

En plus d'appuyer d'autres mesures d'aide sociale par l'intermédiaire de transferts – TCSPS (TCPS à compter de 2004-2005), péréquation et formule de financement des territoires – le gouvernement fédéral accorde une aide au moyen d'autres mesures directes ou fiscales :

- à verse environ 5 milliards de dollars pour l'enseignement postsecondaire, notamment l'aide financière aux étudiants, l'aide à la recherche et l'appui aux Canadiens pour améliorer leurs compétences ou épargner pour leurs études.

- à verse environ 10 milliards pour l'aide sociale et les services sociaux, notamment la Prestation fiscale canadienne pour enfants, les prestations mensuelles dans le cadre de l'assurance-emploi, les programmes sociaux et l'enseignement primaire des Premières Nations, de même que les programmes et les services pour les Canadiens défavorisés (par exemple, les aînés à revenu faible, les vétérans et les personnes handicapées).

Soutien croissant pour les programmes de santé et autres programmes sociaux

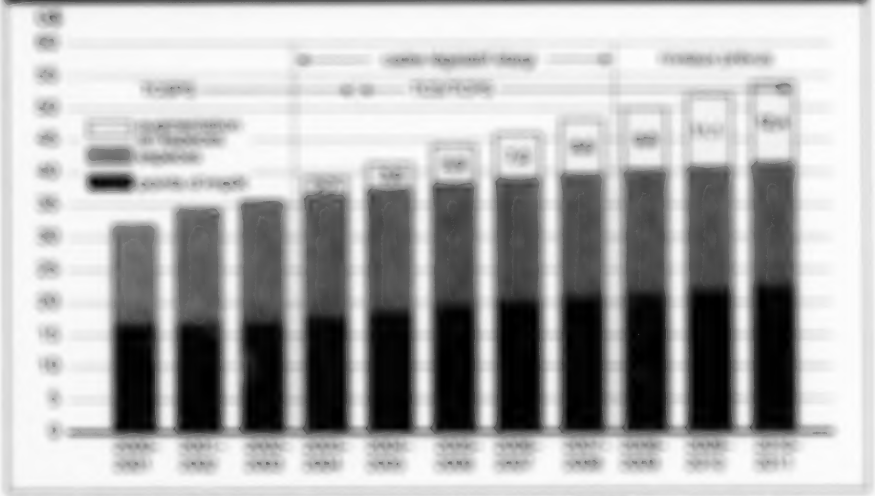

[illegible]

Bâtir le Canada que nous souhaitons

Le budget de 2003

Améliorer la gestion des dépenses et la reddition de comptes

le 18 février 2003

Canada

Bâtir le Canada que nous souhaitons

Le budget de 2003

Améliorer la gestion des dépenses et la reddition de comptes

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

Note préliminaire

Dans la présente publication, les symboles suivants sont utilisés pour représenter des sommes d'argent : **M$** pour millions de dollars et **G$** pour milliards de dollars.

En outre, les termes du genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2003)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

This document is also available in English.

N° de cat. : F1-23/2003-5F
ISBN 0-662-88351-9

Bâtir le Canada que nous souhaitons

Grâce aux efforts et aux sacrifices des Canadiennes et des Canadiens de partout au pays, le Canada profite des avantages d'une économie florissante. Il a dominé le G-7 au chapitre de la croissance l'an dernier et devrait en faire autant en 2003.

Le budget de 2003 reconnaît l'importance critique du lien entre les politiques sociale et économique, et il maintient la démarche équilibrée du gouvernement dans la gestion des finances du pays. Cette démarche joue un rôle déterminant pour bâtir le Canada de demain que souhaitent tous les Canadiens. Elle se traduit dans le budget par trois objectifs :

- bâtir la société à laquelle les Canadiens tiennent, en investissant dans les Canadiens eux-mêmes, leurs familles et leurs collectivités;
- bâtir l'économie dont les Canadiens ont besoin, en stimulant la productivité et l'innovation tout en exerçant une gestion financière prudente;
- bâtir le système de reddition de comptes que les Canadiens méritent, en faisant en sorte que le gouvernement soit plus transparent et responsable.

Faits saillants

- **Réaffectation** : le gouvernement donne suite à l'engagement qu'il a pris dans *La Mise à jour économique et financière* d'octobre 2002 de réaffecter des fonds de programmes existants en fonction de l'importance des priorités.
  - Sous la direction du Conseil du Trésor, le gouvernement amorcera un examen continu, suivant un cycle de cinq ans, de tous les programmes non législatifs. Il s'inspirera à cette fin de l'expérience acquise lors de l'Examen des programmes de 1994. L'examen continu permettra au gouvernement de s'assurer que ses programmes continuent d'être pertinents, efficaces et abordables.
  - À compter de 2003-2004, le gouvernement réaffectera des fonds de 1 milliard de dollars par année provenant des programmes de dépenses existants. Il financera ainsi près de 15 % du coût des nouvelles initiatives annoncées dans le présent budget au cours des deux prochaines années.
- **Comptabilité d'exercice** : dans le présent budget, le gouvernement met en œuvre l'engagement qu'il a pris de présenter dorénavant ses états financiers suivant la comptabilité d'exercice intégrale.
  - Grâce à la comptabilité d'exercice intégrale, le gouvernement présentera un état plus complet de son actif et de son passif, donnera une image plus claire de sa situation financière et améliorera la reddition de comptes ainsi que la gestion du passif et de l'actif.
  - La mise en œuvre de la comptabilité d'exercice intégrale donne suite à une recommandation formulée depuis longtemps par le Bureau du vérificateur général du Canada.
- **Reddition de comptes par les fondations** : le gouvernement apportera de nombreux changements pour améliorer la reddition de comptes et les mécanismes de régie des fondations sans lien de dépendance. Conjugués à des principes stratégiques plus précis sur le recours à ces entités, les changements permettront de s'assurer que les fondations continuent d'être utilisées efficacement.

- **Reddition de comptes au Parlement** : afin de rehausser la reddition de comptes et la transparence des rapports publics, le gouvernement continuera d'améliorer la pertinence et la clarté de l'information ainsi que la rapidité avec laquelle elle est transmise au Parlement.

- **Transfert canadien en matière de santé** : dans le cadre de l'Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé, le gouvernement mettra en place un nouveau Transfert canadien en matière de santé et un nouveau Transfert canadien en matière de programmes sociaux à compter du 1er avril 2004, afin d'améliorer la transparence et la reddition de comptes à l'égard des sommes transférées pour les soins de santé.

- **Établissement des taux de cotisation à l'assurance-emploi** : dans le cadre du présent budget :

  - le gouvernement fera passer à 1,98 $ par tranche de 100 $ de gains assurables le taux de cotisation des employés à l'assurance-emploi en 2004. Il s'agit de la dixième réduction du taux depuis 1994;

  - le gouvernement mènera également des consultations afin d'arriver à un nouveau régime d'établissement des taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2005 et les années suivantes. Pour ce, il visera la transparence et cherchera à équilibrer les recettes provenant des cotisations avec le coût prévu du programme.

- **Renforcement de la confiance des investisseurs** : le présent budget respecte l'engagement pris dans le discours du Trône d'améliorer les règlements, de favoriser un marché plus sain et de donner confiance aux investisseurs en renforçant l'application de la loi relativement aux infractions concernant les valeurs mobilières et la fraude d'entreprise.

- **Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien** : le présent budget donne suite à l'engagement du gouvernement de mener un examen du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien afin de veiller à ce que les recettes qui en proviennent demeurent conformes aux dépenses prévues pour le système amélioré de sécurité du transport aérien jusqu'en 2006-2007.

- Par suite de cet examen et en tenant compte de l'incidence du passage à la comptabilité d'exercice intégrale dans le présent budget, le gouvernement réduira de plus de 40 % le droit s'appliquant aux vols intérieurs, le faisant passer de 12 $ à 7 $ pour un aller simple et de 24 $ à 14 $ pour un aller-retour.

- **Compte de service et de réduction de la dette** : suivant les recommandations de la vérificatrice générale, un projet de loi visant l'élimination de ce compte sera présenté.

- **Frais d'utilisation et recouvrement des coûts** : la présidente du Conseil du Trésor énoncera les principes d'amélioration des pratiques de gestion se rapportant aux frais d'utilisation et au recouvrement des coûts. La nouvelle politique comprendra la présentation aux intervenants et au Parlement de rapports annuels sur les recettes et sur le rendement.

Introduction

Le gouvernement a réussi à assurer de solides assises financières pour le pays en maintenant des budgets équilibrés pour six années consécutives depuis 1997-1998. Pour ce faire, il a retenu une démarche équilibrée en matière de croissance des dépenses et de réduction des impôts et de la dette. Toutefois, comme le faisait remarquer le ministre des Finances dans *La Mise à jour économique et financière* d'octobre 2002, « ... une saine gestion financière ne se limite cependant pas à éviter les déficits et à réduire la dette. Elle signifie également la gestion judicieuse et responsable des impôts et la prestation de services gouvernementaux efficaces. »

Une saine gestion financière exige un examen constant de la raison d'être des programmes existants, de sorte que le gouvernement puisse réaffecter les ressources des secteurs moins prioritaires à ceux à plus grande priorité. Elle suppose en outre l'optimisation des ressources rendue possible en restant à l'affût de moyens novateurs. Enfin, une saine gestion financière se traduit par une transparence à l'égard de la manière dont l'argent des contribuables est dépensé afin que le gouvernement soit en mesure de rendre des comptes en détail aux Canadiennes et aux Canadiens.

Le contrôle de la croissance des dépenses totales a contribué au premier plan à équilibrer le budget en 1997-1998, après quelque 30 ans de déficits consécutifs, et a permis de maintenir cet équilibre depuis. Le gouvernement a donc été en mesure de réduire la dette et d'investir dans des priorités socioéconomiques clés tout en réalisant les plus importantes réductions d'impôts de l'histoire canadienne. L'Examen des programmes a été un facteur clé du contrôle de la croissance des dépenses. Il a en effet permis au gouvernement de réévaluer ses programmes afin de cerner ceux qui n'avaient plus leur raison d'être pour le pays ou qui pouvaient être exécutés de manière plus efficace grâce à d'autres mécanismes.

S'appuyant sur l'expérience acquise grâce à l'Examen des programmes, le gouvernement lance dans le cadre du présent budget des initiatives pour mieux gérer l'argent des contribuables. Ces initiatives prévoient notamment l'amorce d'un examen permanent de la pertinence et de l'efficacité des programmes gouvernementaux ainsi que la réaffectation de certaines ressources de l'administration publique aux secteurs les plus prioritaires.

Une meilleure reddition de comptes viendra appuyer les efforts que déploie le gouvernement pour améliorer la gestion de l'argent des contribuables. Elle favorisera la prise de décisions éclairées et l'efficacité. La présente brochure décrit les projets du gouvernement pour améliorer la reddition de comptes aux Canadiens, notamment des rapports financiers plus

comptes et à jour; une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes à l'égard des paiements de transfert aux provinces et territoires à l'appui des soins de santé; une meilleure reddition de comptes des fondations non gouvernementales; des processus clairs d'établissement des taux pour les recettes non fiscales, dont les cotisations à l'assurance-emploi, le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, les droits d'utilisation, ainsi que des mesures pour améliorer la confiance des investisseurs en renforçant l'application de la loi relativement aux infractions concernant les valeurs mobilières et la fraude d'entreprise.

Engagement – Réaffectation de fonds et saine gestion des programmes

Une saine gestion financière ne consiste pas seulement à éviter les déficits et à réduire la dette. Une gestion efficace et judicieuse des dettes publiques est elle aussi essentielle, de même qu'une prestation optimale et responsable des services gouvernementaux. Dans le présent budget, le gouvernement intensifie ses efforts pour réévaluer de manière continue les programmes gouvernementaux, réaffecter des ressources et assurer la prestation de services gouvernementaux efficaces grâce à l'optimisation de ses ressources.

Réaffectation des ressources et efficacité accrue – les résultats à ce jour

Dans le budget de 1994, le gouvernement lançait l'Examen des programmes. Ce dernier visait à déterminer quels programmes n'avaient plus leur raison d'être pour le pays ou pouvaient être exécutés plus efficacement par d'autres moyens. Les premiers résultats de l'Examen ont été exposés dans le budget de 1995. L'Examen des programmes a vite été reconnu non seulement comme un outil de réduction à court terme des dépenses, mais aussi comme une occasion de « repenser le rôle de l'État ». Le gouvernement veut maintenant s'appuyer sur les principes qui ont donné lieu à l'Examen des programmes et les incorporer à un processus d'examen continu.

Depuis qu'il a rétabli l'équilibre budgétaire, le gouvernement a instauré de nouvelles dépenses de programmes dans un certain nombre de secteurs prioritaires. Des fonds supplémentaires destinés au fonctionnement et aux immobilisations ont aussi été fournis aux ministères et aux organismes dans des secteurs essentiels à la santé et à la sécurité des Canadiens ou encore pour assurer la viabilité de services publics de qualité. La plupart des

ministères et organismes ont consulté les Canadiens pour connaître leurs opinions et leurs besoins. Ils ont également mis à l'essai de nouvelles façons de travailler avec les autres ordres de gouvernement, le secteur bénévole et le secteur privé. Ils ont aussi commencé à mettre en place des mécanismes pour mesurer et rendre compte de leurs résultats.

Le Budget de 2002 prévoit des fonds pour poursuivre ces efforts. Il propose également des mesures pour améliorer la gestion des ressources humaines et pour faire en sorte que la fonction publique soit représentative de la société canadienne. Il prévoit aussi des fonds pour améliorer la gestion des biens immobiliers et des marchés, ainsi que pour renforcer la fonction de vérification interne.

Le Budget de 2002

gouvernement fédéral, d'autres administrations publiques, le secteur privé ou le secteur bénévole?

- Une pratique de gestion des ministères et des organismes est-elle optimale, et leur qualité, suffisante?

Outre ces examens propres à chaque ministère, le Conseil du Trésor établira un certain nombre d'examens horizontaux, pour les questions qui touchent plusieurs ministères. Il veillera à ce que les rapports ministériels sur les plans et les priorités ainsi que les rapports sur le rendement ministériel soient adéquatement à l'intérieur des cadres de ces examens des dépenses.

Les examens centrés des dépenses donneront au gouvernement la capacité de réaffecter les ressources à des priorités plus pressantes et tiendront compte de l'évolution des besoins des Canadiens. Ils permettront de ministères à cibler [illegible] gouvernement [illegible] programmes en [illegible] ressources.

Pour libérer ces engagements de réaffectation des ressources et d'accroissement de l'efficacité, le gouvernement établira, à compter de 2003-[illegible], [illegible] dollars [illegible] ressources [illegible] des finances. [illegible] cette plus élevée. Cette réaffectation permettra [illegible] années [illegible] du coût des nouvelles initiatives annoncées dans le budget de 2003 pour les deux prochaines années.

Le Conseil du Trésor collaborera avec les ministères et les organismes afin de déterminer les programmes moins prioritaires qui pourraient être abolis ou dont la portée pourrait être réduite. Les décisions de réaffectation seront annoncées par le président du Conseil du Trésor au début de mai. À ces mêmes fins, le gouvernement [illegible] Conseil du Trésor obligera les ministères et les organismes à combler à mesure [illegible] moyen de leur budget de fonctionnement et de capital.

De nouvelles sommes admissibles non dépensées dans le cadre du présent budget des dépenses, une première de 5 milliards, le Conseil du Trésor aura à pouvoir de réduire les sommes affectées aux ministères et aux organismes [illegible] déterminé, par le niveau de financement nécessaire pour réaliser les objectifs du programme établis dans le budget, en atteignant une économie annuelle.

Dans le cadre de ces examens centrés des programmes, le Conseil du Trésor poursuivra l'examen de la portée de la réglementation de façon à ce que [illegible] ressources, et l'examen rapide du budget des ministères et des organismes en conséquence.

Mise en œuvre de la comptabilité d'exercice intégrale

L'annexe [illegible] recommande [illegible] entièrement générale [illegible] l'ensemble [illegible] gouvernement adopte [illegible] comptabilité [illegible] intégrale. [illegible] comptabilité [illegible] modifiée par [illegible] [illegible] 1986 [illegible] [illegible] comptabilité [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] gouvernement [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

- *Le solde budgétaire annuel reflétera davantage l'incidence des décisions du gouvernement durant l'exercice. Plus particulièrement, si celles-ci ont pour effet d'accroître (ou de réduire) les passifs du gouvernement au titre des activités de décontamination environnementale relevant de sa compétence, les passifs éventuels reliés aux revendications autochtones et les prestations/avantages après l'emploi et les prestations/avantages de retraite des fonctionnaires fédéraux, des dépenses seront constatées à ce titre l'année où les décisions sont prises. Aux termes de la comptabilité d'exercice modifiée, les états financiers du gouvernement ne présentaient pas le coût total de certaines de ces décisions tant que les paiements correspondants n'étaient pas effectués, ce qui pouvait se produire des années plus tard.*

La mise en œuvre de la comptabilité d'exercice intégrale permettra de disposer de données nouvelles pouvant servir à améliorer le processus décisionnel du gouvernement.

- *Aux termes de la comptabilité d'exercice intégrale, les états financiers du gouvernement rendent compte de la valeur de ses biens matériels, ce qui favorise l'élaboration de meilleures politiques de gestion de ces actifs et facilite la prise de décisions quant à l'achat, à la location ou à la vente d'immeubles et de matériel.*
- *La comptabilité d'exercice intégrale permet de présenter avec plus d'exactitude le coût de la propriété et de l'exploitation des immobilisations, ce qui donne une meilleure idée du coût de la prestation de certains programmes et des services.*
- *Une constatation plus exhaustive des passifs du gouvernement incitera les ministres à élaborer des plans plus efficaces pour la gestion de ces passifs.*

Le passage à la comptabilité d'exercice intégrale a une incidence sur les recettes fiscales et l'évaluation du passif et de l'actif non financier, ce qui entraîne pour chaque exercice certains changements du solde budgétaire.

- *Ainsi, selon la comptabilité d'exercice intégrale, les recettes fiscales sont comptabilisées au cours de la période à laquelle elles se rapportent et non au moment où elles sont perçues, comme c'était le cas aux termes de la comptabilité d'exercice modifiée. C'est ce qui explique en grande partie que l'excédent budgétaire pour 2001-2002 ait été réduit de 0,7 milliard de dollars pour s'établir à 8,2 milliards.*
- *La comptabilité d'exercice intégrale entraîne une modification du montant de la dette, car des passifs additionnels sont entièrement constatés et des actifs non financiers, notamment les immeubles appartenant à l'État, sont dorénavant pris en compte.*

L'annexe 6 du *Plan budgétaire de 2001* donne une description complète de l'incidence du passage à la comptabilité d'exercice intégrale sur le solde budgétaire et la dette fédérale. Cette annexe fait état des données financières pour la période allant de 1993-1994 à 2001-2002 selon la nouvelle méthode; elle comprend une comparaison des nouvelles données financières aux précédentes, qui avaient été préparées selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée.

Reddition de comptes des fondations

Pour répondre aux besoins des Canadiens, le gouvernement a adopté en 1997 une nouvelle approche : la création de fondations. Le financement de ces dernières se fait par dotation initiale, et leur conseil d'administration indépendant est composé d'administrateurs possédant une expérience et des connaissances étendues. L'indépendance de ces fondations, leur stabilité financière et les compétences spécialisées de leurs membres leur permettent de relever des défis précis de façon impartiale et efficace. Cela explique l'importance des fondations pour mettre en œuvre des politiques, en particulier dans la recherche-développement et l'éducation où les connaissances spécialisées, les partenariats avec des tiers et un financement stable à long terme sont particulièrement importants.

Afin de préciser les circonstances dans lesquelles l'État a recours à des fondations, le présent budget énonce les principes dont ce dernier tient compte lorsqu'il envisage de créer une fondation pour mettre en œuvre une politique publique :

- les fondations doivent se concentrer sur un secteur particulier, dont l'orientation stratégique est en général énoncée dans la loi ou dans une entente de financement ou dans les deux à la fois;
- la structure des fondations doit permettre de tirer profit du savoir-faire et de la capacité décisionnelle de conseils d'administration indépendants ayant une expérience et une connaissance directes des enjeux;
- les décisions des fondations doivent s'appuyer sur le processus d'examen par des pairs qui sont spécialistes du domaine;
- les fondations doivent disposer d'un financement garanti qui ne se limite pas aux crédits parlementaires annuels, de sorte qu'elles jouissent de la stabilité financière requise pour effectuer la planification exhaustive à moyen et à long terme qui s'avère essentielle dans leur secteur;
- les fondations doivent avoir la possibilité et la capacité de recueillir des fonds supplémentaires auprès des autres ordres de gouvernement et du secteur privé.

Ces principes stratégiques sont conformes à la nouvelle Politique sur les différents modes de prestation de services du Conseil du Trésor, qui est entrée en vigueur le 1er avril 2002.

L'indépendance des fondations est un facteur clé de leur efficacité. Toutefois, cette même particularité a suscité des inquiétudes quant à la transparence et à la reddition de comptes. Les ententes de financement en vigueur énoncent le mandat des fondations et les conditions régissant leurs activités. De plus, les administrateurs sont entièrement responsables des mesures prises par les fondations, dont les états financiers font l'objet de vérifications indépendantes chaque année.

Dans le cadre de ses efforts constants en vue d'améliorer la transparence et la reddition de comptes, le gouvernement apportera des changements pour améliorer la reddition de comptes des fondations aux parlementaires et aux citoyens du Canada.

Approbation du Parlement : le gouvernement prend des mesures pour que la création et le financement des fondations fasse l'objet d'un examen approprié de la part du Parlement.

- Le gouvernement tient à ce que le Parlement donne son approbation directement par voie législative à l'égard de l'objet et du financement des fondations qui présentent une importance particulière sur le plan stratégique ou financier. De toute manière, le Parlement devra approuver le financement des fondations. Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, le gouvernement aura recours aux fondations conformément à la Politique sur les différents modes de prestation de services du Conseil du Trésor.

Reddition de comptes au public : le gouvernement prendra les mesures suivantes afin d'améliorer la transparence des fondations et, par le fait même, leur reddition de comptes au public :

- Les fondations seront tenues de présenter, lors de chaque année visée par leur entente de financement, un plan d'activités au ministre responsable de l'administration de cette entente. Ce plan portera sur les dépenses prévues, les objectifs et les résultats visés relativement au financement fédéral. Un résumé du plan d'activités sera rendu public par le ministre compétent et sera présenté au Parlement.
- En outre, les rapports sur les plans et les priorités des ministères, qui sont déposés au Parlement, feront état des principaux résultats attendus des fondations dans le contexte des plans et des priorités ministérielles d'ensemble. De plus, le ministère responsable de l'administration de l'entente de financement fera rapport sur les principaux résultats atteints par la ou les fondations concernées dans son rapport ministériel sur le rendement pour la durée de l'entente de financement, et il situera ces résultats dans le contexte de ses résultats d'ensemble.

- Les rapports annuels des fondations, dont les renseignements pertinents sur les résultats, les états financiers vérifiés et les résultats des évaluations, seront présentés au ministre responsable de l'entente de financement et seront rendus publics. Les rapports annuels des fondations créées expressément par voie législative seront déposés au Parlement par le ministre compétent.
- Les rapports annuels des fondations contiendront des données sur les résultats ainsi que des états financiers vérifiés, présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Vu que les fondations sont des entités indépendantes à but non lucratif possédant leur propre structure de régie interne et leurs membres, ce sont ces derniers qui nommeront le vérificateur externe, et c'est à eux que ce vérificateur fera rapport.

Respect des ententes de financement : la reddition de comptes des fondations sera en outre améliorée grâce aux mesures suivantes :

- Les fondations devront procéder à des évaluations indépendantes, présenter les résultats de ces évaluations au ministre compétent et les rendre publics. Les ministères incorporeront toute constatation importante à leurs rapports ministériels sur le rendement, déposés chaque année au Parlement.
- Les ententes de financement conclues avec les fondations issues du budget de 2001 renferment des dispositions prévoyant des vérifications de conformité indépendantes de même que l'évaluation des programmes. Il y aura également des dispositions d'intervention au cas où le ministre responsable estime qu'il y a eu manquement important aux modalités de l'entente de financement. Les dispositions prévoiront des mécanismes de règlement des différends.
- En outre, toutes les nouvelles ententes de financement comprendront des dispositions en vertu desquelles le ministre responsable pourra, à sa discrétion, recouvrer les fonds inutilisés en cas de liquidation.

Les mesures qui précèdent sont prospectives. Le gouvernement consultera les fondations actuelles pour envisager la modification de leurs ententes avec lui en vue d'y intégrer ces nouvelles exigences.

L'adoption de ces exigences vise à régler la plupart des problèmes touchant la reddition de comptes des fondations soulevés dans le rapport d'avril 2002 de la vérificatrice générale. Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe 8 du *Plan budgétaire de 2003*.

Améliorer les rapports et la reddition de comptes au Parlement

Les Canadiens ont le droit de savoir à quoi sert l'argent de leurs impôts. Pour rehausser la reddition de comptes et la transparence des rapports publics, le gouvernement continuera d'améliorer la pertinence et la clarté de l'information ainsi que la rapidité avec laquelle elle est transmise au Parlement. Plus précisément, le Conseil du Trésor :

- se servira davantage du support électronique pour faire état des dépenses et des résultats des programmes et des activités du gouvernement;
- veillera à ce que les rapports sur les plans et les priorités ou les rapports ministériels sur le rendement informent adéquatement le Parlement des résultats de l'examen des dépenses qu'entreprend le Conseil du Trésor;
- examinera le recours au crédit pour éventualités du Conseil du Trésor (le crédit 5) et la façon dont le Parlement en est informé.

De plus, en consultation avec les parlementaires, les comités parlementaires et la vérificatrice générale, le gouvernement cherchera des occasions d'améliorer les rapports au Parlement pour mieux répondre aux besoins des parlementaires et du public. Ces mesures garantiront l'application de normes élevées à la gestion et à la prestation des programmes et des services publics.

Rendre compte des transferts en santé

L'Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé dresse un plan d'action pour faire en sorte que tous les Canadiens aient rapidement accès à des soins de santé de qualité lorsqu'ils en ont besoin, et non selon leur capacité de payer. L'Accord établit en outre un nouveau cadre de reddition de comptes grâce à l'établissement d'un Conseil de la santé, qui fera périodiquement rapport aux Canadiens sur la qualité de leur système de soins de santé.

Il est essentiel d'améliorer la reddition de comptes et les rapports sur le rendement pour démontrer aux Canadiens que des réformes sont mises en place et que le système de soins de santé de qualité qu'ils exigent leur est offert de manière efficace, abordable et durable. Les premiers ministres ont convenu de faire rapport à leurs citoyens au sujet des programmes et des services de santé, du rendement du système, des résultats en matière de santé, de l'état de santé, de même que de l'utilisation de chaque dollar consacré aux soins de santé.

Le nouveau Conseil présentera des rapports publics par l'intermédiaire des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé. Il soumettra des renseignements détaillés sur l'accès aux services, la qualité des soins et l'efficacité des priorités et des objectifs de réforme de l'Accord de 2003.

Pour rehausser la transparence et la reddition de comptes au titre du soutien fédéral aux provinces et aux territoires, les premiers ministres ont convenu de restructurer le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux tout en maintenant les importants engagements à l'égard des cinq principes de l'assurance-santé, de l'interdiction à l'égard d'une période minimale de résidence et de la souplesse accordée aux provinces et aux territoires en ce qui a trait à la conception et à l'exécution des programmes. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre 3 du *Plan budgétaire de 2003*.

Le 1er avril 2004, le gouvernement fédéral mettra en place deux nouveaux transferts : le Transfert canadien en matière de santé, pour appuyer le système canadien de soins de santé, et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux de même que le développement de la petite enfance.

Le nouveau Transfert canadien en matière de santé rendra transparente la contribution à long terme du gouvernement fédéral pour les soins de santé, en accord avec la recommandation de la vérificatrice générale invitant le gouvernement fédéral à « fournir au Parlement suffisamment de renseignements pour permettre un débat éclairé sur le financement à venir des soins de santé ».

Taux de cotisation à l'assurance-emploi

Au cours des consultations prébudgétaires, certains intervenants ont demandé au gouvernement d'élaborer un mécanisme transparent et durable pour établir les taux de cotisation. C'est pourquoi le gouvernement tiendra des consultations sur un nouveau mécanisme permanent d'établissement des taux pour 2005 et les années suivantes.

Les principes suivants sur l'établissement des taux, qui s'inspirent du rapport de 1999 du Comité permanent des finances présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires, serviront de point de départ à ces consultations :

- l'établissement des taux de cotisation devrait être transparent;
- les taux de cotisation devraient être établis à partir de conseils d'experts indépendants;

- les recettes prévues au titre des cotisations devraient correspondre aux coûts prévus du programme;
- l'établissement des taux de cotisation devrait atténuer l'effet sur le cycle conjoncturel;
- les taux de cotisation devraient être relativement stables au fil du temps.

Les intéressés ont jusqu'au 30 juin 2003 pour présenter un mémoire au gouvernement du Canada. Les mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre des résultats des consultations seront déposées à temps pour que le nouveau mécanisme d'établissement des taux soit en place pour 2005.

Afin que les employeurs et les employés soient informés des taux de cotisation d'ici là, le gouvernement propose de fixer le taux des cotisations salariales de 2004 à 1,98 $, et ce, par voie législative. D'après les prévisions économiques du secteur privé utilisées dans le budget, ce taux devrait générer des cotisations dont le montant sera égal aux coûts prévus du programme en 2004. Cela tient compte de la prestation pour soins prodigués par compassion dont il est question au chapitre 3 du *Plan budgétaire de 2003*.

Le taux des cotisations à l'assurance-emploi a diminué chaque année, passant de 3,07 $ en 1994 à 2,10 $ en 2003. Le taux proposé de 1,98 $ pour 2004 représentera la dixième baisse consécutive des cotisations à l'assurance-emploi depuis 1994 (tableau 1). Par conséquent, au cours des 10 années comprises entre 1994 et 2004, le taux aura été abaissé de plus du tiers. Ces réductions se traduiront par des économies annuelles continues, pour les employeurs et les employés, de 9,7 milliards de dollars en 2004 par rapport au taux de 1994.

Tableau 1
Évolution des cotisations à l'assurance-emploi depuis 1994

Année	Taux de cotisation par tranche de 100 $ de gains assurables	
	Employé	Employeur
	($)	
1994	3,07	4,30
1995	3,00	4,20
1996	2,95	4,13
1997	2,90	4,06
1998	2,70	3,78
1999	2,55	3,57
2000	2,40	3,36
2001	2,25	3,15
2002	2,20	3,08
2003	2,10	2,94
2004	1,98	2,77

Réglementation et confiance des investisseurs

Le bon fonctionnement de l'économie et de la société exige des politiques réglementaires qui protègent l'intérêt public et instaurent un climat propice à l'épanouissement de l'esprit d'entreprise. La reddition de comptes exige que les gouvernements mettent à jour les cadres de réglementation pour que ces objectifs continuent d'être atteints dans un contexte de mondialisation et de concurrence accrues et d'évolution des attentes des investisseurs.

Confiance des investisseurs

La confiance des investisseurs dans l'intégrité des marchés de capitaux est essentielle au bon fonctionnement de l'économie. Le gouvernement collabore étroitement avec les provinces, les organismes de réglementation et le secteur privé pour renforcer la confiance des investisseurs et améliorer l'efficacité et l'intégrité des marchés de capitaux canadiens.

Au nombre des mesures qui ont déjà été prises, citons la mise sur pied du Conseil canadien sur la reddition de comptes, qui surveillera de plus près les vérificateurs des sociétés ouvertes. Une liste détaillée des mesures prises au Canada est diffusée sur le site Web du ministère des Finances (http://www.fin.gc.ca/activty/pubs/fcccm_f.html).

Renforcer la régie d'entreprise

L'un des principaux éléments qui permettront d'accroître la confiance des investisseurs réside dans une saine régie au sein des sociétés ouvertes canadiennes. Le Canada doit s'efforcer d'appliquer les normes les plus rigoureuses. Il doit faire en sorte que ses lignes directrices et exigences boursières, ses lois régissant la vente des valeurs mobilières et celles régissant les sociétés offrent un cadre solide. Les sociétés et leurs dirigeants doivent s'efforcer de mettre en œuvre des pratiques exemplaires.

Cela signifie, par exemple, qu'un conseil d'administration doit être suffisamment indépendant de la direction pour exécuter sa fonction de supervision, que le comité de vérification du conseil d'administration doit être indépendant pour garantir une vérification et une communication appropriées de la situation financière de la société, et que la direction doit être tenue responsable de ses actions.

Le gouvernement fédéral joue un rôle direct à cet égard. Au cours des prochains mois, il proposera des mesures visant à renforcer les normes de régie d'entreprise dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et dans les lois sur les institutions financières. Ces propositions tiendront compte des mesures prises par d'autres intervenants, plus particulièrement les provinces, les commissions des valeurs mobilières et les bourses, de même que des travaux permanents du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Renforcer l'application de la loi

La confiance des investisseurs repose également sur de vigoureuses mesures d'application de la loi. Des lois efficaces et l'application efficace des lois régissant les marchés de capitaux et le comportement des intervenants sur ces marchés représentent des éléments essentiels pour faire échec aux activités qui minent la confiance des investisseurs. Au Canada, l'application des lois régissant les sociétés et de celles régissant les activités au titre des valeurs mobilières constitue une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral, les provinces et les organismes de réglementation des valeurs mobilières.

Le présent budget annonce une approche nationale coordonnée en matière d'application de la loi visant à renforcer les enquêtes et les poursuites pour les fraudes d'entreprise les plus graves et les activités illégales sur le marché. Ces types d'infraction sont souvent de nature interprovinciale et internationale, et exigent donc des ressources spécialisées pour assurer des enquêtes et des poursuites efficaces. Le présent budget fournit une aide pouvant atteindre 30 millions de dollars par année pour cette nouvelle initiative nationale d'application de la loi.

Pour renforcer les enquêtes, des équipes intégrées d'enquêteurs, de juricomptables et d'avocats seront mises sur pied dans les principaux centres financiers du Canada. Ces équipes se concentreront sur les cas les plus graves de fraudes d'entreprise et d'activités illégales sur le marché, et collaboreront étroitement avec les organismes de réglementation des valeurs mobilières et les corps policiers provinciaux et locaux. Elles seront gérées conjointement par la Gendarmerie royale du Canada et ses partenaires.

Pour donner davantage de moyens à l'État dans le cadre de poursuites, le gouvernement prévoit de nouvelles mesures législatives visant à réviser les infractions, à permettre la collecte de preuves ciblées et à signaler la gravité des infractions liées aux fraudes d'entreprise en créant des structures adaptées de détermination de la peine. Après consultation des provinces et d'autres grands intervenants, la loi pourrait accorder au gouvernement fédéral des pouvoirs équivalant à ceux des provinces pour lui permettre d'intenter des poursuites pour infractions criminelles graves dans le domaine des valeurs mobilières et de la fraude d'entreprise. Des ressources sont prévues dans le présent budget pour appuyer ce type de poursuite.

Réglementation des valeurs mobilières

Comme il a été annoncé dans le discours du Trône, le gouvernement s'engage à collaborer avec les provinces et les participants du marché boursier pour que le Canada se dote d'un système moderne et efficace de réglementation des valeurs mobilières qui lui permettra de conserver sa compétitivité sur les marchés mondiaux. En octobre 2002, le ministre des Finances a nommé Harold MacKay à titre de représentant spécial en matière de réglementation des valeurs mobilières canadiennes et lui a demandé de recommander un processus pour améliorer le système actuel.

Dans son rapport, M. MacKay a fait remarquer que les intervenants s'entendaient sur le besoin d'améliorations importantes et immédiates, et il a recommandé au gouvernement fédéral et aux provinces intéressées de mettre sur pied un comité de personnes averties. Ce comité serait chargé d'examiner le système actuel de réglementation des valeurs mobilières au Canada et de recommander un modèle respectueux des besoins du pays. Le gouvernement s'engage à créer sous peu un comité de personnes averties qui transmettra ses conseils experts au gouvernement fédéral et aux provinces.

Stratégie de réglementation intelligente pour le gouvernement

Dans le discours du Trône de 2002, le gouvernement annonçait une stratégie de réglementation intelligente pour promouvoir la santé et la durabilité, contribuer à l'innovation et à la croissance économique et réduire le fardeau administratif des entreprises. Le présent budget prévoit 4 millions de dollars sur deux ans pour créer un comité consultatif externe qui recommandera au gouvernement les domaines pour lesquels il devrait réorganiser sa démarche en matière de réglementation afin que le pays dispose d'un avantage et qu'il le maintienne.

Rationalisation concernant un projet de gazoduc

Le gouvernement s'engage à éliminer les obstacles entravant le développement durable et efficace à long terme des ressources naturelles du Nord. Il versera 32 millions de dollars cette année et au cours des deux prochaines années afin d'augmenter les ressources fédérales pour mener les évaluations environnementale et réglementaire avant la construction d'un éventuel gazoduc devant relier l'Arctique et les marchés du Sud, et pour rationaliser davantage les méthodes d'évaluation environnementale et réglementaire à la réception d'une demande de construction de ce gazoduc.

Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien

Le présent budget donne suite à l'engagement du gouvernement de procéder à une révision du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien afin que les recettes correspondent aux coûts du système amélioré de la sécurité du transport aérien jusqu'en 2006-2007, tel qu'il était indiqué dans le budget de 2001. Cette révision comprenait une évaluation des recettes et des dépenses, notamment les montants réels à ce jour et ceux prévus pour les prochaines années. Elle a aussi porté sur des questions techniques se rapportant à l'application du droit, notamment sa structure, pour veiller que les recettes continuent de couvrir les coûts et qu'aucun voyageur ne doive payer davantage qu'en vertu de la structure actuelle. À cette fin, le gouvernement a invité les intervenants de l'industrie et les parties intéressées à lui transmettre leurs commentaires, et il a retenu les services d'experts-conseils indépendants pour effectuer des études spécialisées afin d'examiner la structure du droit et d'en évaluer l'application. Le processus de révision est résumé à l'annexe 3 du *Plan budgétaire de 2003*.

À la suite de cette révision, et conformément au principe du recouvrement des coûts du système amélioré de la sécurité du transport aérien et au passage à la comptabilité d'exercice intégrale dans le présent budget, le gouvernement réduit le montant du droit pour les vols intérieurs, le faisant passer de 12 $ à 7 $ pour un aller simple et de 24 $ à 14 $ pour un aller-retour, soit une réduction de plus de 40 %, qui profitera à tous les passagers du transport aérien voyageant à l'intérieur du Canada. L'application de la comptabilité d'exercice intégrale, qui offre une mesure plus exacte du coût au fil du temps de la propriété et de l'exploitation du matériel utilisé pour contrôler les passagers et leurs bagages, a été un facteur clé de la réduction du droit.

Compte de service et de réduction de la dette

Le Compte de service et de réduction de la dette a été créé en vertu d'une loi en juin 1992. Aux termes de cette loi, toutes les recettes au titre de la taxe sur les produits et services, réduites des crédits de taxe pour intrants applicables, des remboursements et du crédit pour habitations provinciales, ainsi que le produit net de la vente de sociétés d'État et les dons à l'État qui sont expressément inscrits aux fins de la réduction de la dette doivent être déposées dans ce compte. Les fonds de ce compte servent à cesser l'intérêt sur la dette publique et, en dernier ressort, à réduire la dette.

Toutes les recettes du gouvernement doivent être déposées dans le Trésor, et les décaissements du Trésor doivent être autorisés par le Parlement. Par conséquent, les recettes particulières visées du Compte de service et de réduction de la dette doivent être déposées dans le Trésor, et les dépenses au titre de la dette publique imputables au Compte doivent faire l'objet d'une affectation du Parlement à partir de ce compte.

Les vérificateurs généraux n'ont cessé de remettre en question la nécessité de ce compte. Selon eux, compte tenu de la notion fondamentale du Trésor qui sous-tend le régime de la comptabilité publique, le Compte représente un mécanisme inutile qui ne peut être mutile. Dans le cadre du budget de 2000, le Comité permanent des finances a recommandé l'élimination du Compte de service et de réduction de la dette. Tous les renseignements se rapportant à ce compte figurent déjà dans d'autres parties des états financiers du gouvernement.

Le gouvernement a examiné ces recommandations et convient qu'il est peu utile d'établir des états financiers distincts pour les renseignements contenus dans le Compte de service et de réduction de la dette. Par conséquent, il présentera un projet de loi afin d'abolir ce compte. Il tient à noter que tous les renseignements du Compte continuent de paraître dans d'autres parties des états financiers du gouvernement.

Frais d'utilisation et recouvrement des coûts

[illegible] Comité permanent des finances, de même que son sous-comité d'intervenants du secteur des entreprises, est exclusif aux demandes en matière de frais d'utilisation et de recouvrement des coûts qui ont été engagés auprès d'organismes de [illegible] Conseil du Trésor établi une version révisée de la politique d'application aux clients externes qui énonce les principes directeurs améliorés de gestion en matière de frais d'utilisation et de recouvrement des coûts.

Cette nouvelle politique [illegible] l'importance de la consultation, de la prestation de services et des [illegible] dans toutes les activités axées [illegible] des frais d'utilisation. [illegible] applique, qu'il s'agisse de services [illegible] ou de services [illegible]. Les exigences axées en matière de mise en œuvre, dont le rapport annuel des recettes ainsi que des renseignements sur la [illegible] soumis directement aux intervenants et au Parlement, [illegible] l'importance de la supervision [illegible] et de la [illegible] de comptes des ministres. Ces éléments devront [illegible] le [illegible] et les [illegible] sur les coûts de la nouvelle politique et obtenir l'engagement des intervenants sur la meilleure façon d'en atteindre les objectifs.